

MIGRATIONS FORCÉES revue

numéro 53
octobre 2016

Communautés locales : fournisseurs de protection de premier et de dernier ressort

plus une sélection d'articles sur d'autres aspects de la migration forcée



Revue Migrations Forcées (RMF) offre une tribune pour un échange régulier d'informations et d'idées entre chercheurs, réfugiés et déplacés internes ainsi que tous ceux qui travaillent avec eux. Elle est publiée en français, anglais, espagnol et arabe par le Centre d'études sur les réfugiés de l'Université d'Oxford.

Personnel

Marion Couldrey et Maurice Herson
(Rédacteurs en Chef)

Maureen Schoenfeld (Assistante de
financement et de promotion)

Sharon Ellis (Assistante)

Forced Migration Review

Refugee Studies Centre
Oxford Department of International
Development, University of Oxford,
3 Mansfield Road,
Oxford OX1 3TB, UK.

fmr@qeh.ox.ac.uk

Skype: fmreview

Tel: +44 (0)1865 281700

www.fmreview.org/fr

Avis de non responsabilité :

Les avis contenus dans RMF ne reflètent pas forcément les vues de la rédaction ou du Centre d'Études sur les Réfugiés.

Droits d'auteur : RMF est une publication en libre accès (« Open Access »). Consultez ci-dessous pour en savoir plus ou visitez www.fmreview.org/fr/droits-dauteurs.



ISSN 1460-9819

Conception/design

www.art24.co.uk

Imprimerie

Oxuniprint

www.oxuniprint.co.uk



De la part des rédacteurs en chef

Il arrive bien souvent que ce soit les membres de la communauté immédiate qui fournissent les premières, les dernières et peut-être les meilleures réponses tactiques aux personnes qui subissent un déplacement ou vivent dans la menace d'un déplacement. Quelle que soit la manière dont la protection ou la communauté sont définies, à moins qu'ils comprennent cette réalité les acteurs extérieurs éprouveront des difficultés à proposer un soutien approprié. S'ils ne réussissent pas à développer une conscience plus aiguë du rôle assumé par les stratégies communautaires de protection ils risquent d'échouer à intégrer activement le « pouvoir d'agir » des communautés à leurs politiques comme à leur programmation ; au pire, ils risquent d'enrayer la capacité de prévenir ou de survivre à la violence et au déplacement inhérente aux communautés.

Le thème central de ce numéro, « Communautés locales : fournisseurs de protection de premier et de dernier ressort », examine la capacité des communautés à s'organiser avant, pendant et après le déplacement pour trouver des moyens de se protéger elle-même. Des auteurs rwandais, soudanais ou yéménites, réfugiés et déplacés à l'intérieur de leur pays (PDI), nous font part de leur vécu, alors que d'autres auteurs réfléchissent au sujet dans sa globalité ou se penchent sur des stratégies communautaires de protection spécifiques à certains pays comme la Colombie, la République démocratique du Congo, la République dominicaine, l'Inde, le Nigéria et l'Ouganda.

Comme toujours, ce numéro de RMF comprend également, outre les articles consacrés au thème central, une sélection d'autres articles intéressants sur une variété de sujets touchant la migration forcée.

Formats et langues: Ce numéro ainsi que tous les articles qui le composent sont disponibles en ligne en version intégrale aux formats html, PDF et audio sur : www.fmreview.org/fr/protection-communautaire. RMF 53 et le condensé RMF 53 qui l'accompagne (comportant une introduction à chaque article et des liens web vers des Q/R) sont disponibles en ligne et en version papier en anglais, arabe, français et espagnol.

Si vous souhaitez recevoir des exemplaires papier de la revue ou du condensé dans n'importe quelle langue, n'hésitez pas à nous adresser vos demandes en nous écrivant à : fmr@qeh.ox.ac.uk.

Merci de nous aider à diffuser ce numéro aussi largement que possible à travers vos réseaux, en le mentionnant sur Twitter et Facebook, et en le citant dans vos listes de ressources.

Nous souhaitons remercier Rachel Hastie (Oxfam) et James Thomson (Act for Peace, membre de l'Alliance globale ACT) pour l'assistance qu'ils nous ont apportée en leur qualité de conseillers sur le thème principal de ce numéro. De même, nous sommes très reconnaissants à DanChurchAid, le Global Protection Cluster, le Comité international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (CICR), le Département fédéral des affaires étrangères suisses et le HCR pour l'appui financier réservé à ce numéro.

À paraître et thèmes des prochains numéros :

- RMF 54 : **Réinstallation** (sortie prévue en février 2017)
- RMF 55 : **Abris** (sortie prévue en juin 2017)

Pour plus d'informations, et notamment pour les dates limites de soumission, veuillez consulter : www.fmreview.org/fr/apaaraitre.

Rejoignez-nous sur Facebook ou Twitter, ou souscrivez à nos alertes par e-mail sur : www.fmreview.org/fr/souscrivez-aux-alertes-e-mail.

Marion Couldrey et Maurice Herson
Rédacteurs en chef de la Revue des Migrations Forcées

Droits d'auteur

RMF est une publication en libre accès (« Open Access »). Vous êtes libres de lire, télécharger, copier, distribuer et imprimer le texte complet des articles de RMF, de même que publier les liens vers ces articles, à condition que l'utilisation de ces articles ne serve aucune fin commerciale et que l'auteur ainsi que la revue RMF soient mentionnés. Les auteurs publiant dans RMF conservent leurs droits d'auteur, sous condition de l'octroi d'une licence exclusive à RMF. Tous les articles publiés dans les versions en ligne et imprimée de RMF, ainsi que la revue RMF en elle-même, sont protégés par une licence « Paternité - Pas d'utilisation commerciale - Pas de modification » 3.0 de Creative Commons. De plus amples informations sont disponible à www.fmreview.org/fr/droits-dauteurs.



Communautés locales : fournisseurs de protection de premier et de dernier ressort

- 4 Comprendre et soutenir la protection communautaire**
Nils Carstensen
- 8 Remettre en question l'ordre établi : la nécessité de « localiser » la protection**
Simon Russell
- 10 Autoprotection impulsée par les femmes au Soudan**
Nagwa Musa Konda, Leila Karim Tima Kodi et Nils Carstensen
- 14 « Ce groupe est essentiel à notre survie » : réfugiés urbains et protection à base communautaire**
Jennifer S Rosenberg
- 17 Les réfugiés comme première étape de la protection à Kampala**
Eugenie Mukandayisenga
- 19 Combattre la dépendance et promouvoir la protection de l'enfant au Rwanda**
Saeed Rahman, Simran Chaudhri, Lindsay Stark et Mark Canavera
- 22 Des actions locales pour protéger les communautés au Nigeria**
Margee Ensign
- 25 Des réfugiés accueillant d'autres réfugiés**
Elena Fiddian-Qasmiyeh
- 28 Nord de l'Ouganda : protection pendant le déplacement, protection au retour**
Denise Dunovant
- 30 Repenser le soutien aux stratégies communautaires d'autoprotection : une étude de cas en Ouganda**
Jessica A Lenz
- 34 Reconstruire des vies en Colombie**
Emese Kantor
- 36 Protection basée sur la communauté : l'approche du CICR**
Angela Cotroneo et Marta Pawlak
- 40 Les réseaux et le « droit à la ville » à Medellín, en Colombie**
Jonathan Alejandro Murcia et James Gilberto Granada Vahos
- 41 Programmation efficace de la protection communautaire : enseignements de la République démocratique du Congo**
Richard Nunn
- 44 Assistants de liaison communautaire : une passerelle entre forces de maintien de la paix et populations locales**
Janosch Kullenberg
- 48 Développement de la communauté des réfugiés à New Delhi**
Linda Bartolomei, Mari Hamidi, Nima Mohamed Mohamud et Kristy Ward

- 51 Police de proximité dans le camp de Kakuma au Kenya**
Hanno Brankamp
- 53 Le rôle des centres communautaires dans l'offre de protection : l'UNHCR et l'association Al Ghaith au Yémen**
Nicolas Martin-Achard et l'association Al Ghaith
- 55 Le rôle des normes culturelles et des structures locales du pouvoir au Yémen**
Mohammed Al-Sabahi et Fausto Aarya De Santis
- 57 Le rôle de la communauté dans les trajets des réfugiés vers l'Europe**
Richard Mallett et Jessica Hagen-Zanker
- 58 Intégrer la protection à la préparation aux catastrophes en République dominicaine**
Andrea Verdeja
- 61 Combler l'écart de financement de la protection communautaire**
Khalid Koser et Amy Cunningham
- 63 Se préparer à l'auto-préservation**
Casey Barrs

Articles généraux

- 65 Repenser le genre dans le cadre du régime international des réfugiés**
Megan Denise Smith
- 67 Colombie: le processus de paix et les solutions pour les migrants forcés**
Jeisson Oswaldo Martínez Leguizamo
- 69 Apatridie et crise des réfugiés en Europe**
Katalin Berényi
- 71 Des réfugiés chefs d'entreprises en Australie**
John van Kooy
- 74 Pouvoir, politique et privilège : santé publique sur la frontière entre la Thaïlande et la Birmanie**
Nikhil A Patel, Amos B Lichtman, Mohit M Nair et Parveen K Parmar
- 76 Visas humanitaires : s'appuyer sur l'expérience du Brésil**
Liliana Lyra Jubilut, Camila Sombra Muiños de Andrade et André de Lima Madureira
- 79 Investir dans l'innovation parmi les réfugiés et les PDI**
Danielle Robinson
- 81 Les soins prodigués par les sages-femmes sud-africaines aux femmes migrantes et réfugiées**
Mamokgadi Gloria Victoria Koneshe
-
- 83 Nouvelles du Centre d'études sur les réfugiés**



Pourquoi cette photo de couverture : À Caqueta en Colombie, une chef de communauté a pris l'initiative d'aider sa communauté à trouver un endroit pour vivre sainement, en sécurité, et dans la dignité après avoir été déplacée par la guérilla. À l'opposé de la plupart des images et des métaphores qui viennent à l'esprit lorsque l'on cherche à illustrer la « protection » - un toit et un refuge, peut-être, ou une main tendue - cette image reflète une communauté déplacée dans son effort pour restaurer des vestiges de normalité. Elle parle également d'ingéniosité et de créativité, et d'un endroit dans lequel il est possible de s'épanouir, d'un endroit que l'on peut faire sien et qui peut apporter la sécurité : le point de rencontre entre communauté et protection. « Planter un jardin, c'est croire en demain » comme l'a si bien dit un jour l'actrice Audrey Hepburn.

Comprendre et soutenir la protection communautaire

Nils Carstensen

Le soutien aux stratégies élaborées au niveau local peut renforcer considérablement l'impact des interventions de protection. Mais d'abord, les acteurs externes doivent reconnaître la capacité des personnes en danger en tant qu'acteurs indépendants.

Ces dernières années, les preuves se sont accumulées en faveur de l'efficacité des stratégies et des actions de protection déployées au niveau local... Au Soudan, une association locale de femmes explique aux communautés comment se protéger dans des trous individuels ou des grottes pour échapper aux bombardements aériens. Dans des zones du sud-est du Myanmar sous contrôle gouvernementale, une famille issue de la minorité chrétienne choisit de voyager avec des amis appartenant à la majorité bouddhiste. Et en Syrie, dans des zones contrôlées par l'opposition, une équipe de démineurs autodidactes déblaie ou neutralise les munitions et les bombes à fragmentation non explosées dans les quartiers densément peuplés¹.

Dans ce type de cas, certaines des communautés sont déjà déplacées et cherchent à éviter d'être une fois encore forcées de prendre la route, tandis que d'autres communautés tentent de minimiser les risques qui pourraient rendre la fuite et le déplacement inévitables. Dans les situations de crise, les acteurs comprennent souvent de plusieurs manières ce que signifie la « protection » et quelles stratégies et actions pourraient justement garantir un certain degré de protection. Notamment dans les situations où les parties au conflit et les autorités nationales ou locales font preuve de dédain envers les lois et les normes nationales et internationales, il est probable que les besoins, les stratégies et les définitions relatifs à la protection soient considérablement différents de ceux qu'une approche internationale et « normative » de la protection implique généralement.

Selon la définition la plus couramment acceptée, la protection humanitaire vise à prévenir ou, à défaut, limiter ou atténuer les impacts des mauvais traitements. Cette approche tend à appréhender la protection comme un bienfait que les acteurs externes tentent d'apporter aux membres vulnérables d'une communauté particulière afin de promouvoir la conformité avec le corpus de lois internationales en vigueur. Lorsqu'elles sont efficaces, les activités mises en œuvre par ces acteurs externes sont cruciales pour protéger et sauver des vies. Cependant, cette approche consiste à traduire une variété de

lois internationales, d'approches axées sur les droits, de mandats internationaux et de directives générales en activités de protection déployées dans des contextes locaux profondément complexes, mais elle ne parvient pas toujours à s'aligner sur les réalités locales et les expériences des personnes exposées à des risques.

La base de connaissances grandissantes concernant les stratégies et les actions d'origine locale en faveur de la protection incluent le rapport de 2009 d'Oxfam sur la protection communautaire en République démocratique du Congo (RDC), l'inventaire des stratégies d'autoprotection réalisé par le Cuny Centre, plusieurs cas documentés en Colombie, ainsi que les études sur l'autoprotection en Birmanie/Myanmar, en Palestine, au Soudan, au Soudan du Sud et au Zimbabwe conduites par Local to Global Protection (L2GP) et le Humanitarian Practice Network de l'Overseas Development Institute. Les travaux menés récemment par le Stimson Center, le Sudd Institute et le Center for Civilians in Conflict ont également contribué à mieux comprendre l'autoprotection en RDC, au Soudan du sud et en Syrie.

Cet enthousiasme croissant pour la protection locale s'est également manifesté dans les directives pratiques destinées au personnel des programmes humanitaires (et leurs partenaires) tandis que de récents documents de politique, tels que le cadre stratégique 2016-19 du Groupe mondial de la protection ou le nouveau document de politique relatif à la protection humanitaire de l'ECHO, reflètent l'importance de l'autoprotection pour les responsables humanitaires et les bailleurs².

Lorsque nous étudions le potentiel et les limitations des stratégies d'autoprotection des communautés, il est crucial de ne pas oublier que cet engouement croissant pour l'autoprotection ne doit jamais entraver la responsabilité première de l'État en matière de protection. Les lois, les conventions et les normes internationales en vigueur sont les piliers juridiques indispensables de la protection des civils. De manière plus pragmatique, il est également important de noter que, bien que les stratégies individuelles et communautaires de protection puissent s'avérer cruciales pour la survie, elles n'apportent pas

octobre 2016

www.fmreview.org/fr/protection-communautaire

à elles seules le degré de sécurité, de sûreté et de dignité dont les personnes ont besoin et auquel elles ont droit. Ainsi, même s'il est vital, le pouvoir d'action local ne doit jamais être considéré comme un substitut aux responsabilités de protection des autorités nationales ou, à défaut, des acteurs internationaux concernés.

« Nous restons vigilants et informés, si bien que lorsque nous entendons parler d'éventuelles attaques de la part d'anciens combattants, nous prenons la fuite avec nos enfants. Mais nous vivons toujours dans la peur. » (Un militant de l'opposition au Zimbabwe)

Compréhensions locales de la protection

Les conclusions des recherches sur l'autoprotection qui, à ce jour, se sont révélées les plus importantes et les plus inspiratrices portent sur la nature et la mise en œuvre des actions entreprises par les personnes vulnérables pour assurer leur protection et celle de leur communauté.

Premièrement, l'éventail d'actifs à leur disposition : ce facteur sera influencé par le degré de partage au sein des familles et des communautés et entre celles-ci, ainsi que par le degré de cohésion de la communauté et la qualité du leadership local.

Deuxièmement, les rôles essentiels joués par les réseaux de la société civile autochtone en matière de protection et d'assistance : les impacts des activités des groupes armés et des autorités nationales sont souvent considérés comme mitigés. Par exemple, au Soudan et au Myanmar, les groupes de l'opposition armée étaient à la fois considérés comme des sources potentielles de menaces et d'importants acteurs de la protection.

Troisièmement, l'accès aux ressources matérielles, financières et naturelles : les communautés ont identifié un lien très étroit entre les moyens de subsistance et la protection, ce qui signifie que la capacité à se protéger et à protéger sa communauté dépend du type (et de l'ampleur) des ressources dans lesquelles les communautés et les familles peuvent puiser en cas de crise.

Quatrièmement, l'importance relative de la culture, de la religion, de la tradition, des valeurs et des normes sociales locales, et du droit coutumier : ces aspects sont souvent plus importants que les droits formels, en particulier lorsqu'il s'agit de combattre les menaces provenant de la cellule familiale ou de la communauté elle-même, par exemple la violence conjugale et les violences sexistes.

Souvent, les diverses manières d'appréhender la protection au niveau local sont bien différentes (ou vont bien au-delà) de la manière dont les

acteurs internationaux comprennent et appliquent ce même concept de protection. Lorsqu'une personne interrogée au Soudan affirme que « Si nous ne pouvions pas nous défendre avec des armes, nous ne pourrions pas survivre », elle identifie une stratégie de protection qui n'aura jamais l'appui d'un acteur humanitaire favorisant les principes et les droits. Mais lorsqu'une femme de la même région explique que « Nous ne sommes pas des animaux. Nous n'avons pas seulement besoin d'eau et de nourriture pour vivre. Nous aimons nous faire belles et danser même lorsque nous avons faim », sa stratégie pour survivre et pour préserver sa dignité par l'usage de parfums, d'extensions capillaires et de morceaux de guitare pourrait trouver un écho chez un travailleur humanitaire sensible aux aspects psychosociaux de la protection, y compris l'importance des relations sociales et du pouvoir d'action. Il a été observé que la capacité des communautés à préserver leur dignité ainsi qu'une identité distincte, sans perdre l'espoir, jouait un rôle prépondérant pour déterminer si les personnes disposaient des ressources nécessaires pour se protéger elles-mêmes ainsi que les membres de leur famille et, plus généralement, leur communauté.

Selon une perspective locale, les risques de protection (ainsi que les efforts connexes d'auto-préservation et de survie) dépendent fortement du contexte et évoluent rapidement avec le temps, les saisons et les dynamiques du conflit. Les besoins et les stratégies de protection doivent donc faire l'objet d'une analyse continue, tant au niveau national que communautaire, familial et individuel. Par exemple, une analyse ventilée en fonction du sexe et de l'âge révèle de grandes variations aussi bien relativement aux menaces perçues comme les plus importantes qu'aux stratégies d'autoprotection considérées comme adaptées et réalisables.

Quelle que soit l'importance de l'autoprotection, il existe également de nombreux exemples de ce que l'on appelle souvent « stratégies de protection négatives » : des stratégies qui s'accompagnent d'un risque ou d'un coût humain très élevé, même si elles permettent d'obtenir des « gains » à court terme relativement à la protection de certains membres de la famille ou de la communauté. On peut citer par exemple : accepter le risque d'attaque pour aller chercher de l'eau pour la famille, permettre le mariage précoce d'un enfant pour réduire les dépenses de la famille ou gagner de l'argent, ou encore envoyer une jeune personne combattre dans les rangs d'un groupe armé afin

de garantir la sécurité du reste de sa famille. Alors que les acteurs externes ne devraient pas soutenir de telles stratégies, il n'en est pas moins crucial de les comprendre puis de travailler avec les communautés, les familles et les personnes pour élaborer des stratégies moins négatives.

« Parfois, lorsque nous allions chercher de l'eau, nous savions qu'ils [les soldats ennemis] attendaient peut-être pour nous violer. Mais nous n'avions pas le choix. » (Une femme du Kordofan du Sud, au Soudan)³

Une autre conclusion fréquente révèle que les efforts de protection menés localement ne correspondent pas aux catégories ou aux « secteurs » définis par les acteurs externes (protection, moyens de subsistance, logement, nutrition, etc.). Ils ne correspondent pas non plus aisément à une phase particulière de la préparation en cas d'urgence, de l'intervention, du relèvement ou des activités de développement. Une perspective communautaire remettra naturellement en question ces classifications de l'industrie de l'aide, le résultat étant que l'autoprotection et les autres interventions dirigées au niveau local ne répondent souvent par aux critères d'octroi de financements externes.

« D'abord, nous avons perdu notre mode de vie, puis nous avons perdu notre dignité sous l'effet

du traitement que nous réservaient les agences humanitaires internationales – il semblait qu'elles suivaient uniquement leurs propres objectifs. Elles ne faisaient aucun cas de nos capacités à affronter la crise. » (Bénévole d'une organisation locale à Gaza)⁴

Différentes approches, mêmes objectifs

Pour les personnes et les communautés touchées, il est impératif d'agir immédiatement afin de survivre et de garantir leur protection et celle de leur famille, de leur communauté et de leurs actifs. Principalement guidées par l'expérience, les personnes prennent des décisions instantanées sous l'impulsion d'un besoin urgent d'agir.

En revanche, les agences internationales œuvrant dans la protection humanitaire sont généralement guidées par un mélange complexe de principes humanitaires et de droit international ; par les réalités géopolitiques nationales, régionales et internationales ; par la disponibilité des ressources ; par les restrictions imposées par la logistique, l'accès et la sécurité du personnel ; et par les mandats institutionnels, les politiques et les restrictions imposées par les bailleurs. Leurs actions doivent être mesurées, suivies et justifiées – des processus chronophages à cause desquels elles peuvent perdre de vue l'évolution des menaces ou l'urgence avec laquelle les communautés ont besoin d'agir.



Nils Carstensen/L2GP/DanChurch/Alid

Darfour : une petite fille et son frère regardent les troupes de maintien de la paix de l'Union Africaine (AMIS) en 2006. Les troupes de maintien de la paix se retirent dans leur base en fin d'après-midi alors que la plupart des attaques contre les civils ont lieu le soir, la nuit et très tôt le matin – les moments précis où les troupes de maintien de la paix et les travailleurs de l'aide internationale sont absents. Dans ces moments, les communautés se retrouvent seules pour assurer la protection.

octobre 2016

www.fmreview.org/fr/protection-communautaire

Alors qu'il est important de reconnaître les différences de compréhension et de mises en œuvre il est tout aussi important de constater qu'en dépit de leurs différences pratiques, contextuelles et conceptuelles, ces approches tentent dans une grande mesure de répondre aux mêmes menaces et aux mêmes défis en matière de protection. Il faut donc les considérer comme complémentaires et non pas comme mutuellement exclusives.

Cependant, même si l'on prête aujourd'hui une attention accrue aux activités d'autoprotection et à leurs complémentarités évidentes avec les efforts internationaux, L2GP et d'autres recherches (telles que l'enquête au sujet de la protection communautaire conduite en 2014 auprès des praticiens de la protection⁵) ont conclu que les efforts de protection dirigés véritablement à l'échelle locale sont rarement reconnus ou soutenus par les organismes externes. Alors même que la majorité des personnes interrogées au cours de cette enquête comprenaient la protection communautaire comme un ensemble d'activités « trouvant leur source au sein des communautés et dirigées par les communautés afin de se protéger », seule une poignée de ces personnes pouvaient donner des exemples concrets dont elles avaient connaissance et/ou qu'elles avaient soutenus. Sinon, les personnes interrogées ont cité en grande majorité des exemples de « protection communautaire » qui, en fait, portaient de l'initiative d'un organisme externe mais qui impliquaient d'informer ou d'engager les communautés à différents stades de la mise en œuvre.

Étant donné le manque prouvé de soutien réel aux efforts de protection véritablement dirigés localement, il semble d'autant plus pertinent de rappeler la hiérarchie des facteurs entravant la sécurité des civils :

« Le premier facteur, et le plus crucial, concerne les actions et les motivations des parties à un conflit ; le niveau d'adhésion des parties belligérantes aux règles de la guerre est le premier facteur déterminant du niveau de risque auquel les civils sont exposés. Le second facteur concerne les mesures prises par les civils pour se protéger des conséquences directes et indirectes des actions des parties belligérantes. Le dernier facteur concerne les interventions des tiers visant à protéger les civils. »⁶

Pour renforcer les synergies entre les organismes locaux et les organismes de protection externes, une première étape cruciale consiste à demander aux acteurs externes de reconnaître

les personnes en danger comme des acteurs indépendants dotés de grandes capacités. Toutefois, pour que de véritable progrès aient lieu, les acteurs externes doivent aller plus loin et placer la compréhension locale des risques de protection ainsi que les stratégies locales au centre même de leurs propres activités en donnant aux communautés et aux personnes touchées un réel pouvoir de contrôle et de décision sur les programmes et les projets. Si elle se base sur les principes humanitaires et qu'elle est mise en œuvre avec suffisamment de prudence, de sensibilité et de suivi, une telle approche pourrait non seulement renforcer les capacités d'action locales mais aussi éclairer et améliorer les capacités d'action externes.

Il s'agit d'un processus exigeant et il est possible que certains acteurs externes soient mieux à même et mieux en mesure que d'autres de faire progresser cette approche de la protection dirigée au niveau local. Pour autant, même de petites avancées dans cette direction aideront à combler l'écart actuel, tant sur le plan de la compréhension que de l'action, entre les acteurs locaux et la plupart des organismes externes.

« Les montagnes nous protégeaient. Nous mangions des aliments sauvages et nous nous soignons avec des médecines traditionnelles. Nous dépendions de nos communautés, de la collaboration et de l'unité pour nous aider les uns les autres à survivre et à ne pas abandonner. » (Un homme du Kordofan du Sud, au Soudan)⁵

Nils Carstensen nic@local2global.info

Documentariste et Conseiller principal sur les questions humanitaires Local to Global Protection www.local2global.info et DanChurchAid www.danchurchaid.org

1. Cet article s'inspire en partie du chapitre « Community self-protection » coécrit avec Aditi Gorur pour (2016) *Protection of Civilians*, OUP. <http://bit.ly/OUP-Protection-of-Civilians-2016>
Cet article s'appuyait également sur des recherches publiées et non publiées pour L2GP. Sauf indication contraire, les citations sont tirées des études de L2GP. Nous remercions James Thomson, Kerren Hedlund et Sofie Grundin pour leurs contributions.
2. Voir ressources à la page 62.
3. Voir les ressources de L2GP et HPN listées à la page 62
4. Voir Berry K et Reddy S (2010) « Safety with dignity: integrating community-based protection into humanitarian programming », Réseau des pratiques humanitaires de l'ODI, document no. 68, p5. <http://bit.ly/ODI-Berry-Reddy-Paper68>
5. (2014) *Community-Based Protection: Survey Findings and Analysis*, préparé pour les consultations annuelles 2014 de l'UNHCR www.unhcr.org/en-us/574308244
6. Pantuliano S et Svoboda E « Humanitarian Protection – Moving beyond the Tried and Tested », tiré de Willmot H, Mamiya R, Sheeran S et Weller M (éd.) (2016) *Protection of Civilians*, Oxford University Press. <http://bit.ly/OUP-Protection-of-Civilians-2016>

Remettre en question l'ordre établi : la nécessité de « localiser » la protection

Simon Russell

La multiplication des critiques à l'égard des acteurs de la protection qui négligent les stratégies et les capacités d'adaptation autochtones devrait nous inciter à repenser nos attitudes et nos approches de manière radicale et créative.

Comme l'a écrit Pierre Bourdieu en 1977, chaque ordre établi tend à faire paraître entièrement naturel son propre système pourtant entièrement arbitraire (« Chaque ordre établi tend à produire la naturalisation de son propre arbitraire »)¹. Dans le cas de la protection humanitaire, cet ordre établi se caractérise depuis 2005 par l'approche par groupes, avec un groupe mondial de la protection basé à Genève et 28 groupes de protection sur le terrain. Ces derniers formulent un programme d'action en faveur de la protection au niveau national (dans le cadre d'un plan d'intervention humanitaire plus général), basé sur une définition commune de la protection datant de 1999 :

La protection englobe l'ensemble des activités visant à atteindre le plein respect des droits des personnes conformément à l'esprit et à la lettre des corpus de lois applicables, à savoir le droit des droits de l'homme, le droit humanitaire international et le droit des réfugiés.²

Ce n'est que récemment que cette définition de la protection, ancrée dans le droit humanitaire international, les droits humains et le droit des réfugiés, a été remise en question, et cette remise en question est venue de là où on ne s'y attendait pas : des personnes touchées par les crises elles-mêmes et des organisations communautaires. Selon elles, la définition de la protection est une invention du Nord qui ne prend pas en compte les traditions et les préoccupations des personnes locales et qui reflète le biais des agences humanitaires en faveur de l'offre plutôt que des besoins des personnes. Il s'agit d'une version simplifiée d'un argument complexe mais, quoi qu'il en soit, cette remise en question est bien présente et il reste à y répondre.

Dans un rapport de 2015³, les auteurs critiquaient les acteurs de la protection qui négligeaient les stratégies et les capacités d'adaptation autochtones existantes et potentielles, et observaient que les systèmes et les coutumes autochtones de réponse aux crises ne cadraient pas toujours aisément avec les approches humanitaires habituelles.

Ils ajoutaient qu'à l'avenir, il semble juste de supposer que les choses seront plus fragmentées et que l'universalité, qui se trouvait jusqu'alors au cœur de l'éthique humanitaire traditionnelle, sera de plus en plus souvent confrontée à de nouvelles manières de penser et de nouvelles pratiques, et que l'on verra une bien plus grande diversité dans le monde humanitaire. Comment pouvons-nous canaliser ce changement pour qu'il soit constructif plutôt que destructeur ?

Il est particulièrement difficile de faire évoluer un ordre établi, dans lequel le système et la culture jouent un rôle si prépondérant. Concernant l'inclusion du Sud, ou plutôt à son exclusion, l'établissement d'un partenariat ne se limite pas au seul dialogue : il implique un éventail plus large d'acteurs qui façonnent le système et son mode de fonctionnement. Afin que les acteurs locaux soient valorisés au sein de ce système, la nature des relations entre les capacités nationales et le système international doit s'éloigner d'un rapport largement paternaliste et basé sur la sous-traitance pour se rapprocher d'un partenariat plus égalitaire. À cette fin, il faudrait également transformer le cadre actuel, qui donne priorité aux normes et aux standards définis au Nord et ignore largement les valeurs autochtones et communautaires.

Dans certains cas, les normes locales ou traditionnelles peuvent se traduire par des mécanismes d'adaptation défavorables et des « pratiques néfastes » mais, dans de nombreux autres cas, des mécanismes communautaires efficaces et la résilience des populations locales se trouvent compromis par des réponses « prêtes à l'emploi » imposées sans consultation ou sans connaissance du contexte. Cette manière de faire peut générer des comportements qui se conforment uniquement à la surface, sans permettre l'adaptation et l'intégration à la vie communautaire de mesures de protection véritablement efficaces et durables.

Briser le moule

Nous devons donc examiner les dynamiques de l'approche par groupes pour voir si celle-ci

octobre 2016

www.fmreview.org/fr/protection-communautaire

constitue en elle-même un obstacle à une plus grande inclusion des acteurs locaux. Par exemple, dans le sud-est du Myanmar, la coordination d'une stratégie en faveur de solutions aux déplacements, réalisée indépendamment de l'approche par groupes, est toutefois parvenue à inclure un plus vaste éventail de partenaires, y compris des organismes locaux, que l'intervention du groupe de la protection dans l'État de Rakhine. Dans le rapport de mars 2015 du Groupe de la politique humanitaire au sujet du rôle des acteurs internationaux, des acteurs locaux et ceux issus de la diaspora dans la réponse syrienne, les auteurs ont noté que « le système officiel a connu de nombreux changements au cours des dernières années ; certains de ces changements l'ont amélioré et d'autres non, mais on ne pourrait qualifier aucun d'entre eux de radical ou de fondamental. Même si le changement radical ne semble pas réaliste à court terme (ce qui est probablement le cas), le système formel devrait étudier la Syrie comme un exemple des défis à venir. Il doit explorer de nouveaux moyens créatifs d'intervenir, et il doit mener cette exploration en impliquant de nouveaux acteurs, y compris des acteurs peu familiers, et non pas en isolation. »⁴

L'inclusion d'acteurs plus divers implique un changement plus substantiel que de simplement rajouter une chaise autour de la table et de demander à ce nouvel invité de participer à une structure qui ne répond pas à ses besoins. Les ONG nationales sont souvent les premières à intervenir en cas d'urgence mais il existe aussi une certaine marge pour les engager dans toutes les autres phases d'une intervention. Elles sont parfois exclues des mécanismes de coordination ou n'y prennent pas part car elles ne les jugent pas adaptés ou ne disposent pas des capacités pour participer.

La structure des équipes de pays pour l'action humanitaire et l'approche par groupes renforcent inévitablement le leadership international aux dépens de l'appropriation locale. La question est de savoir comment briser cette mentalité de la sous-traitance. De nombreux travaux ont été menés sur le renforcement des capacités mais c'est la qualité du partenariat qui compte vraiment et, à cet égard, il convient de soulever trois questions en particulier :

Financement : l'argent est essentiel. Il est crucial que les organismes locaux bénéficient d'un meilleur accès aux

financements mais il est également nécessaire de simplifier cet accès en considérant la question de la proportionnalité. Pourquoi les ONG nationales doivent-elles surmonter de grands obstacles réglementaires pour obtenir des petites sommes d'argent ? Ici, les difficultés incluent en particulier les exigences en matière d'audit et les contraintes imposées par la législation antiterroriste. Une approche pourrait consister à mettre à disposition des ONG locales, par l'entremise des groupes de protection, différentes sommes d'argent (par exemple, le Start Network⁵ alloue des financements de démarrage pour les réponses locales), puisque les fonds communs au niveau national ont à ce jour exclu les ONG locales. À l'occasion du Sommet humanitaire mondial de mai 2016, il a été approuvé que de plus grandes sommes devraient être destinées aux organismes locaux, et de manière plus directe. L'objectif approuvé prévoit d'octroyer 25 % des financements humanitaires « aussi directement que possible » aux agences locales et nationales.⁶

Prise de décision : il est nécessaire de trouver le meilleur moyen d'intégrer les organismes locaux à l'architecture internationale, tant au niveau mondial que local. Actuellement, les ONG nationales sont incluses dans les équipes de pays pour l'action humanitaire d'une manière non viable en raison des ressources bien inférieures que les ONG peuvent consacrer à leur participation. De plus, la capacité des groupes à créer des réseaux peut être entravée par l'atmosphère qui règne dans les groupes : par



Des PDI dans l'État de Rakhine au Myanmar. Dans ce site, résident des milliers de déplacés internes musulmans forcés de fuir leurs villages lorsque les violences intercommunautaires ont éclaté en 2012, déplaçant jusqu'à 140 000 personnes.

exemple, les attitudes du personnel international ou quelque chose d'aussi simple que l'utilisation ou non de la langue locale pour communiquer.

Respect : les organisations de l'ensemble du secteur doivent intégrer les Principes de partenariat⁷. Cela implique une plus forte sensibilisation et la construction de relations plus égalitaires, ce qui entraînera à son tour une évolution de l'attitude des travailleurs humanitaires internationaux, qui doivent s'adapter à la culture locale et apprendre à s'adresser aux autochtones comme à des égaux.

Que fait le groupe mondial de la protection pour répondre à certains de ces problèmes ? Nous avons inscrit au cœur de notre cadre stratégique pour 2016-19 l'objectif d'engager de manière plus véritable les acteurs locaux et nationaux, y compris par la revitalisation de notre structure de gouvernance. Le groupe mondial de la protection est également en train de mettre en place un « laboratoire de la protection » pour identifier les défis liés à la localisation. Ensuite, partant de cette analyse, il identifiera les solutions possibles puis exécutera des programmes pilote en vue de peaufiner davantage les stratégies proposées avant de les partager plus largement. Le travail du

laboratoire revêtira explicitement la forme d'un dialogue, au cours duquel notre compréhension de la protection évoluera de manière pratique afin d'épouser la définition qui lui est donnée localement. Cette aspiration a déjà été exprimée auparavant, et il est temps qu'elle se concrétise.

Simon Russell russell@unhcr.org

Coordinateur du groupe mondial de la protection
www.globalprotectioncluster.org

1. Bourdieu P (1977) *Esquisse d'une théorie de la pratique*, Librairie Droz. <http://bit.ly/CUP-Bourdieu-1977>

2. Cette définition, initialement élaborée au cours d'une série d'ateliers parrainés par le CICR auxquels plus de 50 organisations humanitaires et des droits humains ont participé, a été adoptée par le CPI.

3. Rapport intitulé *Independent Whole of System Review of Protection in the Context of Humanitarian Action* (Révision indépendante de l'ensemble du système de protection dans le contexte de l'action humanitaire) <http://bit.ly/ReliefWeb-2015-whole-of-system-review>

4. Svoboda E et Pantuliano S (2015) *International and local/diaspora actors in the Syria response: A diverging set of systems?*, Document de travail ODI/HPG <http://bit.ly/ODI-Svoboda-Pantuliano-2015>

5. www.start-network.org/

6. Voir l'encadré sur « La Grande Négociation » à la page 62

7. Égalité, transparence, approche orientée sur les résultats, responsabilité et complémentarité
<http://bit.ly/ICVA-Principles-Partnership>

Autoprotection impulsée par les femmes au Soudan

Nagwa Musa Konda, Leila Karim Tima Kodi et Nils Carstensen

Dans certaines régions du Soudan, des ONG locales et des groupes de femmes ont pris les rênes pour assurer leur propre protection. Leurs réussites remarquables ont aidé à faire évoluer le statut des femmes au sein de leur communauté.

Depuis le déclenchement de la guerre civile en 2011 dans les États soudanais du Kordofan du Sud et du Nil Bleu, la population a subi des bombardements aériens et des attaques terrestres de forte intensité. Environ 4082 bombes et missiles ont touché des objectifs majoritairement civils dans des villages, des écoles et des hôpitaux¹. Quelque 450 000 femmes, hommes, filles et garçons sont déplacés à l'intérieur du pays tandis qu'environ 250 000 autres personnes ont fui vers le Soudan du sud, l'Éthiopie, le Kenya et l'Ouganda. Depuis que la guerre a éclaté, les autorités soudanaises interdisent aux acteurs humanitaires internationaux, aux représentants des médias et aux commerçants locaux d'accéder aux zones contrôlées par l'opposition.

En l'absence d'assistance et de protection internationales efficaces, des ONG locales et une association de femmes ont aidé jusqu'à

400 000 personnes en leur transmettant des directives élémentaires en matière de survie et d'autoprotection et en menant des actions de sensibilisation. Dans cet article, Nagwa Musa Konda, ancienne directrice exécutive de l'Organisation de secours, de réhabilitation et de développement de Nuba, et Leila Karim Tima Kodi, directrice de l'Association des femmes des Monts Nuba², nous font part de leur expérience des efforts de protection dirigés localement au Soudan.³

Nagwa : *La situation est très tendue. Presque tous les jours, nous subissons des bombardements ou nous sommes survolés par des avions. Les victimes des bombardements aériens sont principalement des enfants mais on compte aussi beaucoup de femmes. Lorsque ces bombardements ont lieu, les femmes courent après leurs enfants pour tenter de les sauver mais comme elles courent à découvert, elles sont*

octobre 2016

www.fmreview.org/fr/protection-communautaire

particulièrement exposées aux éclats projetés par les bombes. C'est pourquoi il est si important, pour protéger les gens, de creuser des trous individuels de partout [des cavités peu profondes dans lesquelles les personnes s'allongent pour se protéger] et de former les personnes à sauter dans ces trous plutôt que de prendre la fuite. Lorsque vous êtes en position allongée plutôt que debout, votre exposition aux éclats de shrapnel est beaucoup plus faible.

Au moment où la guerre a éclaté en juin 2011, les recherches sur les expériences locales de protection et de survie dans la région au cours de la guerre précédente (1985 – 2002) étaient sur le point de se conclure. Les chercheurs locaux et internationaux associés à l'initiative Local to Global Protection (L2GP), en collaboration avec les ONG locales qui avaient participé aux recherches, ont rapidement transformé ces dernières en un module de formation à l'autoprotection. Ces recherches décrivaient des expériences essentielles de la guerre précédente qui semblaient pertinentes pour les civils subissant cette nouvelle guerre. Plus particulièrement, elles mettaient en exergue trois grands ensembles de menaces et de défis :

- réduire les risques de blessures ou de décès liés aux bombardements aériens et aux tirs de longue portée en se réfugiant dans des abris et en fournissant des formations et des trousseaux de premiers secours aux communautés ;
- réduire les risques mortels liés à l'insuffisance de denrées alimentaires, d'eau potable, de revenus, de services essentiels et d'abris en puisant dans les connaissances traditionnelles relatives aux aliments sauvages et aux plantes médicinales et en introduisant le rationnement par ménage pour faire durer les rares ressources ;
- surmonter la peur, le sentiment d'isolement et de désespoir ainsi que l'érosion de la dignité par le biais d'activités psychosociales communautaires de base, y compris la poursuite de l'éducation et d'autres activités destinées aux enfants.

« La protection est très importante. Si elles n'avaient pas été sensibilisées à la protection, de nombreuses personnes ne seraient pas vivantes aujourd'hui. Comme la guerre continue, nous continuerons également à transmettre notre message sur la protection. » Leila Karim, de l'Association des femmes des Monts Nuba

Nagwa : *Après avoir remarqué que la plupart des victimes des combats et des bombardements aériens étaient des femmes et des enfants, nous nous sommes réunis avec l'Association des femmes des Monts Nuba. Nous nous sommes rendu compte que la plupart des jeunes femmes et des jeunes hommes, et bien sûr des enfants, n'avaient jamais vécu dans la zone de guerre au cours du conflit précédent et ne savaient pas du tout quoi faire lorsque la guerre et les bombardements aériens ont repris.*

La formation standard qui a été développée s'étale sur quatre jours. Les bénévoles qui y participent doivent s'engager à transmettre tout ce qu'ils ont appris à leur communauté. Ainsi, les femmes qui se rendent dans une mosquée ou une église particulière devront ensuite former cette communauté de croyants ; les enseignants transmettront leurs connaissances aux élèves de leur école ainsi qu'aux autres enseignants. De cette manière, plus de 400 000 personnes ont bénéficié de cette formation à la protection de base depuis le début de la guerre. Le nombre de victimes a chuté considérablement et les personnes sont dans une certaine mesure mieux équipées pour affronter tant les bombardements que la peur de ces derniers.*

Construisez des trous individuels partout !

Leila : *Dans l'Association des Femmes, nous informons les femmes sur les événements actuels et nous leur donnons des conseils sur la manière de s'adapter à la guerre et de se protéger, de coopérer entre elles et de rester hors de danger. Dès le début, nous avons pris très au sérieux les menaces liées aux bombardements aériens et nous avons encouragé les personnes à creuser des bunkers et des trous individuels dans des zones sûres. Sans plus tarder, nous avons commencé à enseigner à nos enfants de sauter immédiatement dans le bunker et de s'y allonger pour se protéger dès qu'ils entendaient le bruit des avions. Que leur mère soit avec eux ou non, les enfants doivent se cacher.*

Nagwa : *Les bénévoles chargés de la protection ont ensuite suggéré que les communautés et les autorités locales déplacent les écoles, les mosquées et les églises vers des lieux plus sûrs, à proximité des grottes dans les collines ou dans la forêt. Les enseignants ont été encouragés à emmener avec eux un petit tableau et à donner leurs cours sous des arbres à proximité des grottes, au cas où les bombardements aériens reprennent soudainement.*

Nous avons également apporté des sifflets ordinaires pour alerter les enfants s'ils sont en train de jouer et qu'ils ne voient pas les avions arriver. À d'autres endroits, nous avons posté des gardes équipés d'une grande cloche ; dès que vous entendez cette cloche, vous vous précipitez immédiatement

dans les trous individuels. Les avions ne vous laissent pas le temps de courir, et il est donc important de se trouver à très courte distance d'un abri sûr en cas de bombardement soudain. C'est pourquoi le principal message donné au début insistait sur l'importance de creuser des trous individuels de partout : à domicile, au point d'eau, au marché, à l'école, à la mosquée et à l'église – partout !

Défis quotidiens

Alors que les conflits se poursuivaient, un plus grand nombre de problèmes et de messages ont été inclus dans la formation, par exemple faire des économies, réduire les repas, stocker la nourriture, cueillir des aliments sauvages et les préparer. Des denrées alimentaires ont également été placées à l'avance à différents endroits au cas où le logement d'une famille serait bombardé et brûlé.

Un grand nombre de points d'eau ont été détruits ou ont cessé de fonctionner si bien que de nombreuses communautés sont dorénavant forcées de tirer leur eau de boisson des puits traditionnels et, dans certains cas, des eaux de surface. Des directives de base expliquant comment bouillir de l'eau ou utiliser des comprimés pour purifier l'eau, mais aussi comment réagir à d'autres problèmes ou menaces sanitaires, ont donc été intégrées au programme de formation.

Nagwa : *Le personnel des centres de santé locaux nous a informé de la présence de personnes séropositives dans la région, si bien que nous avons ajouté un module de formation aux risques du VIH/sida. Les services de santé et les fournitures médicales sont très rares dans les zones contrôlées par l'opposition, où on trouve seulement un petit hôpital pour une population d'environ un million de personnes. Nous avons donc également inclus les connaissances des plantes et des traitements traditionnels à notre formation. Il s'agit de connaissances traditionnelles, familières pour les femmes des générations antérieures mais inconnues des jeunes femmes. Aujourd'hui, les formateurs les transmettent à l'ensemble des générations.*

Une formation de base aux premiers secours est incluse dans les ateliers, y compris des instructions pour arrêter les saignements abondants. Comme les routes sont mauvaises, que les voitures sont très peu nombreuses et que le seul hôpital opérationnel se trouve loin, savoir comment arrêter un saignement peut empêcher un patient de décéder avant qu'il n'arrive à l'hôpital.



Des femmes au marché dans le Kordofan du Sud, un trou individuel en arrière-plan, juste derrière elles.

Faire évoluer le statut des femmes

En endossant des rôles aussi importants et vitaux au sein de la communauté, les femmes ont acquis un plus grand respect auprès de nombreux acteurs locaux (mosquées, chefs communautaire, groupes armés, etc.). Elles ont alors pu se servir de ce statut amélioré comme d'un tremplin pour aborder des questions plus sensibles et difficiles au sein de la communauté, par exemple les violences sexistes. Si l'on considère l'impact du travail des organisations locales dans les Monts Nuba, les acteurs internationaux seraient bien avisés d'étudier le meilleur moyen de soutenir de tels efforts de protection communautaires dans les conflits en cours, y compris la définition de modalités de financement adaptées pour soutenir ce type d'effort.

Leila : *Nous travaillons beaucoup autour des questions liées à la violence contre les femmes, notamment en organisant des conférences et des ateliers ciblant aussi bien les hommes que les femmes dans le but de les sensibiliser aux violences sexistes. Les hommes qui continuent de battre les femmes sont sanctionnés, ce qui les effraie. Bien que les violences subsistent, elles sont beaucoup moins répandues.*

octobre 2016

www.fmreview.org/fr/protection-communautaire



Nagwa : Les communautés mais aussi, de plus en plus, les chefs traditionnels et les autorités locales, respectent les femmes pour ce qu'elles ont fait et pour avoir contribué à sauver de nombreuses vies. Nous sommes tous conscients que, grâce à leurs campagnes de sensibilisation, le nombre de victimes des bombardements a chuté et est aujourd'hui très bas.

Aujourd'hui, lorsqu'une réunion des chefs locaux est organisée, l'Association des femmes est appelée à y participer. Les chefs ont également réalisé qu'ils ont besoin que les femmes participent à la formation des jeunes officiers de police. Le Secrétariat de la Santé local a pris part à la première formation aux premiers secours ; l'organe judiciaire s'est impliqué lorsque les femmes ont soulevé la question des violences sexistes, y compris où

et comment signaler les cas éventuels. En conséquence, dans certaines localités, des membres de l'Association des femmes ont fini par être intégrées aux tribunaux coutumiers lorsque ceux-ci doivent statuer sur des affaires de violence sexiste.

Affronter les traumatismes et le désespoir

Nagwa : De nombreuses personnes (hommes, femmes et enfants) ont vu des êtres chers se faire tuer sous leurs yeux. Certaines ont vu leurs maisons brûler avec toutes leurs possessions. Beaucoup de personnes sont aujourd'hui profondément traumatisées par ce qu'elles ont vécu et par la peur et la terreur qu'elles ressentent au quotidien. Cependant, nous sommes un peuple fier et résilient : alors que certains ont pris la fuite, la majorité tente de rester ici car c'est notre pays. C'est ici que nous cultivons nos terres et que nous vivons. Les gens ne veulent pas aller vivre et souffrir dans un camp de réfugiés dans le pays des autres. Au lieu de cela, nous avons adopté de nombreuses stratégies différentes pour pouvoir survivre et rester chez nous.

Dans une telle situation, il est important de se serrer les coudes et de soutenir les personnes qui viennent de perdre un être cher en se réconfortant mutuellement et en veillant à ce que personne ne se retrouve seul dans les moments traumatisants. En réaction à la pression

psychologique continue qui caractérise la vie dans une zone de guerre, les femmes se sont rendu compte que l'usage de petites choses permet de restaurer leur dignité, qu'il s'agisse d'extensions capillaires, de maquillage ou de parfums. Même si vous êtes forcés de vivre dans une grotte ou, plus encore, quand vous n'avez d'autre choix que d'y vivre, que vous n'avez pas assez de nourriture pour vous-même et vos enfants et que vous vivez constamment dans la peur du prochain bombardement, il devient alors indispensable pour votre estime personnelle et votre capacité à survivre de vous sentir propre, de sentir bon et de soigner votre apparence.

Lorsque les femmes se réunissent, s'assoient et préparent leurs parfums ou coiffent les cheveux des autres, elles ont alors l'occasion de discuter et d'expliquer leur situation, ce qui leur donne également l'opportunité de se réconforter et de s'encourager mutuellement. Pour moi, personnellement, ces petites choses sont tout aussi importantes. En dépit de toutes les difficultés, en dépit de toutes les souffrances, je ne veux pas que mon apparence soit peu soignée ni sentir mauvais quand je marche dans la rue. Je veux être une femme normale de Nuba et c'est pourquoi je protégerai ma dignité aussi longtemps que je serai en vie.

Nagwa Musa Konda, ancienne directrice exécutive de l'Organisation de secours, réhabilitation et développement de Nuba

Leila Karim Tima Kodi, directrice de l'Association des femmes des Monts Nuba

Nils Carstensen nic@local2global.info

Documentariste et conseiller humanitaire principal pour Local to Global Protection www.local2global.info et DanChurchAid www.danchurchaid.org

1. Entre avril 2012 et juin 2016, tel que signalé par Nuba Reports, un groupe de journalistes indépendants travaillant dans la région. Voir <http://nubareports.org>.
2. La région montagneuse à l'extrémité méridionale du Kordofan du Sud est appelée Monts Nuba par ses habitants.
3. En raison des restrictions d'accès, les entretiens conduits dans le cadre de cet article se sont déroulés à plusieurs endroits (y compris au Kordofan du Sud) et à plusieurs occasions entre 2014 et 2016. De plus, cet article se base sur des entretiens menés avec les membres clés du personnel de Kodi, une autre ONG locale engagée dans les activités décrites. Nous remercions également Justin Corbett et James Thomson pour leurs contributions. Enfin, cet article s'inspire de plusieurs documents et d'un bref documentaire sur la protection dirigé par les femmes au Soudan, disponible sur www.local2global.info.
4. Ce chiffre a été confirmé en 2014 par une évaluation qui indiquait que 80 % des 640 ménages sélectionnées de manière aléatoire avaient connaissance de tous les messages liés à la protection. En termes d'impact concret sur le comportement, les messages exhortant à creuser des trous individuels et à se cacher dans des grottes, et les messages relatifs au budget familial, au stockage des aliments, à la santé, à l'assainissement et aux premiers secours sont ceux qui ont eu le plus fort impact.

« Ce groupe est essentiel à notre survie » : réfugiés urbains et protection à base communautaire

Jennifer S Rosenberg

Près de 60 % de l'ensemble des réfugiés vivent maintenant dans des villes, une tendance qui se poursuivra dans la mesure où les camps deviennent de plus en plus souvent une option de dernier recours. Cette évolution urbaine entraîne déjà des changements colossaux à travers l'ensemble du secteur, et notamment dans la manière dont les humanitaires réfléchissent et s'embarquent dans des approches communautaires de la protection.

Les « communautés » qui sont au centre de ces approches communautaires de la protection ne sont pas prédéterminées. Les communautés peuvent acquérir une cohérence autour de toute une série de caractéristiques communes différentes, et peuvent être plus ou moins inclusives ou exclusives en fonction de leurs propres normes sociales internes et de leurs dynamiques de pouvoir. S'assurer que chaque réfugié est en mesure d'accéder à une protection à base communautaire exige, en première instance, de les considérer comme des détenteurs de droits à titre individuel. Ainsi, alors-même que les approches communautaires de la protection surgissent à travers une action collective, l'un des objectifs primordiaux de la programmation en matière de protection consiste à émanciper les individus de manière à ce qu'ils soient en mesure de connaître et revendiquer leurs droits – et de repérer quelle « communauté » a le plus de chance d'être pertinente pour les aider à le faire.

Dans l'objectif de contribuer à une compréhension plus profonde des besoins de protection propres aux réfugiés urbains, et plus particulièrement de mieux comprendre les risques de violence sexiste auxquels les femmes sont exposées et la manière de les aider à atténuer ces risques, la Women's Refugee Commission (WRC) a mené une étude dans quatre villes qui hébergent d'importantes populations de réfugiés ; Beyrouth, Delhi, Quito et Kampala. Plus de 500 réfugiés urbains ont été interrogés dans les quatre villes ainsi que toute une série de parties prenantes dans chacune d'entre elles.¹

Les constatations issues de cette étude soulignent les principaux domaines de risques communs à tous les réfugiés urbains et plus particulièrement ceux relatifs à la recherche d'un hébergement sûr et de revenus suffisants pour survivre en ville. Plus surprenantes peut-être, les constatations qui mettent en lumière des différences significatives dans la manière dont ces risques et d'autres risques se manifestent pour différents groupes de réfugiés urbains. Pour cette raison, la WRC a désagrégé ses résultats en fonction des sous-groupes de population suivants : femmes et

filles ; hommes et garçons ; réfugiés homosexuels (hommes ou femmes), bisexuels, transsexuels et intersexuels (LGBTI) ; professionnels du sexe (hommes ou femmes) ; personnes handicapées ; et hommes ayant subi des agressions sexuelles.

Un schéma similaire a surgi en ce qui concerne les différences relatives aux stratégies d'autoprotection et les efforts réalisés par les réfugiés pour se constituer ou s'appuyer sur une communauté susceptible de jouer pour eux le rôle de réseau social de protection. La forme, par contre, d'une telle « communauté » varie énormément en fonction et à l'intérieur des différents sous-groupes de population réfugiée, renforçant le fait qu'une notion de « communauté réfugiée au sens large » n'avait pas de sens pour de nombreux réfugiés, ou ne reflétait en rien leur réalité quotidienne.

Des questions d'identité

Parfois, les communautés que les réfugiés identifiaient comme les plus pertinentes pour eux et leur protection n'étaient pas constituées principalement d'autres réfugiés mais de membres de la communauté d'accueil. Ceci s'est révélé particulièrement vrai dans le cas de populations marginalisées comme les minorités sexuelles ou de genre, mais s'appliquait également à des réfugiés se livrant à certains types d'activités professionnelles, et notamment à la prostitution.

Ceci s'explique par le fait que pour certains réfugiés, l'aspect de leur identité le plus pertinent en matière de protection – non seulement en tant que facteur de vulnérabilité mais aussi en tant que caractéristique partagée autour de laquelle des réseaux de pairs se forme – n'est pas leur identité de réfugié. N'importe quelle identité (raciale, ethnique, de genre) ou caractéristique personnelle ou environnementale (langue parlée, travail exercé, ou quartier de résidence) est susceptible de peser davantage pour un individu du fait de son importance pour obtenir accès à une communauté protectrice ou contribuer à en former une.

L'importance d'accorder la priorité à l'affirmation que les réfugiés portent eux-mêmes sur leur propre

octobre 2016

www.fmreview.org/fr/protection-communautaire

identité n'est nulle part mieux illustrée que dans le cas des réfugiés qui risquent de subir des violences parce qu'ils appartiennent à des sous-groupes de populations marginalisées et stigmatisées. Les réfugiés qui appartiennent à des minorités sexuelles et de genre, par exemple, sont souvent ostracisés par les communautés de réfugiés sous larges, y compris par leurs propres familles. Il est fréquent que des réfugiés LGBTI subissent des violences perpétrées par d'autres réfugiés et des membres de la communauté d'accueil ; ils sont également victimes de discrimination et de maltraitance lorsqu'ils cherchent à louer des logements, trouver des emplois ou obtenir accès à des services, y compris des services généraux destinés à l'ensemble des réfugiés.

Dans le cas des réfugiés LGBTI, le renforcement d'une approche communautaire de la protection exige donc, en première instance, de pouvoir les aider à définir les contours des communautés qui leur conviennent le mieux et leur offrent le plus de sécurité. Il est possible qu'une telle communauté inclue des membres LGBTI de la communauté d'accueil, ce qui est le cas par exemple pour de nombreux réfugiés syriens LGBTI vivant actuellement au Liban. Des membres de la communauté LGBTI libanaise partagent des informations et proposent un soutien entre pairs aux réfugiés LGBTI syriens, et contribuent à mettre ces réfugiés en relation avec des organisations et des prestataires de services locaux adaptés ou empathiques à la situation des LGBTI. Les réfugiés syriens LGBTI ont indiqué qu'ils s'adressaient à une organisation locale LGBTI dans les situations d'urgence (à savoir, lorsqu'ils sont surpris sans avoir sur eux les « bons » documents ou qu'ils sont arrêtés à cause de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre) parce qu'ils ont l'impression que cette organisation est celle qui leur offre la meilleure possibilité de soutien juridique réactif et compétent.

Liens d'affinités et sécurité

À Quito, par contre, WRC s'est entretenue avec Luisa², une femme homosexuelle qui avait fui la violence en Colombie en quête de sécurité et d'asile en Équateur. Même si Luisa a participé à un groupe de soutien destiné aux femmes qui est hébergé dans les locaux d'une ONG à Quito, elle s'est effondrée en larmes lorsqu'elle a expliqué à quel point elle se sentait isolée et seule, incapable de révéler qui elle est « véritablement » aux autres femmes du groupe de soutien, et craignant d'être « percée à jour » en tant que lesbienne. Elle ne connaissait aucune autre personne homosexuelle à Quito, réfugiés ou équatoriens, et a été très surprise d'apprendre qu'il existait plusieurs organisations LGBTI au sein de la société civile

de Quito, et notamment une organisation créée par et pour des femmes homosexuelles.

Il semble donc dans le cas des réfugiés LGBTI, que l'accès à des approches communautaires de la protection exige une connexion avec les organisations LGBTI au sein de la communauté d'accueil – et les acteurs humanitaires doivent être capables de faciliter et d'encourager une telle connexion. Ils peuvent le faire en contactant les organisations LGBTI locales aux cours de l'étape initiale de l'intervention afin de les consulter et de leur demander si elles sont intéressées et ont la capacité de rencontrer des réfugiés LGBTI et de partager avec eux leurs expériences et ce qu'elles savent sur comment vivre en sécurité en tant que membre d'une minorité sexuelle ou de genre au sein de la communauté d'accueil.

Comme le suggère l'histoire de Luisa, les sous-communautés peuvent être une composante vitale de la protection à base communautaire pour les réfugiés marginalisés. À Beyrouth, les réfugiées transsexuelles syriennes en plus de faire partie de réseaux sociaux LGBTI généraux, principalement libanais, et de participer aux activités de ces réseaux, ont créé entre elles leur propre communauté réduite et étroitement liée. Elles forment un cercle d'amies, de colocataires qui travaillent ensemble et mènent différentes activités dans le but d'atténuer les risques individuels et collectifs de violence quotidienne : de petites choses, essentielles toutefois comme de faire circuler l'information (par exemple concernant un contrôle routier dangereux) ou de partager des taxis. Ce sont également les premières personnes auxquelles elles téléphoneront pour un soutien émotionnel et des informations sur une orientation médicale si elles sont victimes de violence physique. Les femmes transsexuelles en Équateur, à Beyrouth et à Kampala signalent que des agressions de ce type, y compris des viols, sont fréquentes et qu'elles sont particulièrement ciblées du fait de leur double statut de transgenres et de réfugiées.

Il existe également dans d'autres villes des exemples de réfugiés marginalisés qui forment leurs propres organisations de protection basée sur l'appartenance à une sous-communauté. À Kampala, une organisation appelée OGERA a été créée par des réfugiées professionnelles du sexe en vue de faciliter leur accès à un soutien entre pairs, à des services spécialisés, des soins médicaux et d'autres informations qu'elles considèrent comme les plus pertinentes et urgentes en fonction des circonstances qui sont les leurs. Également à Kampala, une organisation appelée Angels, dirigée par des réfugiés LGBTI s'implique dans toute une série d'activités de protection : rations alimentaires d'urgence, hébergement sécurisé, accompagnement

par des pairs, et accès à un ordinateur pour que les membres qui n'ont pas d'ordinateur n'aient pas besoin de se rendre dans un cybercafé pour envoyer des courriers électroniques ou utiliser Skype pour communiquer avec des amis ou des parents à l'étranger. Le siège d'Angels sert également de refuge de fortune pour des réfugiés LGBTI sans abris. Dans un groupe de discussion, les membres d'Angels ont dit que le groupe est « essentiel à notre survie ».

OGERA et Angels sont des organisations qui ont surgi de manière spontanée, à travers des conversations et des actions collectives entre réfugiés partageant les mêmes identités. Ces deux organisations doivent cependant lutter pour se maintenir à flot, pour payer le loyer de leurs bureaux et financer leurs activités. Ni l'une, ni l'autre – pas plus que l'organisation LGBTI de Beyrouth, ne reçoit de soutien financier des donateurs humanitaires pour le travail qu'elles effectuent auprès des réfugiés LGBTI.

En faire davantage pour renforcer les approches communautaires de la protection

Deux stratégies principales ont émergé des consultations menées par WRC en vue de renforcer des approches communautaires de la protection en rapprochant des réfugiés à risque de réseaux de protection par les pairs et en leur facilitant l'accès à des informations et des services spécialisés.

La première stratégie consiste à établir des liens entre des sous-populations à risque de réfugiés, comme les réfugiés LGBTI et les réfugiés qui travaillent dans l'industrie du sexe, et des organisations pertinentes au sein des communautés d'accueil (qu'il s'agisse de groupes de la société civile ou de prestataires de service privés). Cela exige des acteurs internationaux qu'ils cartographient systématiquement les partenaires potentiels ainsi que les axes de transferts au sein des communautés d'accueil, puis qu'ils les contactent de manière proactive en vue d'identifier les obstacles qu'ils risquent de rencontrer pour s'occuper de réfugiés et l'assistance qui pourrait les aider à surmonter ces obstacles.³

La seconde stratégie consiste à soutenir activement les organisations communautaires menées par des réfugiés ou impliquant des réfugiés. De telles organisations communautaires ont des niveaux variés d'activités de protection en fonction des préoccupations et des besoins premiers de leurs membres ainsi que de leurs capacités en tant qu'organisations. Pourtant parmi les groupes consultés par WRC très peu sont ceux qui reçoivent un soutien du HCR ou de l'un de ses partenaires ; obtenir un soutien financier pour mener des activités est cité comme quelque chose de très difficile,

voire impossible, à obtenir. Parallèlement, les quelques rares organisations qui ont été en mesure d'obtenir une forme de soutien – aide à la gestion de programme, accès à un espace de rencontre physique, ou mise de fonds initiale – ont indiqué à quel point ce soutien s'était avéré déterminant pour leur permettre d'exister et d'entreprendre des activités.

Soutenir des approches communautaires de protection au niveau local en milieu urbain exige des acteurs humanitaires qu'ils poursuivent les deux stratégies indiquées ci-dessus de manière simultanée. Le faire n'impliquera pas nécessairement l'engagement de nouvelles ressources financières mais nécessitera des efforts proactifs pour réorienter ou reprogrammer des ressources existantes, à la fois humaines et financières. Les deux stratégies exigeront de remanier les mécanismes de financement en vigueur pour permettre davantage de flexibilité dans l'attribution de subventions à un éventail plus divers d'organisations au sein des communautés d'accueil.⁴ Faciliter la remise de petites allocations à des organisations communautaires de réfugiés sera essentiel pour leur permettre de mener des approches communautaires de protection qui se traduiront par une intervention susceptible d'avoir un impact tangible sur la vie quotidienne des réfugiés.

Au cœur de ces deux stratégies – comme au cœur de toute protection à base communautaire – doivent se trouver des consultations directes avec les réfugiés. De telles consultations sont essentielles non seulement pour identifier les risques les plus urgents auxquels les réfugiés sont confrontés mais aussi pour les aider à définir, en première instance, les communautés qu'ils considèrent comme les plus pertinentes en fonction des risques qu'ils rencontrent et les mieux à même de les aider à atténuer ces risques.

Jennifer S Rosenberg JenniferR@wrccommission.org
Responsable principale de programme, Violence
sexiste, Women's Refugee Commission
www.womensrefugeecommission.org

1. Pour plus d'informations sur la méthodologie et les conclusions de cette étude, et notamment pour consulter des rapports séparés pour chaque sous-population de réfugiés, voir : (2016) *Mean Streets: Identifying and Responding to Urban Refugees' Risks of Gender-Based Violence*. (Rues mal fréquentées : Identifier et répondre, pour les réfugiés urbains, aux risques de violence fondée sur le sexe.) www.womensrefugeecommission.org/gbv/resources/1272-mean-streets

2. Le nom de la personne a été modifié.

3. WRC pilote actuellement un outil destiné aux praticiens qui travaillent en milieu urbain afin de les orienter secteur par secteur (santé, éducation, etc.) et sous-population par sous-population et leur permettre d'identifier des partenaires potentiels pour renforcer la protection des réfugiés, particulièrement en ce qui concerne la prévention et l'intervention en cas de violence sexuelle et sexiste.

4. Voir l'encadré sur « La Grande Négociation » à la page 62

octobre 2016

www.fmreview.org/fr/protection-communautaire

Les réfugiés comme première étape de la protection à Kampala

Eugenie Mukandayisenga

En tant que réfugiés rwandais à Kampala, moi-même et d'autres dans ma situation sommes bien placés pour aider les réfugiés récemment arrivés à trouver leurs repères dans la ville. Le travail est exigeant mais vital.

L'Ouganda est aujourd'hui le troisième pays accueillant le plus de réfugiés sur le continent africain : plus de 500 000 d'entre eux s'y sont établis¹. À Kampala, la capitale, des dizaines de milliers de réfugiés sont arrivés de pays voisins et d'ailleurs, se mélangeant à la vie de la ville. Je compte moi-même parmi ces réfugiés auto-installés. J'ai fui le Rwanda et je suis arrivée à Kampala il y a environ 10 ans.

Alors que la vie en ville apporte un éventail d'opportunités que l'on ne trouve pas dans les camps ruraux, les réfugiés à Kampala sont censés être indépendants (trouver une maison, un travail, se débrouiller seuls) avec très peu de soutien de la part des organisations d'aide internationales. Mais gérer tout ceci en s'adaptant à un nouvel environnement est un combat physique et émotionnel pour beaucoup de réfugiés. En l'absence d'aide internationale, les réfugiés déploient de nombreux efforts pour s'entraider dans la vie quotidienne, et cette entraide est vitale en tant que première ligne de protection.

Au cours de mes premières années ici, un ami m'a prêté de l'argent pour payer une formation avec un fabricant de bijoux ougandais qui, après m'avoir formée, m'a fourni du matériel afin que je puisse fonder une petite entreprise et vendre mes propres bijoux dans

toute la ville. Aujourd'hui, je travaille à temps plein pour le Service Jésuite des Réfugiés, une organisation internationale où j'enseigne l'art et l'artisanat comme formation aux moyens d'existence pour les réfugiés. Cependant, ces compétences techniques que je transmets à mes étudiants ne sont qu'une infime partie de l'aide que je peux leur offrir au niveau émotionnel ou sous forme de conseils amicaux. En dehors de mes fonctions quotidiennes, je passe mes soirées et weekends à rencontrer des réfugiés en difficulté par le biais de plusieurs réseaux que je me suis construits dans la ville.

Soutien aux réfugiés

Premièrement, je crée un espace pour des discussions thérapeutiques au sujet de problèmes que les gens ont souvent du mal à exprimer avec les autres – des sujets qui sont très difficiles à aborder avec les autorités ou avec de grandes organisations apparemment détachées. En raison de contraintes financières, de temps et de ressources, les agences internationales peuvent rarement offrir une assistance émotionnelle personnalisée, mais les interactions à court terme avec des inconnus n'incitent personne à partager ses difficultés personnelles. Les réfugiés savent qu'ils recevront une aide plus efficace et adaptée en travaillant avec des personnes qui ont déjà

vécu la même situation.

Mais surtout, ces conversations m'aident aussi à comprendre comment je peux offrir la meilleure assistance afin de répondre à leurs besoins spécifiques. Je me demande : Dois-je leur prêter de l'argent, leur proposer de loger dans une chambre chez moi, ou leur organiser différents rendez-vous et les y accompagner ? Ou est-ce suffisant de simplement leur donner



Eugenie Mukandayisenga (dans la robe jaune) enseigne l'artisanat à ses compagnons réfugiés, Kampala, Ouganda.

des conseils : les orienter vers des prestataires de service utiles, suggérer des possibilités de gagner un revenu ou les aider à organiser leurs finances ? S'il est vrai que cette approche peut être extrêmement intensive en temps et en ressources, elle me permet d'offrir une assistance sur mesure.

Deuxièmement, je sers de « guide » local pour aider les réfugiés, particulièrement les nouveaux arrivants, à apprendre à survivre à Kampala. La liste des besoins et services potentiels pour ces réfugiés semble interminable. Celle-ci a déjà inclus d'accompagner des personnes qui avaient été convoquées au poste de police et les informer sur leurs droits afin qu'elles ne soient pas maltraitées par des officiels opportunistes ; les accompagner à l'hôpital quand elles sont malades, blessées ou enceintes ; et les aider avec les actes de décès et les enterrements.

Troisièmement, j'offre des conseils et un soutien aux jeunes femmes scolarisées, réfugiées ou ougandaises. Les droits des femmes sont un problème important ici à Kampala mais rarement abordé². J'ai récemment assisté une jeune femme réfugiée qui voulait désespérément aller à l'école mais ne pouvait pas obtenir suffisamment d'argent pour couvrir les frais d'inscription, un uniforme ainsi que d'autres frais similaires. Sans éducation, elle se sentait dans l'incapacité de se construire un avenir prometteur. D'autres, dans la même situation, atteindront parfois une sécurité financière et auront par conséquent la possibilité de poursuivre leurs aspirations académiques en construisant une relation avec un homme plus âgé. Pour cette jeune femme, je suis intervenue le plus vite possible en parlant avec son école et en couvrant ses frais. Je voulais m'assurer que sa sécurité sexuelle, physique et mentale était protégée. Je lui ai également donné des conseils, ainsi qu'à sa famille, afin de les encourager et de leur donner des idées pour continuer à couvrir eux-mêmes ces frais à l'avenir. Ici encore, construire une relation étroite avec cette famille m'a permis tout d'abord de comprendre leur situation et ensuite de les conseiller d'un point de vue plus amical par rapport aux conseils ponctuels et généraux que les organisations internationales fournissent parfois.

Observations

Ces petits efforts que je fais sont promulgués au niveau individuel mais leur impact peut être monumental, au point d'améliorer le bien-être de familles entières et, plus globalement, de réseaux sociaux. À travers mon travail et celui d'autres

individus ou d'organisations communautaires de réfugiés, nous pouvons inspirer d'autres réfugiés à suivre un parcours semblable au service des autres, à rétablir leur dignité et leur sécurité dans des situations qui les privent d'opportunités et à rejeter les stéréotypes souvent imposés selon lesquels les réfugiés sont des individus paresseux et incapables.

Apporter de l'aide aux autres réfugiés n'est pas sans difficultés et il est important de comprendre ce que les individus traversent afin d'aider les autres. Il faut engager beaucoup de son temps pour construire de bonnes relations avec les personnes et écouter leurs besoins réels. Quand les individus m'approchent, ils savent qu'ils parlent à une personne qui s'intéresse à eux et qui sera là pour eux jusqu'à ce que leurs problèmes soient résolus ou plus gérables. En tant que mère de deux enfants, j'équilibre constamment les besoins de ma famille avec ceux des autres, en exploitant mes ressources jusqu'à leurs limites.

Il y a très peu d'organisations externes qui offrent une assistance si solide depuis l'arrivée d'un réfugié dans le pays jusqu'à ce qu'il soit mieux installé. Dans l'idéal, les plus grands prestataires de service (y compris l'UN HCR (l'agence de l'ONU pour les réfugiés), ses partenaires opérationnels et le gouvernement ougandais) affecteraient plus de ressources à l'augmentation du nombre de contacts avec les réfugiés dans leurs opérations quotidiennes.

Toutefois, il y a des limites à la manière dont les institutions peuvent changer à cet égard. De nombreuses organisations sont contraintes par les demandes des bailleurs ou par des structures bureaucratiques complexes et des attentes démesurées, ou alors elles manquent de volonté ou d'intérêt à modifier leurs réponses, restreignant ainsi les possibilités d'améliorer la prestation de services. Il est donc d'autant plus crucial qu'elles reconnaissent le service inestimable que des réfugiés comme moi, qui sont établis localement, fournissent aux autres dans le besoin.

Eugenie Mukandayisenga *eugenie.crafts@gmail.com*
Réfugiée rwandaise vivant à Kampala et travaillant avec le Service Jésuite pour les Réfugiés comme formatrice en artisanat.

1. UNHCR, actualisation des nouvelles, décembre 2015
www.unhcr.org/567414b26.html

2. En 2014 j'ai rédigé un blog à ce sujet, en examinant comment la violence affecte les moyens de subsistance dans les communautés de réfugiés, ici à Kampala :
<http://bit.ly/RSC-HIP-Mukandayisenga-2014>

octobre 2016

www.fmreview.org/fr/protection-communautaire

Combattre la dépendance et promouvoir la protection de l'enfant au Rwanda

Saeed Rahman, Simran Chaudhri, Lindsay Stark et Mark Canavera

Dépendre en permanence d'une assistance fluctuante et qui provient en grande partie de sources extérieures peut engendrer un sentiment d'impuissance. De plus c'est un facteur qui peut entraver les initiatives de protection de l'enfant au niveau de la famille ou de la communauté.

Le camp de Gihembe au Rwanda a été mis sur pied en 1997 pour accueillir un grand nombre de réfugiés provenant de la République Démocratique du Congo (RDC) ; aujourd'hui, 14 295 personnes y vivent¹, et pratiquement la moitié d'entre elles ont moins de 18 ans. La vie des résidents du camp de Gihembe dépend entièrement de l'assistance fournie par d'autres.

Les réfugiés de ce camp sont soumis à un couvre-feu et, dans un pays où la disponibilité des terres est un problème même pour les nationaux, leurs possibilités de cultiver sont très limitées. Une étude entreprise en 2013² demandait aux résidents quel était l'impact que cette absence d'options en termes de moyens d'existence pouvait avoir sur les relations et les rôles à l'intérieur de la famille concernant la protection de l'enfant, et comment ces relations et rôles étaient perçus. Les parents se sentent incapables de couvrir les besoins élémentaires de leur famille – nourriture, vêtement, logement, éducation – et les enfants sont témoins de cette impuissance. L'incapacité des parents de payer les frais de scolarité conjuguée à une absence de méthodes positives d'adaptation conduisent les enfants à adopter des pratiques préjudiciables afin de subvenir à leurs besoins, comme par exemple le vol, la prostitution et d'autres formes d'emploi à risque. Les personnes qui s'occupent d'enfants dans le camp ont cité les grossesses des adolescentes, la délinquance juvénile et l'absence d'accès à l'éducation comme les menaces les plus courantes au bien-être des enfants. Quant aux enfants, ils ont indiqué la violence domestique, les affrontements avec les autorités et la toxicomanie comme les principaux dangers auxquels ils sont exposés. Les enfants comme les aidants ont signalé la quantité insuffisante des rations alimentaires – et l'absence de moyens de subsistance – comme les principaux facteurs favorisant ces risques.

Lorsque les familles voient leurs enfants se lancer dans des activités à risque, certains parents tentent de leur expliquer les conséquences négatives de leurs actions. Cela fonctionne dans certains cas ; de nombreux

réfugiés ont toutefois indiqué qu'à mesure que leur situation de déplacement se prolonge, les familles se sentent de plus en plus impuissantes.

« Nous ne savons pas ce que nous pouvons faire pour eux [les enfants]. Le gros problème c'est leur état d'esprit qui a été détruit, et il est vraiment très difficile de les aider ».

Le stress lié au déplacement prolongé tend également à modifier les structures familiales ainsi que les pratiques en termes de soins. Dans les cas les plus extrêmes, il arrive qu'un mari abandonne sa famille ou qu'une mère abandonne un enfant en pensant que l'enfant s'en sortira mieux seul. Il arrive de manière plus courante que des parents ou aidants vendent ou louent les cartes de ration du HCR de leurs enfants, une mesure que les employés des agences de protection de l'enfant considèrent comme une violation des droits de l'enfant ; toutefois certains parents agissent ainsi en toute bonne foi afin de subvenir à d'autres besoins de leurs enfants qu'ils considèrent plus importants, comme par exemple payer des frais de scolarité, des vêtements ou acheter d'autres choses.

« Lorsqu'une fille atteint l'âge de 14 ans, elle a besoin de vêtements, de sous-vêtements et de serviettes hygiéniques... C'est pour acheter ce type de choses que je vends la ration. Parce que j'ai beaucoup d'enfants, vous comprenez bien que je ne suis pas en mesure de subvenir à tous leurs besoins. C'est pour cela qu'elles sortent du camp pour trouver de l'argent d'une manière ou d'une autre, et parfois elles reviennent enceintes ou contaminées par le VIH ».

Mécanismes de protection fondés sur la communauté

Notre étude a repéré un certain nombre de ressources à l'initiative de la communauté vers lesquelles les résidents pouvaient se tourner et le faisaient. Ces mécanismes consistaient en une combinaison d'initiatives mises en place lorsqu'ils vivaient en RDC et d'autres plus nouvelles surgies pendant leur séjour dans le camp au Rwanda. La perception générale était cependant que les initiatives communautaires

étaient beaucoup moins solides dans le camp qu'elles n'avaient été en RDC, au sein des communautés d'origine des résidents.

Les familles se tournaient vers leurs parents et les chefs tribaux afin de résoudre des conflits concernant les enfants, notamment en cas de conflits liés à la filiation ou à la maltraitance des enfants. Les écoles et les églises étaient également perçues comme ayant un rôle central dans ces efforts de protection et de soins aux enfants. Le HCR (l'agence des Nations Unies pour les réfugiés) et le gouvernement rwandais fournissent des bourses d'études jusqu'en 'troisième' (troisième année d'école secondaire, après les six années d'école primaire), après quoi les élèves doivent se financer eux-mêmes pour achever leurs études ; en vue de promouvoir l'assiduité scolaire, des parents se sont regroupés au sein d'associations parents-professeurs, ont fait du bénévolat dans les maternelles et dans les églises locales, et ont organisé la Hope School, une école des réfugiés pour les élèves n'ayant pas les moyens de poursuivre leurs études dans le système scolaire public. Des clubs de sport pour les jeunes ont été organisés pour maintenir les enfants occupés (même si ces clubs étaient souvent considérés comme ne convenant qu'aux garçons), et des membres de la communauté faisaient office de travailleurs sociaux afin de soutenir les familles et renforcer l'assiduité des enfants à l'école. De telles organisations et initiatives étaient toujours considérées positivement tant par les adultes que les adolescents ; néanmoins, les chefs communautaires ont indiqué qu'elles manquaient souvent du matériel ou du soutien technique nécessaire pour être efficaces.

« Ici dans le camp, ils ont démarré des écoles [maternelles]... avec des classes dans des églises et ailleurs. [Mais] l'assistance et le soutien des bienfaiteurs faisant défaut... le projet d'école maternelle à l'intérieur du camp est tombé à l'eau ; en conséquence les enfants ne vont à l'école qu'à six ans et en attendant ils n'arrêtent pas de faire des bêtises par ici ».

La Hope School, une école secondaire fondée et organisée par les réfugiés qui a bénéficié d'un soutien au niveau secondaire et universitaire lorsque disponible par le passé, s'est distinguée à Gihembe comme une initiative communautaire exemplaire par son efficacité et sa pérennité. L'école était soutenue par les contributions des familles – de 1 à 2 \$ par mois, qu'elles gagnaient en revendant des portions de leurs rations - afin de couvrir les

frais des étudiants qui n'avaient pas les moyens de payer les frais de scolarité après la classe de troisième du collège. Pendant l'année où nous avons mené nos entretiens avec les résidents, nous avons appris que 100 % des enfants qui s'étaient présentés à l'examen national à la Hope School l'avaient réussi ce qui représentait une énorme source de fierté pour les élèves, les enseignants et la communauté. L'organisation qui au sein du camp s'occupait de l'école avait des projets d'expansion et comptait sur un soutien du HCR pour fournir du matériel, comme des bureaux et des chaises. Toutefois, l'école avait encore de nombreuses difficultés à surmonter, se conformer aux directives rwandaises sur les bâtiments scolaires, veiller à ce que les programmes respectent les normes nationales et réussir à payer les enseignants.

L'impact négatif des agences extérieures

Dans une situation prolongée comme celle du camp de Gihembe, où la population réfugiée dépend presque intégralement de ressources extérieures pour survivre, ce niveau de dépendance peut devenir une menace et saper la capacité de la communauté à faire face elle-même aux dangers relatifs à la protection des enfants. Nous avons détecté trois aspects essentiels à travers lesquels se manifestait cet impact négatif. Le premier consistait en une suspension ou une réduction des biens ou des services. Lorsque le financement des donateurs est épuisé, les services fournis au niveau du camp s'amointrissent, une réalité dont les effets sont dramatiques lorsque la résilience des familles et des communautés n'a pas fait parallèlement l'objet d'un renforcement systématique. Faire face à une diminution de ressources tout en n'ayant que peu d'options alternatives peut pousser les enfants comme les personnes en charge vers des comportements de survie à risque.

« Vous pouvez constater qu'ici à l'intérieur du camps notre éducation est soutenue par les ONG. Il arrive parfois que ces ONG stoppent leurs programmes alors que nous sommes en milieu de période scolaire ; nous sommes alors forcés d'abandonner l'école pour l'année entière. Il faut alors attendre une autre [forme de] soutien pour [pouvoir] reprendre là où nous nous sommes arrêtés ».

Deuxièmement, la relation entre parents et enfants est souvent altérée et affaiblie. Les enfants apprennent à s'adresser aux ONG en premier lorsqu'ils ont besoin d'assistance plutôt que de considérer leur famille et leur

octobre 2016

www.fmreview.org/fr/protection-communautaire

communauté comme leur premier point de recours, une tendance qui érode directement l'efficacité des structures traditionnelles de protection des enfants. Non seulement les enfants apprennent que la famille n'est pas en mesure de les aider, mais les parents ou ceux qui s'occupent d'eux, eux aussi, finissent par être convaincus qu'ils ne sont pas les mieux placés pour protéger et veiller sur leurs propres enfants. Une mère s'exclamait ainsi :

« Ce n'est que par l'intermédiaire des ONG que Dieu peut agir et permettre à nos enfants de finir leurs études ».

Et finalement, une population dépendante de l'aide n'a que peu d'influence pour déterminer les services qui seront mis à sa disposition ; les résidents sont donc impuissants et incapables de résoudre eux-mêmes leurs problèmes. Les organisations d'assistance aux réfugiés sont, elles aussi, souvent dépassées par l'étendue des besoins et donnent l'impression de manquer de transparence, ce qui associé à l'absence d'alternatives des réfugiés entraîne des sentiments d'impuissance chez les familles. De tels sentiments sont un obstacle à la confiance entre réfugiés et organisations mandatées pour les servir ; les réfugiés hésitent alors à contacter les ONG et au final les enfants sont mis en danger. L'exemple ci-dessous montre l'expérience vécue par une réfugiée concernant l'allégation de viol et la grossesse consécutive de sa petite-fille.

« Je me suis adressée au président du camp... Il a transféré mon cas vers l'unité de prévention de la violence sexiste, mais apparemment ils n'étaient pas très intéressés par mon cas. Cette unité, à son tour, a transféré mon cas vers AVSI [une ONG internationale], et AVSI a transmis le cas à la police. ...Les policiers ont dit qu'ils ne pouvaient rien faire parce qu'il n'y avait aucune preuve mais qu'une fois que ma petite-fille aurait accouché ils pourraient faire un test ADN afin de confirmer l'identité du père de manière à ce qu'il paie pour ce qu'il a fait. Des employés d'AVSI sont venus ici lorsque mon petit-fils est né mais nous attendons toujours... Nous n'avons toujours aucune nouvelle. Nous pensons qu'ils sont corrompus ou qu'ils ne sont pas concernés par notre problème ».

Conclusion

Dans une situation où les programmes officiels fluctuent constamment, prioriser des mécanismes endogènes de protection peut s'avérer un moyen plus efficace et plus acceptable de minimiser les dommages

tout en restituant le pouvoir de protéger aux adultes en charge. L'un des moyens à disposition des praticiens pour y parvenir consiste à couvrir les besoins issus d'initiatives mises en place par des réfugiés en vue de restaurer l'estime de soi et combattre l'impuissance au sein de la communauté.

Chaque fois que possible, les efforts dirigés par des organisations d'assistance aux réfugiés doivent cibler les familles des enfants plutôt que contourner les familles pour apporter un soutien directement aux enfants. Même s'il est possible que certains services (ceux destinés aux enfants maltraités par exemple) n'aient pas d'autre choix que de cibler les enfants directement, la fourniture de l'assistance relative à l'éducation, la nourriture ou le logement doit partir d'un point de vue familial. Une approche de soutien aux réfugiés basée sur la famille peut potentiellement conforter les enfants dans l'idée que leurs familles et leurs voisins sont à même de couvrir leurs besoins ce qui peut les encourager à chercher de l'aide au sein de leur communauté avant de se tourner vers des sources extérieures ; cela peut également contribuer à restituer du pouvoir aux adultes en charge et leur permettre de s'attaquer eux-mêmes, à titre individuel et collectif, aux défis de protection des enfants.

Saeed Rahman saeed.rahman0@gmail.com

Assistant de recherche de troisième cycle

Simran Chaudhri simran.chaudhri@gmail.com

Assistant de recherche

Lindsay Stark ls2302@cumc.columbia.edu

Directrice, CPC Learning Network; Professeure associée

Mark Canavera mc3718@cumc.columbia.edu

Directeur associé

CPC Learning Network, Département de santé de la population et des familles, Mailman School of Public Health de l'Université Columbia
www.cpcnetwork.org

1. Fin mars 2016, au total 74 530 réfugiés originaires de RDC résidaient au Rwanda.

2. Par l'intermédiaire du CPC Learning Network en collaboration avec HealthNet TPO, TPO Ouganda et AVSI. Voir : Prickett I, Moya I, Muhorakeye L, Canavera M et Stark L (2013) *Community-Based Child Protection Mechanisms in Refugee Camps in Rwanda: An Ethnographic Study* (Mécanismes de protection communaires des enfants dans les camps de réfugiés au Rwanda: une étude ethnographique)
<http://bit.ly/CPCNetwork-2013-Rwanda>; Voir également: AVSI et InfoAid (2013) *Child Protection KAP Survey in Rwandan Refugee Camps* (Enquête KAP sur la protection de l'enfance dans les camps de réfugiés rwandais). <http://bit.ly/AVSI-2013-Rwanda-survey>

Des actions locales pour protéger les communautés au Nigeria

Margee Ensign

Au Nigeria, des initiatives collaboratives et créatives ont contribué à protéger en grande partie les communautés locales de l'impact des violences perpétrées par Boko Haram. Malheureusement, lorsque les organismes internationaux sont arrivés, ils ont ignoré ces efforts.

Yola, notre ville, se trouve à la limite du désert du Sahara, où le vert se transforme en marron sur les cartes du continent. Située dans l'État d'Adamawa au nord-est du Nigeria, Yola est à la fois chrétienne et musulmane et se caractérise depuis très longtemps par sa tolérance. L'Université américaine du Nigeria (UAN) y a été établie il y a dix ans par Atiku Abubakar, un ancien vice-président du Nigeria qui a grandi dans cette région. Sa vision était de construire une université qui contribuerait à améliorer la vie des habitants de la région, dont les taux d'illettrisme, de chômage et de mortalité maternelle et infantile comptent parmi les plus élevés du monde.

L'initiative pour la paix Adamawa-UAN (IPA-UAN) est née au cours des grèves nationales de 2012 suite à la suppression des subventions aux carburants. Comme dans la plupart du pays, la situation est devenue tendue et instable dans la ville de Yola, habituellement tolérante. Au cours de pourparlers entre l'UAN et les dirigeants locaux, il a été décidé que l'un des meilleurs moyens de protéger notre communauté était de nous concentrer sur les jeunes et les femmes – ceux qui n'avaient aucune instruction, aucun revenu, souvent peu ou pas de famille et de faibles liens avec la société. Et l'une des décisions cruciales prises dès le départ voulait que ce soient les chefs locaux, qui connaissaient le mieux la communauté, qui identifient ces personnes et non pas l'Université. En revanche, c'est à nous, l'Université, que reviendrait ensuite la tâche de concevoir des programmes répondant à leurs besoins. Nous n'avions encore jamais envisagé que des programmes conçus pour alphabétiser les personnes et améliorer les revenus finiraient en fait par aider à protéger toute une ville.

Alors que la menace posée par le groupe islamiste extrémiste Boko Haram s'accroissait,¹ cette capacité à identifier et soutenir les personnes vulnérables, en particulier les jeunes hommes, a jeté les bases de la réussite de notre intervention et de nos efforts de protection communautaire. Au départ, nous ne voyions pas ces programmes spécifiquement comme des mesures de protection contre la violence mais plutôt comme des stratégies permettant de fournir une instruction,

des revenus et de l'espoir aux personnes. Toutefois, au fil du temps, alors que nous rencontrions des milliers de jeunes désabusés, il est devenu évident qu'ils se trouvaient dorénavant face à un choix binaire : rejoindre le programme IPA-UAN ou rejoindre Boko Haram.

« C'était Boko Haram ou vous : il n'y a rien d'autre pour nous. » (Un jeune homme de 18 ans à Yola, Nigeria)

Les premiers programmes étaient les projets « La paix par le sport », des formations à grande échelle aux technologies de l'information et de la communication (TIC) et des projets de génération de revenus pour les femmes. Cependant, en mars 2014, nous avons réalisé qu'il nous faudrait intensifier rapidement nos efforts et jouer un rôle de premier plan pour protéger notre communauté. En effet, ce mois-là, nous avons reçu une demande urgente de la part de l'émir de Mubi, une ville située au nord, de lui rendre visite et d'apporter de la nourriture et des vêtements. Une douzaine de membres de l'IPA ont pris la route en direction du nord pour aller à la rencontre de cet émir. « Passez dans la salle d'à côté, nous a-t-il dit, mais préparez-vous à être choqués. » Environ 500 femmes et filles se trouvaient dans la grande pièce voisine. Mais aucun homme et aucun garçon. Lorsque nous leur avons demandé où se trouvaient leurs maris et leurs fils, leur réponse nous a tous choqués : « nos fils ont été enlevés par Boko Haram et nos maris ont été brûlés vifs sous nos yeux ». La paix, la protection et l'expansion de nos programmes pour atteindre les jeunes vulnérables sont alors devenues nos obsessions. Mais que signifiait la protection dans notre environnement ?

L'Université avait déjà établi ses propres forces de sécurité. Après avoir initialement recruté près de 300 personnes, notre chef de la sécurité (un ancien Marine américain aujourd'hui professeur) a travaillé avec les membres de l'IPA pour identifier des adolescents et jeunes adultes « vulnérables » et les former au métier de garde. Cette initiative a eu pour double conséquence d'atténuer la vulnérabilité et d'accroître les revenus d'un grand nombre de personnes. De plus, ces agents de sécurité sont devenus un

octobre 2016

www.fmreview.org/fr/protection-communautaire

symbole visible de la protection au sein de la communauté, dont ils étaient également les yeux et les oreilles. Une initiative tout aussi importante a consisté à former les membres de l'IPA-UAN à l'autoprotection et, comme les musulmans et les chrétiens apprenaient ensemble, ces activités ont également permis de promouvoir la compréhension et les relations entre des groupes religieux qui savaient souvent bien peu l'un de l'autre. Cette initiative s'est poursuivie pendant trois ans, en dispensant des formations supplémentaires pendant les pics de violence et lorsque les vacances approchaient, afin que les citoyens formés puissent protéger les églises et les mosquées.

Soutien aux PDI

Peu de temps après notre retour de Mubi, les personnes déplacées de l'intérieur (PDI) ont commencé à arriver : d'abord quelques centaines, puis 5 000 et finalement 300 000, principalement des femmes et des enfants. Ils n'avaient rien à manger, pas de vêtements et nulle part où aller. Le chef Abdulmumini, l'un des membres de l'IPA-UAN, a alors déclaré qu'il les installerait sur ses terres si, de son côté, l'Université fournissait des semences et couvrirait les frais de scolarité. Nous avons alors levé des fonds destinés aux semences, aux denrées alimentaires et aux vêtements, et nous étions alors assez naïfs pour penser que le problème des personnes déplacées avait été résolu. Cependant, au cours des 12 mois suivants, des milliers de personnes supplémentaires ont déferlé à Yola. L'immense majorité d'entre elles (95 % selon nos données) ont fini par s'établir au sein de notre communauté, où elles avaient de la famille ou d'autres relations. Les 5 % restants, c'est-à-dire les personnes les plus désespérées qui ne disposaient pas de telles relations familiales, se sont établis dans des camps de PDI administrés par l'État.

En avril 2015, nous nourrissions 276 293 personnes chaque semaine. Près de 12 000 personnes participaient dorénavant à « La paix par le sport », environ 2 000 au projet de génération de revenus pour les femmes et jusqu'à 1 200 personnes à la formation aux TIC, qui était dispensée pendant toute cette période. En outre, deux conférences sur la paix ont été organisées avec des militants pacifistes issus d'États profondément touchés par les violences perpétrées par Boko Haram.

Après l'élection dans des conditions pacifiques du président Buhari en mai 2015 et d'un nouveau gouverneur pour notre État,

de nombreuses personnes déplacées ont alors confié qu'elles souhaitaient rentrer chez elles pour aller ensemercer leur champ avant que ne commence la saison des pluies. En mai 2015, le gouverneur a demandé à l'IPA-UAN de se rendre au nord, accompagné par un convoi de l'armée, pour vérifier si les personnes pouvaient rentrer chez elles en toute sécurité. Ce n'était pas le cas. Tout avait été dévasté. Presque toutes les infrastructures avaient été détruites et il n'y avait pas d'eau potable, ni de clinique, ni d'école. Les maisons étaient détruites et les champs étaient vides. Alors que nous circulions à travers la région, des personnes sortaient de la brousse pour venir remercier notre collègue, le chef de la sécurité, qui avait non seulement chapeauté la création de notre force de sécurité mais qui animait également un programme radiophonique hebdomadaire sur l'autoprotection (dans lequel il informait les auditeurs des déplacements de Boko Haram et leur suggérait où se cacher). Des centaines de personnes venaient donc le saluer et lui dire qu'il les avait aidées à rester en vie et hors de danger, ce qui nous a rappelé à quel point il est essentiel de transmettre des informations de base sur la sûreté et l'autoprotection aux populations menacées.

L'arrivée des organismes internationaux

Ensuite, ce sont les organismes internationaux qui ont commencé à arriver. Nos membres ont informé des dizaines d'entre eux de notre perspective de paix, de notre portée en termes de membres, de nos programmes et des enseignements que nous avions tirés. Cependant, les organismes nous ont largement ignorés. Au lieu de s'appuyer sur cette expérience et sur notre réseau, ils ont montré peu d'intérêt à apprendre par notre biais ou à nous impliquer dans leurs projets. Voici quelques exemples :

Tout au long de la crise, l'UAN avait collecté des données sur les PDI : leur lieu d'origine, leur âge, leur sexe, leur niveau d'instruction et ainsi de suite. Lorsque nous avons proposé à une grande organisation internationale de lui remettre ces données, son représentant nous a dit : « pourquoi voudrions-nous vos données ? ». Il a ensuite rencontré le gouverneur de l'état et négocié de verser une large somme d'argent afin de conduire ses propres enquêtes.

De nombreuses victimes sont traumatisées par ce qu'elles ont vu et vécu. Notre psychologue de l'UAN, un conseiller qualifié en traumatismes, avait commencé à former d'autres employés de l'Université afin qu'ils puissent

fournir des conseils de base aux personnes qui avaient subi les violences. Mais lorsqu'un autre organisme international d'aide est arrivé, il n'a pas offert de soutenir ces efforts pour traiter le stress post-traumatique. Il a simplement tenté de débaucher le psychologue de notre université.

Notre université a intensifié ses efforts, en collaboration avec nos étudiants et notre personnel de science informatique, pour trouver des moyens de connecter les personnes qui avaient perdu leur famille. Nous avons également utilisé notre programme télévisé « The Peacemakers » (« Les Artisans de la paix ») et notre site Web pour diffuser des photos de personnes recherchant des membres de leurs familles. Lorsque nous avons demandé de l'aide à un organisme international, celui-ci nous a répondu : « nous aidons uniquement les personnes vivant dans des camps ». Telle était sa réponse, alors même que l'immense majorité des PDI ne vivait pas dans des camps mais dormait à même le sol un peu partout au sein de notre communauté.

Les membres de l'IPA-UAN se sont réunis avec les représentants d'une autre agence pour parler de distribution alimentaire. À ce moment-là, nos réserves alimentaires destinées aux réfugiés étaient particulièrement maigres. Nous n'avons pas demandé à cette agence de partager ses denrées alimentaires, nous lui avons seulement demandé à qui celles-ci étaient destinées afin de ne pas dupliquer ses efforts. La réponse nous a blessé : « nous ne pouvons pas partager la liste des personnes que nous nourrissons – juste au cas où Al Qaïda travaille avec vous ! ». L'un des membres du comité a ensuite souligné : « ils ne savent même pas que c'est Boko Haram et non pas Al Qaïda qui nous terrorise ! ».

Ce type d'attitude s'est traduit par des efforts mal orientés, et certainement par plus de souffrance. Il reste encore beaucoup d'efforts à déployer pour faire en sorte que le système international écoute les personnes sur le terrain, qui sont probablement celles qui en savent le plus et qui sont les plus réactives.

Briser le cycle

Bien que nous ayons expliqué aux personnes déplacées qu'il était préférable qu'elles ne retournent pas chez elles pour l'instant, elles souhaitent tout de même prendre ce risque. Comme les déplacés étaient des agriculteurs, ils souhaitent planter leurs cultures et essayer de retrouver leur autonomie. La majorité d'entre eux ont commencé à reprendre le chemin du nord

mi-2015, si bien qu'en septembre ils n'étaient plus que 100 000 à Yola, la plupart vivant au sein de notre communauté et nourris par nos efforts.

Toutefois, de nouveaux problèmes sont apparus. Les tensions étaient élevées dans de nombreuses communautés dans lesquelles les personnes déplacées retournaient car certains de leurs membres avaient eux-mêmes commis des meurtres. Les communautés étaient divisées. Il a alors été demandé à l'IPA-UAN d'endosser un nouveau rôle : diriger les efforts de réconciliation. À l'aide d'une petite subvention octroyée par le gouvernement canadien, nous avons commencé cette tâche de réconciliation auprès des femmes, des enfants, des chefs religieux, des groupes d'autodéfense et des aînés.

Nos efforts d'autoprotection avaient porté leurs fruits. Nous étions parvenus à nourrir près de 300 000 PDI. Les violences de Boko Haram étaient restées confinées aux limites de notre ville, ce groupe n'ayant pas réussi à saisir Yola, ni à y recruter. Un grand nombre de chefs attribuent ce succès à nos programmes de paix, de développement et de sécurité. La communauté savait que l'Université était totalement engagée en faveur de la paix et du progrès, de même que les dirigeants religieux et politiques de la communauté.

La violence de Boko Haram recule, mais pas les problèmes. Dans son sillage, devant les portes de l'Université, elle a laissé des centaines de milliers d'enfants que le conflit a rendus orphelins. Les familles locales les hébergent tandis que l'Université a mis en place des programmes « Lire et Nourrir » destinés à ces garçons et ces filles afin de leur enseigner les bases de la lecture, de l'écriture et du calcul et de leur donner un repas gratuit préparé par des prestataires locaux. Ce programme gagne en ampleur mais ne parvient pas à répondre à la demande croissante. Il est indispensable que ces efforts de petite envergure soient reproduits ailleurs et élargis, sinon un nouveau cycle recommencera avec des jeunes qui ne sont pas instruits, qui vivent dans l'indigence, qui n'ont ni famille ni soutien, et qui n'ont « rien d'autre » dans leur vie. Et nous savons tous où cela mène.

Margee Ensign margee.ensign@aun.edu.ng
 Présidente, American University of Nigeria
www.aun.edu.ng

1. Depuis le début, en 2009, de l'insurrection actuelle, Boko Haram a assassiné 20 000 personnes et déplacé 2,3 millions d'habitants de chez eux. En 2015, il occupait la première place du classement des groupes terroristes les plus meurtriers compilé par le Global Terrorism Index.

octobre 2016

www.fmreview.org/fr/protection-communautaire

Des réfugiés accueillant d'autres réfugiés

Elena Fiddian-Qasmiyeh

Admettre à quel point le déplacement croisé est courant crée des points d'entrée permettant de reconnaître et d'exploiter le pouvoir d'action des réfugiés et de leurs différents hôtes pour soutenir les personnes déplacées et les accueillir.

On tient souvent pour acquis que les communautés locales accueillant des réfugiés se composent de groupes stables et établis de citoyens. Cependant, les populations nouvellement déplacées ne partagent pas seulement leur espace avec des communautés « autochtones » auxquelles elles peuvent également souhaiter s'intégrer, mais aussi d'avec des communautés constituées de réfugiés et de PDI, anciens ou établis, issus de groupes nationaux/ethniques semblables ou différents¹. Cette situation est d'autant plus fréquente au vu de trois tendances qui caractérisent le déplacement : la nature de plus en plus **prolongée** du déplacement, la nature **urbaine** du déplacement et la nature **croisée** du déplacement.

Alors que le monde universitaire et les politiques ont accordé beaucoup d'attention à ces deux premiers types de déplacement, peu de recherches ont été conduites au sujet de la nature et des implications des déplacements « croisés », y compris vis-à-vis des communautés locales. J'utilise ce terme en référence à deux types de « croisement ». Premièrement, les réfugiés et les PDI ont souvent connu, tant sur le plan personnel que collectif, un déplacement secondaire et tertiaire. C'est le cas des réfugiés sahraouis et palestiniens ayant quitté leur abri dans les camps de réfugiés d'Algérie et du Liban pour partir étudier ou travailler en Libye, avant d'être également déplacés dans ce pays suite à l'éclatement du conflit en 2011, ou encore des réfugiés palestiniens et irakiens qui avaient initialement cherché refuge en Syrie avant d'être de nouveau déplacés par le conflit qui y fait rage². Deuxièmement, les réfugiés connaissent de plus en plus souvent le déplacement croisé dans la mesure où ils partagent souvent physiquement des espaces avec d'autres personnes déplacées. Par exemple, la Turquie accueille des réfugiés originaires de plus de 35 pays, le Liban de 17 pays, le Kenya de 16, la Jordanie de 14, le Tchad de 12 et l'Éthiopie et le Pakistan de 11³. Étant donné la nature prolongée du déplacement, ces groupes de réfugiés deviennent souvent, au fil du temps, des membres de la communauté qui accueillent ensuite d'autres groupes de personnes déplacées auxquels ils apportent une protection et un appui.

Revoir les approches habituelles des communautés d'accueil et de l'intégration

L'attention portée aux « communautés d'accueil locales » et à la « population autochtone » est compréhensible, au niveau des politiques (et sur le plan politique) dans les contextes de déplacement urbain prolongé. Ceci est d'autant plus vrai dans la mesure où l'intégration est acceptée comme un processus à deux sens : elle dépend non seulement des actions et des attitudes de la population entrante mais aussi de « la disposition, du côté des communautés et des institutions publiques réceptrices, à accueillir les réfugiés et répondre aux besoins d'une communauté diverse ».⁴

Dans cette optique, la plupart des outils et des indices relatifs à l'intégration portent sur les caractéristiques, les expériences et les résultats en matière d'intégration des personnes déplacées, qui sont ensuite comparés aux expériences et aux résultats des populations d'accueil autochtones. En plus d'établir le cadre permettant d'étudier les similarités et les différences entre la situation économique des réfugiés et celle de leurs hôtes, divers outils politiques donnent une importance prioritaire à la manière dont les hôtes autochtones perçoivent leur situation et celle des réfugiés au sein de l'environnement d'accueil et du pays d'accueil. Dans le contexte de la crise des réfugiés syriens, par exemple, un nombre croissant d'études comportementales de référence sont en cours au Liban, en Jordanie et en Turquie. L'un de leurs objectifs est d'identifier les communautés dans lesquelles il est nécessaire de mettre en œuvre des politiques en vue d'apaiser les tensions entre les hôtes et les réfugiés qui sont en compétition (ou qui perçoivent des inégalités) vis-à-vis de ressources et de services trop rares et d'élaborer des programmes favorisant la cohésion sociale entre les hôtes et les réfugiés.

Des hôtes hybrides

La nature croisée du déplacement se traduit par un chevauchement des catégories « personnes déplacées » et « hôtes ». Par exemple, dans le nord de l'Ouganda, les populations hôtes vivent dans les mêmes camps que les PDI, souffrent parfois elles aussi d'un accès limité aux terres et

sont généralement considérées comme des PDI, ou plutôt des « PDI-hôtes ». Et il est possible que cette distinction entre la population déplacée et la population hôte soit tout aussi difficile à faire dans de nombreuses autres situations à travers le monde. Également, au niveau de la zone frontalière entre le Soudan du Sud et le nord de l'Ouganda, des communautés qui avaient auparavant accueilli des PDI et des réfugiés ont elles-mêmes été déplacées et sont dorénavant accueillies par d'autres communautés. Dans d'autres situations encore, les personnes déplacées deviennent les hôtes d'autres personnes nouvellement déplacées.

Les cycles permanents de déplacement et de multidirectionnalité des mouvements constituent un véritable défi méthodologique lorsque l'on cherche à estimer l'impact du déplacement sur les communautés locales, puisqu'il est probable que la définition de la « population d'accueil » soit différente dans chaque contexte de déplacement. Cela pose également la question de savoir dans quelle mesure les responsables et les praticiens sont conscients des impacts (et souhaitent atténuer ces impacts) de l'arrivée de nouveaux groupes de réfugiés sur les communautés de réfugiés déjà établies, qui ont peut-être fini par devenir invisibles ou par perdre en importance aux yeux des bailleurs et des acteurs humanitaires en raison de leur présence prolongée, notamment en milieu urbain. Ainsi, ce type de situation souligne le besoin de stratégies pouvant apporter un soutien au groupe de réfugiés nouvellement déplacés tout en demeurant sensibles aux conditions économiques des communautés hôtes « autochtones ».

En outre, ces stratégies doivent éviter de marginaliser les communautés

d'accueil réfugiées établies ou de renforcer leur exclusion sociale.

Réfugiés hôtes

Les initiatives développées et dirigées par les réfugiés eux-mêmes en réponse à des situations de réfugiés existantes et nouvelles remettent directement en question l'hypothèse largement acceptée (bien qu'également largement contestée) selon laquelle les réfugiés sont des victimes passives qui ont besoin de l'assistance d'acteurs extérieurs. Les recherches que je poursuis dans le nord du Liban se penchent sur les rencontres entre les réfugiés palestiniens établis dans un camp urbain pour réfugiés palestiniens en périphérie de la ville libanaise de Tripoli depuis les années 1950 (le camp de Baddawi) et le nombre croissant de nouveaux réfugiés arrivant de Syrie depuis 2011. Ce flux de réfugiés ne se compose pas uniquement de Syriens mais aussi de Palestiniens et d'Irakiens qui vivaient en Syrie au moment où le conflit a éclaté et qui sont de nouveau devenus des réfugiés. Les



Un ex-réfugié maintenant de retour dans sa province d'Équateur en République démocratique du Congo, est assis et entoure de son bras les épaules d'un autre réfugié qui lui a fui la République centrafricaine avec sa femme et ses enfants. « J'étais réfugié en RCA en 2009 », explique l'ex-réfugié maintenant hôte, « mais je suis rentré volontairement il y a trois ans ». Il a rencontré cette famille par hasard dans le centre de transit de Batanga. « Je me suis immédiatement dit que je devais leur proposer un abri chez moi ». Il avait lui-même été accueilli par une famille en RCA.

octobre 2016

www.fmreview.org/fr/protection-communautaire

Palestiniens fournissent aujourd'hui activement un soutien aux autres, plutôt que de continuer à être simplement des bénéficiaires de l'aide, ce qui démontre à quel point les camps urbains peuvent devenir des espaces partagés.

Ce n'est pas la première fois que le camp de Baddawi et ses résidents réfugiés accueillent de nouveaux réfugiés. En effet, ils avaient déjà accueilli plus de 15 000 nouveaux réfugiés palestiniens suite à leur déplacement interne du camp de réfugiés voisin de Nahr el-Bared, détruit pendant les combats en 2007. Comme on estime que 10 000 réfugiés de Nahr el-Bared sont toujours établis dans le camp de Baddawi, ces « réfugiés déplacés de l'intérieur accueillis par des réfugiés » sont à leur tour devenus des membres de la communauté établie de Baddawi qui accueille les réfugiés de Syrie « nouvellement » déplacés.

D'un côté, en arrivant dans un camp (qu'il s'agisse de Baddawi ou d'autres camps palestiniens au Liban) et en partageant son espace de plus en plus surpeuplé et ses ressources limitées, les réfugiés syriens ont eu la possibilité d'intégrer une « nation réfugiée » plus large, un espace de solidarité dans lequel les réfugiés originaires de Syrie peuvent vivre avec d'autres réfugiés. Cependant, d'un autre côté, les réfugiés de Baddawi ne sont pas tous perçus de manière égale et n'ont pas tous été accueillis de la même manière, ou ils n'ont pas tous profité d'un accès égal à l'espace et aux espaces, aux services et aux ressources.

En effet, même s'il faut mettre en lumière la nature relationnelle de la vie des réfugiés et mettre à mal l'hypothèse selon laquelle ces derniers sont toujours accueillis par des citoyens, il ne faut pas pour autant idéaliser les rencontres entre les populations réfugiées et les hôtes réfugiés puisqu'elles se caractérisent souvent par des déséquilibres de pouvoir et des processus d'exclusion, ainsi qu'une hostilité manifeste des membres de la communauté originale de réfugiés envers les nouveaux arrivants. Ces tensions ne doivent pas être considérées comme inévitables car il est évident que certains programmes et politiques attisent le ressentiment et l'insécurité parmi les hôtes ; il faut donc s'engager plus fermement en faveur de programmes orientés sur le développement visant à soutenir aussi bien les réfugiés que les communautés d'accueil. Dans le contexte des déplacements croisés et des réfugiés accueillant d'autres réfugiés, les deux groupes peuvent être le résultat d'un développement inégal des programmes destinés à différentes générations de réfugiés ou à certains réfugiés selon leur pays d'origine.

Cette situation est particulièrement flagrante dans le camp de Baddawi, où les résidents établis ont reçu une assistance limitée de la part de l'UNRWA⁵ depuis les années 1950 tandis que les nouveaux arrivants de Syrie bénéficient de l'appui d'un éventail sans cesse plus large d'organisations nationales et internationales.

Il reste un défi à surmonter pour les chercheurs, les responsables et les praticiens : explorer activement les possibilités de soutenir le développement, y compris sur le long terme, de communautés accueillantes, qu'elles se composent de citoyens, de nouveaux réfugiés ou de réfugiés établis. Admettre à quel point le déplacement croisé est courant crée un point d'entrée permettant de reconnaître et de mettre véritablement à profit le pouvoir d'action des réfugiés et de leurs différents hôtes, en tant que partenaires actifs des processus d'intégration, pour apporter un soutien et accueillir d'autres personnes, mais également de reconnaître les difficultés qui caractérisent ce type de rencontre. Au minimum, les nouveaux programmes et politiques doivent éviter de marginaliser de nouveau les communautés de réfugiés établies qui accueillent des populations nouvellement déplacées ; au mieux, ils peuvent chercher à soutenir les besoins et les droits de l'ensemble de réfugiés, qu'ils fassent partie de la population d'accueil ou de la population accueillie.

Elena Fiddian-Qasmiyeh
e.fiddian-qasmiyeh@ucl.ac.uk

Codirectrice de l'unité de recherche sur la migration et coordinatrice du réseau de recherche Refuge in a Moving World (Refuge dans un monde en mouvement), University College London.
www.ucl.ac.uk
www.refugeehosts.org

1. Voir Fiddian-Qasmiyeh E (2015) 'Refugees helping refugees: how a Palestinian refugee camp in Lebanon is welcoming Syrians', *The Conversation*, 4 novembre 2015 <http://bit.ly/Conversation-4-11-15-FiddianQasmiyeh>;
2. Fiddian-Qasmiyeh E et Qasmiyeh Y M (2016) 'Refugee Neighbours and Hospitality: Exploring the complexities of refugee-refugee humanitarianism', *The Critique*, 5 January 2016 www.thecritique.com/articles/refugee-neighbours-hostipitality-2/
3. Fiddian-Qasmiyeh E (2012) 'Invisible Refugees and/or Overlapping Refugeeedom? Protecting Sahrawis and Palestinians Displaced by the 2011 Libyan Uprising', *International Journal of Refugee Law* 24(2):263-293 <http://ijrl.oxfordjournals.org/content/24/2/263.full>
4. Chiffres tires de Crawford N et al (2015) *Protracted displacement: uncertain paths to self-reliance in exile*, Londres : <http://bit.ly/ODI-Crawford-et-al-2015>
5. UNHCR (2005) *Local Integration and Self-Reliance*, EC/55/SC/CRP.15 www.refworld.org/docid/478b3ce12.html
5. Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

Nord de l'Ouganda : protection pendant le déplacement, protection au retour

Denise Dunovant

Dans le Nord de l'Ouganda, en l'absence de toute assistance et protection internationales ou de l'État, ce sont les membres de la communauté qui sont intervenus pour combler ce vide à la fois pendant le déplacement, et tout au long du processus laborieux de retour suite à la fin du conflit.

Pendant vingt ans, de 1986 à 2006, le Nord de l'Ouganda a vécu une guerre civile longue et vicieuse. Cette guerre qui opposait principalement le gouvernement ougandais et l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), a déplacé entre 1,5 et 2 millions de personnes à travers les grands espaces du Nord de l'Ouganda. Dans la sous-région Acholi, près de 90 % de la population a fini par être déplacée et une grande partie des déplacés ont été forcés par le gouvernement d'intégrer des camps de PDI, dans certains cas pendant une période allant jusqu'à dix ans. D'autres personnes en nombres moins importants – qui font l'objet de cet article – ont été déplacées vers des zones urbaines, Gulu en particulier, le principal centre urbain du Nord de l'Ouganda qui a vu sa population tripler pendant le conflit.

Au cours de cinq voyages sur le terrain que j'ai entrepris sur une période de sept ans (entre 2008 et 2015), j'ai été en mesure de trouver et suivre 100 foyers de personnes déplacées à Gulu par la guerre qui avaient fui leur zone rurale d'origine dans le sous-comté d'Atiak au nord de Gulu. Des entretiens menés avec ces familles à la fois à Gulu et à Atiak m'ont donné l'opportunité de comprendre comment ces personnes avaient été capables – ou du moins avaient tenté – d'obtenir différents degrés de protection auprès de la communauté élargie d'Atiak pendant leur fuite initiale, leur arrivée à Gulu, et (pour certaines d'entre elles) à leur retour à Atiak plusieurs années, voire des décennies plus tard.

Les premiers fournisseurs de protection à Gulu

Lorsque des familles d'Atiak sont arrivées à Gulu, elles ont été confrontées (comme d'autres personnes déplacées vers des centres urbains tout au long de la guerre) à une situation dans laquelle l'assistance aux personnes forcées de se déplacer vers de nouveaux endroits était virtuellement inexistante. Un tiers de ces foyers sont arrivés pendant deux pics spécifiques de violence : 1986/87, au début de la guerre, et 1995/96, après un massacre dans la ville d'Atiak au cours duquel quelques 300 personnes ont

été tuées. Dans ces deux instances, un nombre restreint de foyers ont signalé avoir reçu de petites quantités de nourriture et d'autres biens de première nécessité du diocèse catholique, de la Croix-Rouge ou de World Vision. Toutefois, ces foyers dans leur majorité semblent avoir été ignorés, non seulement par le gouvernement mais aussi par la communauté internationale. Ces foyers ont donc été forcés de compter sur leurs propres ressources et/ou sur d'autres personnes d'Atiak qui se trouvaient déjà à Gulu afin de survivre dans un environnement très différent de celui qu'ils avaient quitté.

Initialement, la plupart des foyers déplacés d'Atiak de l'échantillon de recherche ont passé leurs premiers jours ou premières semaines (parfois même des mois) à vivre dans des espaces publics : gare routière, églises, hôpitaux, stations de police et même à Kaunda Ground, un grand terrain en plein air à l'ouest du centre de la ville. Après un certain temps, néanmoins, la plupart des familles ont indiqué qu'elles ont entendu dire qu'il y avait des aînés installés dans la ville avant la guerre et elles ont cherché ces personnes pour leur demander de l'assistance. Selon l'étape du conflit, ces personnes étaient rarement en mesure de faire plus que d'offrir des conseils ou de servir de connexion potentielle, parce que leurs propres ressources étaient déjà très limitées après avoir aidé leur famille immédiate. La fréquence à laquelle ce processus s'est répété indique néanmoins que les personnes originaires d'Atiak ressentaient une affinité naturelle envers d'autres personnes de la même zone déplacées en ville à cause de la guerre.

Rechercher de l'assistance auprès d'autres personnes d'Atiak (sans se préoccuper du clan ou du village d'origine de chacun parmi les 12 clans et 136 villages que compte Atiak) a permis de remplir le vide créé par l'absence de toute intervention humanitaire ou gouvernementale pour aider les déplacés en milieu urbain. Les foyers ont reçu des conseils sur les endroits à louer et les possibilités d'emploi, et parfois-même ont obtenu une petite parcelle à cultiver. En ce qui concerne

octobre 2016

www.fmreview.org/fr/protection-communautaire

les foyers que j'ai interrogés, cette assistance communautaire au sens large s'est souvent avérée cruciale et leur a permis de survivre et de rester en ville. Dans ce sens, la communauté d'Atiak installée à Gulu a été la première source de protection au cours du déplacement.

La protection en ville pendant et après la guerre

Lorsque j'ai demandé aux familles, au cours des entretiens initiaux de 2008 et 2009, de décrire leur existence à Atiak avant le conflit, les personnes interrogées semblent avoir inévitablement mentionné une sorte de sentiment de protection communautaire et d'activité de groupe. Elles savaient qu'en cas de mauvaise récolte, elles seraient pratiquement toujours en mesure de trouver quelqu'un pour les aider. Si elles avaient besoin d'argent pour payer des frais de scolarité, elles pouvaient vendre une chèvre ou une vache, ou trouver un membre du clan ou un autre parent ou ami pour les aider. Les clans défrichaient et plantaient des portions de terre ensemble, cultivaient ensemble, et chassaient ensemble. Ce sentiment d'appartenance à une collectivité, même si affaibli au cours du déplacement, a rarement complètement disparu et ce n'est pas uniquement pendant le déplacement qu'il s'est avéré important.

Les familles qui ont fait preuve de la volonté et de la capacité de maintenir des liens sociaux avec d'autres personnes d'Atiak pendant leurs années en ville, malgré les changements et les difficultés, sont probablement celles dont le retour à Atiak après la guerre a été le plus réussi. En effet, ce sentiment de connexion était crucial. Pour certaines familles ces connexions étaient profondément intriquées dans leur mode de vie et leurs moyens d'existence en ville. Nous avons appris de ces familles que les personnes qui avaient apporté de l'assistance à leurs parents ou amis en ville ont souvent trouvé une assistance réciproque lorsqu'elles ont tenté de rentrer. Et même en l'absence d'une assistance matérielle spécifique, le maintien de relations empruntes de sens avec les populations restées « à la maison » finissait toujours générer une certaine forme d'acceptation et de protection lorsque les familles retournaient à Atiak.

Les foyers d'Atiak à Gulu, déplacés pendant la guerre ou déjà installés avant la guerre, ont consenti à faire des sacrifices au sein de leur propre famille immédiate pour pouvoir assister et protéger ceux qui avaient besoin d'aide dans le cadre de leur communauté plus étendue d'Atiak. Cette manière d'agir était respectée par ceux qui en bénéficiaient, et la pareille était rendue chaque fois que possible.

Protection pendant le processus de retour

Alors que le processus de retour des camps s'est accéléré à partir de 2008/2009 et par la suite, de nombreux observateurs internationaux ont averti qu'il risquait d'entraîner un autre conflit : une guerre de la terre, entre les familles et les clans, et aussi entre les investisseurs gouvernementaux et commerciaux et les clans. L'argument commun accompagnant ces avertissements était que vingt années de guerre et de déplacement avaient entraîné une « désintégration sociale » et un effondrement de la culture Acholi.

Même s'il est vrai que le processus de retour a été marqué par de nombreux problèmes fonciers, une proportion importante des disputes foncières ont finalement été résolues, souvent grâce à la médiation des chefs de communautés, ce qui a très fortement remis en question les affirmations (ou les suppositions) de fracture sociale en Acholi. Même si des litiges fonciers continuent de survenir entraînant parfois de l'insécurité et privant des veuves, des orphelins ou d'autres personnes d'accès à la terre, les causes de préoccupation et d'alarmes généralisées semblent avoir été résolues plus souvent et plus effectivement que ce qui avait été craint.¹

En effet, seulement dix sur les 61 foyers d'Atiak de notre échantillon de recherche n'ont pas réussi à retourner chez eux quand ils ont cherché à le faire. Et seulement cinq d'entre eux ont expliqué qu'ils étaient impliqués dans une dispute concernant des terres (et un autre foyer a finalement pu rentrer après la résolution d'un litige). Deux des foyers qui n'ont pas réussi à rentrer avaient reçu une proposition d'accès à des terres qu'ils ont refusée parce que la taille et la situation des terres ne leur convenaient pas. Trois autres foyers, deux avec une femme chef de foyer et un avec un homme – ont véritablement été confrontés à des litiges fonciers impossibles à résoudre.

Les 51 foyers qui sont rentrés et qui pratiquement tous avaient continué d'entretenir leurs relations avec la population restée à Atiak pendant toute la durée de leur déplacement, ont été chaleureusement accueillis lors de leur retour à Atiak. Vingt-trois de ces foyers avaient des femmes à leur tête, seize d'entre eux s'étaient réinstallés de manière permanente et les sept autres continuaient de faire des allers-retours entre Gulu et Atiak. Les récits de ces retours illustrent différentes formes de protection assurée par les membres de la communauté : les couples mariés ont été en mesure de retourner exactement à l'endroit qu'ils avaient abandonné pendant la guerre parce que le clan en avait conservé la disponibilité pour eux ; des pères ont fourni un

espace à leurs filles à Atiak après qu'elles aient perdu ou se soient séparées de leur mari ; et des beaux-frères ont pris l'initiative de proposer à des veuves de revenir lorsqu'ils savaient que leurs circonstances étaient pénibles en ville.

Tout ceci ne veut pas dire que le processus de retour s'est déroulé entièrement sans problèmes. Après leur retour à Atiak, des foyers qui s'étaient déplacés en ville ont été confrontés au ressentiment de ceux restés sur place qui considéraient qu'ils avaient mené une existence plus facile et plus prospère en ville, d'autres ont vécu une détérioration de l'accueil initialement positive avec laquelle leur parents les avaient accueillis à leur retour. La plupart de ces foyers ont toutefois expliqué être fermement convaincus que leur existence s'était améliorée suite au renouvellement de leur connexion avec Atiak.

Ainsi, les foyers d'Atiak, principalement ceux qui avaient maintenu des relations avec la communauté d'Atiak au sens large, ont fini à terme par bénéficier de l'aide de leur communauté à la fois suite à leur déplacement à Gulu et plus tard lors de leur retour à Atiak. Et une part importante de cette assistance était liée au

concept de *kit mapore* prévalent dans la culture Acholi – le droit ou la manière convenable de coexister les uns avec les autres.² Un concept qui a permis de créer une situation dans laquelle les communautés locales ont fourni un certain degré de protection à leurs membres pendant les différentes phases du déplacement.

Denise Dunovant denisedunovant@gmail.com
Chercheuse indépendante

1. Atkinson R R, Latigo J et Bergin E (A paraître 2016) *Piloting the Protection of Rights to Customary Land Ownership in Acholiland: A Research Project of the Joint Acholi Sub-Region Leaders' Forum (JASLF) and Trocaire: Report on the Field-Research Component (Piloteage de la protection des droits de propriété foncière coutumière en Acholiland: un projet de recherche du Forum conjoint des dirigeants de la Sous-Région Acholi et Trocaire : Rapport sur la composante recherche de terrain)* <http://bit.ly/Trocaire-customary-land-2016>; voir également : Hopwood J et Atkinson R R (2013) *Land Conflict Monitoring and Mapping Tool for the Acholi Sub-Region* (Monitoring des conflits fonciers et outil de cartographie pour la sous-région Acholi), Programme de consolidation de la paix des Nations Unies pour l'Ouganda/Centré sur les droits de l'homme www.lcmt.org/pdf/final_report.pdf
2. Pour un exemple démontrant comment ce concept fonctionne dans la culture acholi, voir Porter H (en préparation, sortie prévue en 2016) *After Rape: Violence, Justice, and Social Harmony in Uganda* (Après le viol: violence, justice et harmonie sociale en Ouganda), Cambridge University Press.

Repenser le soutien aux stratégies communautaires d'autoprotection : une étude de cas en Ouganda

Jessica A Lenz

Les communautés locales continueront de trouver des moyens de répondre aux risques qui les accablent, avec ou sans appui humanitaire. La communauté internationale pourrait toutefois améliorer ces solutions.

Dans chaque crise, les personnes trouvent toujours des moyens ingénieux de se protéger. C'est le cas par exemple des Soudanais qui creusent des tranchées dans les marchés pour se protéger des bombardements aériens, des Afghans et des Syriens qui construisent des écoles et des cliniques sous terre pour continuer de fournir des services vitaux, des Centrafriens qui utilisent la radio pour transmettre des messages cruciaux aux personnes en danger, ou encore des dirigeants colombiens négociant directement avec les groupes armés pour empêcher l'enrôlement des enfants dans les conflits armés. Bien que les acteurs humanitaires reconnaissent l'importance de la protection à base communautaire ou de l'autoprotection, ils peinent à exploiter ces solutions. Trop souvent, leurs programmes négligent d'identifier et de renforcer les stratégies de protection existantes, si bien

qu'ils risquent d'affaiblir les structures qui aident les personnes à rester en vie et hors de danger.

Les différentes composantes pour répondre aux risques incluent d'atténuer les menaces, de réduire les vulnérabilités et d'accroître les capacités. L'action humanitaire tend fréquemment à mettre l'accent sur l'atténuation des vulnérabilités et le renforcement des capacités et donc à négliger de s'attaquer aux menaces, la troisième composante des risques. Par exemple, en Colombie, alors que les acteurs humanitaires investissent dans des programmes éducatifs pour réduire la vulnérabilité des enfants qui pourraient rejoindre les groupes armés, les membres de la communauté établissent des réseaux ou engagent un dialogue avec les groupes armés pour réduire cette menace. Bien que ces actions soient toutes nécessaires, l'équilibre entre ces efforts est souvent faussé, les communautés

octobre 2016

www.fmreview.org/fr/protection-communautaire

endossant un rôle prépondérant pour trouver des solutions à certains des risques les plus prononcés et les plus répandus. Alors que les programmes humanitaires fournissent effectivement un appui et des services vitaux tels que des abris, des denrées alimentaires et des traitements médicaux, leurs programmes s'attachent rarement à prévenir ou réduire l'exposition aux risques les plus graves qui menacent les personnes pendant une crise, tels que l'enlèvement, les violences sexuelles et les attaques indiscriminées.

Depuis plusieurs années, un certain nombre d'ONG cherchent à renforcer l'action humanitaire afin de réduire les risques auxquels les personnes sont confrontées pendant une crise. Une initiative, le Programme de protection axé sur les résultats (Results-Based Protection Program) dirigé par InterAction, cherche à promouvoir un changement fondamental dans la manière dont sont conçues et évaluées les interventions humanitaires visant à améliorer la protection et dans la manière dont les théories du changement sont développées, mises en œuvre et suivies. L'objectif est de modifier comment l'action humanitaire prévient et répond aux violences, aux coercitions et aux privations délibérées que les personnes subissent pendant les crises. La pratique actuelle peut souvent s'avérer rigide et trop généraliste et donner priorité à des listes de contrôle plutôt qu'à des techniques de résolution des problèmes pour comprendre et résoudre les problèmes de protection. Le Programme de protection axé sur les résultats met en avant des méthodes de résolution de problèmes à la fois participatives, analytiques, réflexives, adaptatives et itératives. Cette approche s'articule autour du besoin d'identifier ce que les personnes font déjà pour elles-mêmes et d'ouvrir un dialogue afin de mettre en lumière ce qu'il faudrait faire pour soutenir ses solutions.

Les solutions qui fonctionnent suivent souvent une croissance organique en partant des personnes qui se trouvent au plus près des problèmes. Par conséquent, pour résoudre ces problèmes, les acteurs humanitaires doivent changer le point de départ de leur action et partir des personnes elles-mêmes. Les acteurs externes doivent définir des méthodes de communication adaptées avec les personnes touchées, ce qui implique de comprendre qui sont les « gardiens » des informations et comment ils peuvent aider ou au contraire entraver la réduction des risques. Ils doivent également garantir la participation véritable des populations dès les premières étapes d'une intervention, puis tout au long de celle-ci. En aidant les acteurs humanitaires à répondre aux besoins informationnels de la population,

cette approche renforce par là-même leur capacité d'agir et réduit leur exposition aux risques. Les informations doivent être pertinentes, exactes, issues de sources fiables et accessibles par les différents groupes composant la population. De plus, ces informations peuvent renforcer la confiance en donnant aux populations des moyens d'évaluer les menaces qui les entourent et peuvent également donner aux populations la capacité d'élaborer des solutions communautaires en recourant à la collaboration, à la négociation et à des solutions pratiques.

Si les acteurs humanitaires partent de l'expérience de la population touchée pour identifier les menaces spécifiques, qui y est exposé et pourquoi, il leur est alors possible de ventiler les schémas de risque au-delà du sexe et de l'âge pour inclure également le genre, l'ethnicité, le moment, l'emplacement, l'affiliation politique, la religion, le handicap, le statut économique et d'autres facteurs ayant des implications en matière d'exposition aux menaces. Les acteurs humanitaires doivent identifier les capacités que les personnes peuvent mettre à profit pour réduire les menaces et/ou les vulnérabilités face à une menace, et reconnaître l'importance de l'établissement de relations et de partenariats (y compris avec les populations touchées) pour résoudre les problèmes de manière collaborative dans différents domaines en vue de réduire les risques. La résolution des problèmes de protection implique d'adopter volontairement une approche visant à mobiliser les acteurs concernés pour cultiver les complémentarités entre leurs rôles.

Une étude de cas du nord de l'Ouganda¹

Au plus haut de la crise dans le nord de l'Ouganda en 2003, l'Armée de résistance du Seigneur (ARS) a enlevé de nombreuses jeunes filles qui ont été forcées d'épouser des chefs militaires. Dans les cas où cela s'est conclu par des naissances d'enfants, certaines d'entre elles ont trouvé des moyens d'assurer la survie leur bébé en vie en l'abandonnant secrètement près d'églises et de couvents. Comme dans la plupart des crises, ce sont les personnes les plus sévèrement touchées qui ont trouvé des solutions - mais il aurait été possible d'améliorer ces solutions de diverses manières. Cette étude de cas illustre comment une approche basée sur la résolution des problèmes peut améliorer les solutions communautaires.

- **Le problème** : des enfants en captivité essayant d'échapper à l'ARS.
- **La solution de protection communautaire** : les enfants en captivité communiquaient

secrètement par leurs propres moyens avec d'autres enfants afin de se tenir informés des endroits sûrs : les endroits où ils pouvaient s'échapper et ceux (à proximité des églises et des couvents) où ils pouvaient abandonner leur bébé afin qu'il reste en vie.

- **La solution améliorée** : faire participer les enfants qui avaient été victimes d'enlèvement à la conception et à l'utilisation de technologies de communication permettant d'envoyer des messages à leurs amis et d'autres personnes toujours en captivité, en vue de les aider à s'échapper.

Il a d'abord fallu un énorme effort pour obtenir la confiance et se faire accepter par la population touchée (dans ce cas, des enfants) afin de d'ouvrir un dialogue. L'objectif était de poser des questions et, sans jugement ni idée préconçue, de comprendre les éléments qui avaient aidé les enfants à s'échapper et ceux qui créaient des

risques supplémentaires. Par le biais de groupes de discussions, d'entretiens individuels (par des pairs) et d'activités semblables à des ateliers, les enfants ont fait part de leur expérience. Il est alors apparu que, pendant leur captivité, ils étaient généralement capables d'accéder à des radios et d'écouter des messages diffusés par des stations locales. Bien que de nombreux messages demandaient avant tout le « retour des enfants » sans crainte de rétribution, certaines des informations diffusées parlaient des services et des centres de réhabilitation. Les enfants ont affirmé que la connaissance de ces services de soutien les a motivés à continuer de trouver des moyens de s'échapper et de ne pas abandonner tout espoir ou de ne pas craindre d'être rejetés par la communauté s'ils parvenaient à y retourner.

Au cours de ce dialogue, les enfants ont souligné que, bien que les programmes radiophoniques étaient informatifs, ils ne communiquaient pas (en toute sécurité) où les



HCR/Brian Sokol

Sœur Angélique Namaika (lauréate de la distinction Nansen du HCR pour les réfugiés) accompagne une femme déplacée interne ayant subi un viol et son jeune fils pour un contrôle prénatal. Cette jeune Congolaise a été enlevée par l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), a été violée et s'est trouvée enceinte avant d'avoir été libérée par l'armée ougandaise. Lorsqu'elle est rentrée chez elle, sa famille l'a rejetée et elle a été forcée de vivre dans la rue en cherchant à se nourrir elle-même et son enfant en vendant du charbon de bois. Sœur Angélique l'a recueillie, lui a enseigné une activité génératrice de revenus et l'a aidée à s'occuper de son fils malnutri. Deux plus tard, cette jeune femme est maintenant mariée, elle est capable de subvenir à ses besoins et elle est enceinte de son deuxième enfant.

octobre 2016

www.fmreview.org/fr/protection-communautaire

enfants pouvaient s'échapper ni comment. Les contacts essentiels, les emplacements sûrs, les compétences utiles que les enfants pouvaient mettre à profit, par exemple des méthodes de persuasion, et les événements à venir qui pouvaient être utilisés comme des occasions de s'échapper... en s'y prenant avec précaution, toutes ces informations pouvaient être assemblées dans des messages pertinents et informatifs.

Suite à ce dialogue, les enfants ont commencé à organiser une émission radiophonique visant particulièrement à soutenir les enfants qui étaient déjà rentrés chez eux. L'objectif était de leur fournir un soutien psychosocial et de partager des expériences auxquelles les enfants ayant été victimes d'enlèvement pourraient s'identifier et desquelles ils pourraient tirer des leçons pour faciliter leur réintégration. Il existait déjà des programmes radiophoniques organisés par des clubs de défense des droits des enfants qui abordaient la question des droits. Ce nouveau programme visait à élargir ces initiatives et faire participer des enfants qui avaient été victimes d'enlèvement en tant qu'intervenants « invités ».

À cette fin, il a fallu analyser rigoureusement les risques qui pouvaient menacer les enfants qui avaient été victimes d'enlèvement. Leur voix serait-elle reconnue, et cela pourrait-il leur porter préjudice ou risqueraient-ils d'être de nouveau enlevés ? Quand les enfants en captivité entendaient un enfant particulier s'exprimer, feraient-ils confiance à cette source ? Et inversement, s'ils ne reconnaissaient pas cette voix, ignoraient-ils le message ? Si les membres de la communauté reconnaissaient la voix derrière le message, l'enfant concerné risquerait-il d'être stigmatisé ? L'analyse de ces risques avec les enfants a permis à chacun d'entre eux de prendre une décision éclairée concernant sa participation ou non à cette forme de communication.

Lors de la diffusion des programmes au sujet des droits des enfants, ces derniers pouvaient partager leurs expériences et diffuser des messages destinés aux enfants qui s'étaient déjà échappés. Toutefois, ils savaient également que les enfants en captivité écoutaient probablement ces émissions si bien qu'ils élaboraient des messages que les enfants captifs pouvaient retenir et auxquels ils pouvaient s'identifier, décrivant les compétences qu'ils pourraient utiliser et donnant des informations sur les endroits considérés comme des lieux sûrs où s'échapper et où il était facile d'obtenir un soutien.

Mise en application des enseignements

Même si l'impact de cette initiative n'a jamais été évalué en vue de déterminer si

ces messages facilitaient ou non la fuite ou la libération des enfants enlevés par l'ARS, il est possible de tirer des enseignements précieux d'une telle approche de la protection axée sur la résolution des problèmes qui appuyait et renforçait les mécanismes existants de protection à base communautaire.

Dans le cadre de l'analyse et de la compréhension des tendances contextuelles des risques, le dialogue avec les anciennes victimes d'un risque particulier (ici, l'enlèvement des enfants) a permis, par la verbalisation de leurs expériences, d'éclairer l'intervention visant à répondre à ce risque particulier. De plus, en apprenant les histoires et les mécanismes de survie de ces victimes, les travailleurs humanitaires ont pu mieux comprendre comment renforcer ces mécanismes afin d'atténuer les risques et comment communiquer au mieux les informations. En outre, ils ont permis aux victimes elles-mêmes de mieux s'approprier la conception de cette initiative.

Le recours à de sources médiatiques locales déjà utilisées par la communauté et les enfants de l'ARS (et le renforcement de canaux de communication existants et approuvés par la communauté) s'est avéré important non seulement pour diffuser des messages mais aussi pour renforcer la possibilité de continuité. De plus, l'analyse des risques de protection et des considérations éthiques avec la population s'est avérée cruciale pour accroître les chances que l'initiative promeuve la protection et s'inscrive dans la durée.

La protection à base communautaire n'est pas nouvelle. Les personnes continueront de trouver des solutions, avec ou sans appui humanitaire, mais la communauté internationale peut améliorer ces solutions. En adoptant des méthodes qui favorisent l'écoute, l'engagement véritable et l'analyse des problèmes en partant de la perspective de la population touchée, nous pouvons réorienter notre manière de penser et refaçonner notre approche afin de soutenir plus efficacement les stratégies de protection d'une communauté donnée.

Jessica A Lenz Jlenz@interaction.org

Directrice principale de programme, Programme de protection axé sur les résultats, InterAction
<http://protection.interaction.org>

1. L'exemple donné s'appuie sur une initiative dirigée par plusieurs acteurs dont Save the Children-Danemark/Royaume-Uni, Quaker Peace and Social Witness, World Vision et l'auteure (qui travaillait alors comme chercheuse indépendante).

Reconstruire des vies en Colombie

Emese Kantor

Une organisation locale de femmes en Colombie œuvre pour protéger les femmes et les filles de la violence sexuelle et sexiste, et pour aider au rétablissement des victimes.

En Colombie, dans un contexte de violence sexuelle et sexiste (VSS) généralisée, le travail courageux des organisations locales des femmes de la ville de Buenaventura, sur la côte Pacifique, a été crucial pour sauver des vies, pour accompagner et aider les victimes ainsi que leurs familles, et pour briser la culture du silence et du déni qui entoure la violence sexuelle. L'une des organisations les plus actives s'appelle Papillons aux Nouvelles Ailes, un réseau de 12 organisations communautaires locales qui a été créé par des femmes engagées à se protéger mutuellement et à protéger les autres femmes de Buenaventura.

En Colombie, la VSS est utilisée dans le but de prendre le contrôle sur un territoire, des ressources et des communautés, d'intimider la population, d'obtenir des informations, en tant que représailles pour avoir enfreint des codes sociaux imposés, ou encore pour sanctionner l'orientation sexuelle et l'identité de genre. Les femmes et les enfants, les femmes leaders et leur famille, les défenseurs des droits humains, les activistes défendant les droits fonciers et les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI) sont particulièrement exposés. Et la

VSS (qui est commise par toutes les parties du conflit) demeure à la fois une cause et une conséquence du déplacement¹.

De plus, le manque de protection des victimes, le niveau élevé d'impunité, la faible coordination entre les fournisseurs de services (juridiques, médicaux, psychologiques), la stigmatisation et la discrimination subies par les victimes, la méfiance envers les dispositifs institutionnels et la qualité souvent médiocre de services insensibles aux aspects culturels sont autant de facteurs qui engendrent la peur et la méfiance. Ces différents aspects donnent lieu à un sous-signalement de la VSS si bien que ces violations des droits humains restent invisibles.

À Buenaventura, les personnes déplacées de l'intérieur (PDI) représentent environ 58 % de la population totale, dont plus de 80 %² vivent dans la pauvreté. Les habitants de cette zone continuent de souffrir d'importantes violations de leurs droits humains, notamment le recrutement des enfants, la torture, les enlèvements, des menaces de mort ou contre l'intégrité physique, les extorsions et la VSS.

La violence commise par les groupes armés, ainsi que les déplacements qui en ont découlé, ont eu des effets dévastateurs qui



octobre 2016

www.fmreview.org/fr/protection-communautaire

ont touché de manière disproportionnée les populations autochtones et les communautés afro-colombiennes, particulièrement les femmes et les enfants. Selon une récente étude : « Malgré l'impact majeur de la violence sur la population colombienne, la santé mentale reste encore un terrain inconnu ». Les blessures psychosociales causées par les conflits armés, même si elles sont moins visibles que celles causées par les balles, peuvent affecter gravement la vie des victimes et de leur famille³. Face à ces blessures invisibles, la réponse est encore crucialement insuffisante, non seulement pour aider les individus et les communautés à récupérer mais aussi pour s'en servir d'outils en vue de construire une paix durable et de raisons pour trouver des solutions durables.

Papillons et guérison

Le nom du réseau était initialement Papillons aux ailes cassées, un nom donné par une jeune survivante d'un massacre qui se décrivait ainsi auprès d'un des bénévoles : comme un papillon aux ailes cassées. Après plusieurs années passées à promouvoir l'auto-guérison, le réseau a décidé de se rebaptiser Papillons aux Nouvelles Ailes afin de refléter les excellents résultats de son travail d'auto-guérison et de responsabiliser ses membres.

Le réseau comprend plus de 100 bénévoles et 30 coordinateurs qui s'occupent de différents quartiers, 75 animateurs et quatre coordinateurs régionaux. Les bénévoles voyagent - en binômes - à pied ou à vélo, en bus ou en bateau pour atteindre les femmes en danger. Ils courent souvent eux aussi des risques et reçoivent des menaces à cause de leur travail et des quartiers qu'ils visitent. Les Papillons ont mis l'accent sur l'auto-guérison en créant des espaces pour se rétablir tout en rappelant aux femmes la force et la sagesse de leurs ancêtres. La préservation de la culture afro-colombienne est devenue l'une des missions et l'un des outils d'auto-guérison des Papillons.

Le réseau s'inspire d'une pratique ancestrale afro-colombienne appelée *comadreo* afin de toucher les femmes de différents quartiers dans certaines des zones les plus pauvres et les plus violentes de Buenaventura. Les femmes de ces zones ont souvent peur de signaler des violences sexuelles ; quant à celles qui le font, elles restent dénuées de protection car elles vivent le plus souvent avec leurs agresseurs. Instaurer la confiance dans ce type d'environnement est un processus long et difficile mais les Papillons ont constaté que

les femmes répondent au principe de *comadreo* dont la signification est de se rencontrer dans un esprit de respect, de confiance, de solidarité et de confidentialité. Et ces rencontres aident les femmes afro-colombiennes victimes de la violence sexuelle à en apprendre plus sur leur culture et leurs traditions : une connaissance transmise de génération en génération mais souvent perdue ou oubliée quand elles ont fui de chez elles. Ces réunions rappellent aux femmes et aux jeunes filles le temps où leurs ancêtres utilisaient le tressage pour cacher les graines ou dessiner des cartes dans leurs cheveux afin de les aider elles et leur communauté à retrouver leur chemin jusqu'à un lieu sûr ou jusqu'à la liberté - d'où l'importance de la coiffure comme forme d'expression culturelle pour les femmes afro-colombiennes.

Le réseau utilise un vaste éventail de pratiques de guérison traditionnelles : rituels, cérémonies, actions symboliques et récit. En créant un espace confidentiel où les femmes peuvent partager leurs souvenirs les plus douloureux, parfois pour la première fois, sans crainte de la honte ni de la discrimination, le réseau aide les victimes à faire leurs premiers pas vers l'auto-guérison.

Les membres du réseau visent aussi à renforcer la capacité des institutions publiques locales à prévenir et répondre à la VSS. Ce réseau est un membre actif du comité intersectoriel travaillant pour prévenir la violence sexiste et sexuelle et promouvoir la santé mentale (Mesa Intersectorial contra las Violencias de Género y la Salud Mental) où elles peuvent partager les connaissances acquises (à travers leur travail communautaire de proximité) sur les lacunes des modèles d'orientation et des approches de la prévention.

Les Papillons dirigent des ateliers de formation sur la conception de projets, le suivi et l'évaluation afin que leurs interventions soient plus durables. Le réseau offre à ses membres des possibilités de formation, non seulement sur les droits des femmes mais aussi dans des domaines comme les soins de santé, le soutien psychologique et la gestion de cas. De plus, il a exploré la possibilité d'impliquer les hommes et les garçons dans ses activités par le biais d'un projet pilote conduit auprès de garçons de Buenaventura. Ce projet a remporté un tel succès que le réseau prévoit de le déployer dans un plus grand nombre de zones de Buenaventura en parallèle avec ses interventions auprès des femmes et des filles.

Reconnaissance de l'impact

Le réseau a soutenu et accompagné plus de 1 000 femmes et jeunes filles de Buenaventura et, en 2014, Papillons a reçu la Médaille Nansen pour son remarquable travail de protection. Cette récompense l'aide aujourd'hui à atteindre un autre objectif : construire un refuge de femmes et un centre communautaire.

Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) accompagne le réseau dans ses travaux sur l'auto-guérison, le renforcement de la communauté et l'atténuation du stress social et familial que subissent les personnes, les familles et les communautés vivant dans la violence et le déplacement⁴. Le travail des Papillons et d'autres organisations locales semblables est crucial non seulement pour son immense impact sur la vie des femmes et des filles de Buenaventura mais aussi pour les bienfaits de la guérison individuelle des personnes sur le rétablissement de la société.

Il sera notamment vital que tous les acteurs concernés déploient des efforts multisectoriels et coordonnées pour prévenir et répondre à la VSS en vue de construire une paix durable, après l'annonce en août 2016 d'un accord de paix entre le gouvernement de Colombie et les Forces Armées Révolutionnaires de Colombie (FARC).

Emese Kantor Kantore@unhcr.org
Adjointe chargée de la Protection (Communautaire),
UNHCR Colombie www.unhcr.org

1. Secrétaire général de l'ONU *Rapport du Secrétaire général sur les violences sexuelles liées aux conflits*, 23 mars 2015, S/2015/203 <http://bit.ly/23-3-2015-SecGen-fr> ; voir également : Conseil norvégien pour les réfugiés/UNHCR (2014) *Buenaventura, Colombia: Brutal Realities* <http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/9183706.pdf>
2. *The lawless city: Report of the Buenaventura delegation Caravana Colombiana de Juristas - Août 2014* <http://bit.ly/Lawless-city-Aug2014>
3. www.msf.org/colombia
4. UNHCR (2012) *Operational Guidance Mental Health & Psychosocial Support Programming for Refugee Operations* www.unhcr.org/525f94479.pdf

Protection basée sur la communauté : l'approche du CICR

Angela Cotroneo et Marta Pawlak

A travers son action, le CICR tente de veiller à ce que ses activités en faveur des personnes déplacées et des personnes à risque de déplacement soient un soutien, plutôt qu'une gêne pour les mécanismes communautaires et individuels d'autoprotection et d'adaptation.

Les communautés et les individus touchés par la violence et les conflits armés n'attendent pas les acteurs humanitaires pour analyser et tenter de répondre aux problèmes et aux menaces qu'ils rencontrent. Ils évaluent en permanence leur environnement et prennent eux-mêmes des décisions : se déplacer comme mécanisme d'autoprotection, décider la meilleure manière d'entreprendre un déplacement en groupes et veiller à ce que les enfants et les personnes âgées ne sont pas laissés en arrière lors de la fuite, choisir à l'avance la route à emprunter, repérer les lieux à éviter, cacher des provisions et des fournitures médicales le long de la route, négocier directement avec les porteurs d'armes...

Les populations adoptent toute une série de mesures avant et au cours de la fuite peuvent afin de se déplacer de manière plus organisée et moins dangereuse, et – pendant le déplacement afin de s'adapter à leur nouvelle situation et couvrir leurs besoins de protection et d'assistance. Comment les acteurs humanitaires peuvent-ils veiller à ce que leurs interventions n'entravent pas les mécanismes d'autoprotection et les

stratégies d'adaptation des communautés et des individus, et s'assurer au contraire qu'ils les renforcent ? Parallèlement, comment est-il possible de soutenir les communautés et les individus pour leur éviter d'avoir à recourir à des mécanismes d'adaptation préjudiciables ?

Même si la proximité et le dialogue avec les populations touchées sont des aspects qui ont toujours fait partie des modalités de fonctionnement du Comité International de la Croix-Rouge (CICR), le CICR entreprend aujourd'hui des efforts spécifiques en vue de garantir une intégration plus systématique des approches communautaires de la protection (ACP) à ses interventions. Le fait de s'engager ainsi dans un dialogue avec les communautés n'a pas uniquement pour but de renforcer leur résilience en réduisant leur exposition aux menaces et aux stratégies d'adaptation néfastes, c'est également une composante considérée comme primordiale de l'engagement de responsabilité du CICR vis-à-vis des populations touchées. Cela signifie s'impliquer auprès des communautés et des individus touchés afin de mieux comprendre

octobre 2016

www.fmreview.org/fr/protection-communautaire



Les délégués du CICR s'entretiennent avec des chefs de communautés au Tchad qui ont donné abri à des personnes déplacées, et leur expliquent la distribution d'équipement agricole.

leurs besoins et leurs préoccupations en matière de protection, reconnaître qu'ils sont eux-mêmes les « experts » de leur propre situation, et tenir compte de leurs capacités et de leurs opinions lorsqu'il s'agit de définir l'intervention du CICR.

Dans certains cas, le CICR soutient des communautés en renforçant les activités d'autoprotection qu'elles ont déjà mises en place ou en développant de nouvelles stratégies qu'elles ont-elles-mêmes identifiées. Dans d'autres cas, lorsque le CICR identifie une stratégie potentielle que la communauté n'a pas encore envisagée, il peut proposer cette intervention en accord avec les personnes concernées.

Les activités d'ACP du CICR constituent un complément important à ses autres approches de protection. À travers un dialogue confidentiel et un soutien structurel ciblant les autorités et les porteurs d'armes¹ (acteurs étatiques et non étatiques), le CICR cherche à éviter le déplacement forcé et d'autres violations du droit international humanitaire (DIH) ou comportements préjudiciables susceptibles d'entraîner des déplacements de population civile². Il tente également d'aider les autorités à s'acquitter de leur obligation de protéger et d'assister les PDI qui se trouvent sous leur juridiction.

En associant des activités au niveau des porteurs d'armes, des autorités et des communautés, le CICR a pour objectif de maximiser son impact de protection. L'idée

consiste à tenter simultanément d'influencer le comportement des auteurs de violence, d'apporter un soutien aux autorités responsables afin de créer un environnement propice au respect des droits et de la dignité des personnes sur le long terme, et de renforcer la résilience des personnes en réduisant leur exposition aux risques. Dans certaines situations, par exemple, les activités au niveau des porteurs d'armes et des autorités peuvent prendre du temps avant que des résultats tangibles et durables soient constatés. Dans ces circonstances, les activités d'ACP peuvent aider les communautés à réduire leur vulnérabilité face aux menaces de protection et à renforcer leurs stratégies d'adaptation avec un effet plus immédiat. En vue de garantir le succès d'une approche communautaire de la protection, il est conseillé d'entreprendre des activités complémentaires à tous les niveaux.

Les ateliers d'ACP

Le CICR rassemble les membres d'une communauté et les employés du CICR au sein d'ateliers visant une compréhension plus approfondie des besoins, vulnérabilités et capacités spécifiques et l'engagement d'un dialogue structuré suivi de conclusions et de résultats concrets. Les participants débattent des problèmes et des menaces auxquels ils font face et les classent par ordre d'importance ; ils passent ensuite à l'analyse des causes et des conséquences

de ces problèmes ; ils élaborent des suggestions concrètes en vue de les résoudre et identifient les stratégies d'adaptation correspondantes. Après l'atelier, le CICR évalue chaque suggestion et, le cas échéant, étudie sa faisabilité ; il communique ensuite à la communauté les activités qu'il suggère d'entreprendre et la communauté participe alors à la conception et à l'exécution des activités sélectionnées. Le cas échéant, des propositions de la communauté qui dépassent le champ d'action du CICR peuvent être transmises à d'autres acteurs en vue d'un suivi éventuel.

La sélection des participants à l'atelier est cruciale, et la composition des groupes de discussion doit être déterminée de manière à tenir compte des vulnérabilités liées au sexe, à l'âge et au handicap. Cette façon de procéder permet au CICR de tenir compte des vulnérabilités et capacités spécifiques des PDI qui contribuent à leur propre protection. Par exemple, dans certains contextes de déplacement, les hommes peuvent être particulièrement vulnérables aux arrestations arbitraires, les femmes à l'exploitation, les enfants au recrutement forcé et les personnes âgées ou handicapées peuvent être restreintes dans leurs mouvements. L'atelier d'ACP peut également servir à regrouper les membres de la communauté des PDI ou des déplacés de retour et celle de la communauté résidente de manière à ce que tous comprennent mieux les similarités et/ou les différences possibles entre leurs situations respectives en vue d'encourager des stratégies conjointes.

Exemples d'activités concrètes dans le cadre d'une ACP

Le CICR a identifié cinq types d'activités qui peuvent être mises en œuvre dans le cadre d'une ACP en vue d'apporter une réponse aux vulnérabilités spécifiques et aux préoccupations de protection des populations, et ce, en tenant compte de leurs capacités au cours des différentes phases de déplacement.

Éducation/sensibilisation aux risques :

Ce type d'activités consiste à fournir des informations sur les menaces et à expliquer comment y faire face ou les éviter, et à sensibiliser les PDI pour qu'ils connaissent leurs droits, sachent comment accéder aux services essentiels et puissent détecter les occasions où les autorités ne respectent pas leurs obligations à leur égard. En Ukraine, par exemple, le CICR a mené au cours de ces dernières années des activités d'éducation aux risques dus aux mines à l'intention des PDI et des déplacés de retour dans les zones où se trouvent des mines et des

munitions non explosées. En Géorgie, le CICR organise depuis 2010 des séances d'information à l'intention des familles de personnes disparues, des PDI à long terme pour la plupart, sur leurs droits juridiques en matière de retraite et sur la déclaration des personnes disparues nécessaire pour permettre à la famille de recevoir un soutien de l'État. Les informations sur les droits et les services sont particulièrement importantes dans le cas de personnes déplacées qui se trouvent dans un endroit nouveau, souvent privées de leurs réseaux habituels de soutien et sans accès aux informations essentielles leur permettant d'exercer leurs droits ou d'obtenir des services de base.

Autoprotection : Au cours de la phase antérieure au déplacement, l'ACP peut servir à soutenir les populations à risques à mieux se préparer au déplacement en aidant les communautés à renforcer les systèmes d'alerte précoce et à réduire certains risques associés à la fuite, comme la séparation des familles et la perte des documents essentiels. En 2011 à Cauca en Colombie, le CICR a aidé des communautés exposées à un déplacement imminent à préserver leurs biens. Les familles ont reçu des boîtes dans lesquelles elles pouvaient déposer leurs biens les plus précieux et ces boîtes ont ensuite été entreposées dans le local d'une ONG en zone sûre.

Assistance visant la réduction de l'exposition aux risques : Il s'agit d'une assistance destinée à répondre aux besoins physiques d'une personne tout en réduisant son exposition à des menaces directes ou en lui proposant une alternative à des stratégies d'adaptation risquées ou néfastes. Dans certains contextes le CICR peut décider de rapprocher un puits d'une communauté déplacée pour que les utilisateurs ne prennent pas autant de risques en ayant à couvrir de longues distances pour aller chercher de l'eau. Au Sri Lanka, le CICR met en place des activités génératrices de revenus à l'intention de veuves déplacées de retour afin de leur éviter d'avoir à recourir à des stratégies néfastes consistant à économiser en évitant de se soigner ou en envoyant les enfants travailler.

Dialoguer avec ceux qui sont à l'origine des menaces : Renforcer ou développer les stratégies de dialogue implique : a) des activités qui renforcent les tentatives des communautés pour s'assurer que les autorités et les porteurs d'armes s'acquittent de leurs obligations et respectent les droits de la communauté, et b) des activités de médiation et de liaison entre les communautés et les autorités et les porteurs

octobre 2016

www.fmreview.org/fr/protection-communautaire

d'armes en vue d'établir un dialogue direct. Au cours d'un récent séminaire d'ACP avec les PDI d'un camp en République centrafricaine, par exemple, les femmes ont indiqué qu'elles venaient de créer une association pour être mieux à même de soulever leurs préoccupations auprès des porteurs d'armes et réussir à négocier un accès sécurisé à la terre ; le CICR envisage maintenant la possibilité de soutenir leur initiative.

Auto-organisation communautaire et cohésion sociale : Même s'il est vrai que les porteurs d'armes sont souvent responsables des préjudices causés, certains dommages peuvent aussi être causés par les civils eux-mêmes. Ceci est particulièrement vrai dans des situations de déplacement lorsque la cohésion sociale – la volonté des membres de la communauté de coopérer les uns avec les autres afin de mieux résister aux menaces et renforcer la résilience – a été affaiblie et que les tensions augmentent à mesure que le déplacement se prolonge entre les communautés d'accueil et les populations déplacées ou entre personnes déplacées entre elles. Du fait de son mandat spécifique, le CICR ne s'occupe pas lui-même de questions liées à la cohésion sociale mais les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (les principaux partenaires du CICR dans les situations de déplacement) peuvent être très utiles dans ce domaine. Certaines des activités du CICR peuvent toutefois avoir un impact positif et contribuer à réduire les tensions entre les communautés hôtes et les PDI et ce, tout en répondant aux besoins matériels des PDI. Dans l'objectif, par exemple, d'atténuer les tensions dans les situations où les PDI et les communautés hôtes se font concurrence face à des ressources naturelles insuffisantes comme du bois de chauffage, le CICR peut entreprendre de distribuer des briquettes aux PDI.

Limites et contraintes

Il est difficile de mesurer, autrement que qualitativement, et de vérifier concrètement si une ACP a contribué à réduire l'exposition aux menaces ou à éviter la nécessité de recourir à des stratégies néfastes. Au cours des évaluations d'impact, on demande aux communautés locales avec lesquelles le CICR a travaillé d'indiquer en quoi les interventions ont contribué à leur sécurité et leur bien-être. Il est possible que certaines activités de protection à base communautaire aient pu entraîner un sentiment de sécurité erroné. Ainsi au Soudan, par exemple, le CICR a remis des sifflets à des femmes déplacées qui portaient récolter

du bois de chauffage pour qu'elles puissent donner l'alerte en cas de danger ; au cours de l'évaluation postérieure à l'intervention, il s'est avéré que les femmes s'éloignaient hors de portée des sifflets et qu'en cas d'attaque il n'était pas possible de les entendre donner l'alerte.

Mettre en œuvre des approches communautaires de la protection prend énormément de temps ; les employés doivent être formés aux méthodologies d'ACP, des évaluations doivent être menées et les membres de différentes équipes de programme doivent être mobilisés. Les ACP sont donc difficiles à mettre en place pendant les situations d'urgence. Pendant la phase aiguë de l'urgence, lorsque les questions d'accès et de sécurité sont préoccupantes, organiser un atelier d'ACP avec des personnes en fuite ou dont la situation n'est pas encore stabilisée est souvent impossible. Il peut tout de même y avoir d'autres moyens d'engager un dialogue avec les communautés. Le CICR peut par exemple organiser des ateliers avec des personnes qui viennent tout juste de quitter une situation particulière. En février 2016, le CICR a organisé un atelier d'ACP avec des réfugiés syriens qui venaient d'arriver en Jordanie afin d'obtenir des informations sur la situation des PDI qui se trouvaient encore sur la frontière syrienne qu'ils venaient juste de quitter. Une autre solution peut consister à organiser des ateliers d'ACP avec des membres des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge qui vivent au sein des communautés déplacées et qui ont donc une connaissance plus directe de la situation.

Malgré ces restrictions, la protection à base communautaire est au cœur des activités opérationnelles du CICR. Elle permet de renforcer le degré de responsabilité envers les personnes touchées et garantit aux communautés d'être reconnues comme les agents de leur propre protection.

Angela Cotroneo acotroneo@icrc.org

Conseillère PDI

Marta Pawlak mpawlak@icrc.org

Conseillère Approche communautaire de la protection

Comité international de la Croix-Rouge www.icrc.org

1. Voir : <http://bit.ly/CICR-weaponsbearers-Fr>

2. Sur le thème du CICR et de la prévention du déplacement, voir Talviste V, Williamson J A et Zeidan A (2012) « L'approche du CICR dans les situations de pré-déplacement », *Revue Migrations Forcées* no. 41 www.fmreview.org/fr/prevenir/talviste-et-al

Les réseaux et le « droit à la ville » à Medellín, en Colombie

Jonathan Alejandro Murcia et James Gilberto Granada Vahos

Les personnes déplacées à Medellín ont mené des actions collectives à la fois diverses et stratégiques.

Au cours des 10 dernières années, la ville colombienne de Medellín a accueilli plus de 300 000 personnes déplacées par les violences. Lorsque toutes les options autres que le départ échouent, le processus d'installation ailleurs devient lui-même principalement un processus d'action collective dans la ville. La présence de nombreuses maisons et familles crée une communauté mais il faut ensuite déployer des efforts pour acquérir les installations et les services collectifs de base. À Medellín, ces besoins ont abouti à des formes communales d'action collective.

Ces activités sont une expression du « droit à la ville » dans les endroits où les personnes ont fini par s'installer. Les établissements collectifs se transforment en districts au sein de quartiers déjà existants et déjà reconnus comme des entités administratives de la municipalité. Certains de ces nouveaux secteurs finissent par être intégrés à la liste officielle des districts tandis que d'autres rencontrent une opposition et finissent par être éradiqués. La lutte pour la reconnaissance officielle devient un élément de la mémoire collective des personnes déplacées et le nom qu'ils avaient donné à leur établissement devient le nom du district officiel – parfois le nom de leur lieu d'origine, parfois un nouveau nom incarnant un nouveau départ pour la communauté.

Au cours du processus qui a fait de Medellín son nouveau chez-soi, la population déplacée a trouvé des moyens d'établir des structures organisationnelles ou de participer aux organisations communales existantes. Subvenir aux besoins de tous crée un objectif commun, y compris dans les démarches avec l'État puisque les déplacés établissent des organisations dont le but est de revendiquer, protéger ou exiger des garanties relatives à leurs droits dans le contexte du déplacement.

Leur action collective les a également menés à participer à la vie politique et a eu un impact sur certains aspects de l'administration de la ville. De nombreuses circonstances donnent en effet l'occasion d'agir dans ce sens : en s'opposant aux ordres d'expulsion ; en occupant des églises ou des bâtiments publics pour donner voix à leurs demandes, ou en déposant des pétitions formelles, et ainsi de suite ; en organisant

des manifestations ou des veillées en guise de protestation ou de commémoration ; et en tissant des liens avec d'autres organisations non gouvernementales, des syndicats et des associations d'agriculteurs. En 2005, une Alliance a été formée entre des organisations gouvernementales et non-gouvernementales, y compris des organisations constituées par les personnes déplacées, qui a fini par aboutir à l'établissement d'une table ronde, d'un comité et d'une unité technique afin de traiter les questions relatives aux « victimes » déplacées de Medellín.

Grâce à tous ces moyens différents, la population déplacée a forgé des relations avec un grand nombre d'acteurs sociaux et institutionnels. Notamment, elle a tissé des liens avec l'Université d'Antioquia, qui lui a donné accès à une assistance médicale et psychologique ainsi qu'à des conseils politiques et juridiques. Les étudiants et les enseignants de différents établissements du premier cycle ont mené des travaux qui accompagnaient les communautés vulnérables et les victimes. Par exemple, le Département de Médecine préventive de Santé publique a travaillé avec les communautés pour entreprendre des études nutritionnelles de la population, tandis que les interactions avec les étudiants et les enseignants de Sciences politiques et de Droit ont abouti à un recours collectif en justice pour demander que l'État fournisse de l'eau potable à la communauté de Vereda Granizal dans la municipalité de Bello, ainsi qu'à l'élaboration et à la gestion d'un plan de développement communautaire pour les personnes établies dans cette communauté, qui sont principalement des déplacés.

Jonathan Alejandro Murcia

Jonathan.murcia@udea.edu.co

Chercheur à l'Institut des Sciences des Etudes Politiques de l'Université d'Antioquia

James Gilberto Granada Vahos

James.granada@udea.edu.co

Maître de conférences et chercheur à l'Institut des Sciences des Etudes Politiques de l'Université d'Antioquia

www.udea.edu.co/

1. Selon l'expression utilisée par Henri Lefebvre dans son ouvrage de 1968 *Le Droit à la ville*.

octobre 2016

www.fmreview.org/fr/protection-communautaire

Programmation efficace de la protection communautaire : enseignements de la République démocratique du Congo

Richard Nunn

Le travail d'Oxfam auprès des communautés locales dans l'est de la République démocratique du Congo a incité cette organisation à élaborer des directives, que les autres acteurs œuvrant dans des situations semblables peuvent également suivre.

Les communautés réagissent face aux risques de manières profondément différentes tandis que leurs stratégies de protection peuvent avoir des impacts positifs ou négatifs sur la vie des personnes. En République démocratique du Congo (RDC), les stratégies positives de protection communautaire incluent le déplacement des femmes en groupe pour aller travailler les champs ou la modification des heures de déplacement. Dans plusieurs zones du Sud-Kivu, les femmes utilisent des codes pour signaler aux autres les zones qui ne sont pas considérées comme sûres ou qu'il vaut mieux éviter, par exemple en traçant une croix sur un tronc d'arbre. À Irumu, en Province Orientale, où les incursions, les violences et les pillages par les groupes armés étaient monnaie courante en 2011, les systèmes traditionnels d'alerte précoce incluaient de frapper sur des pots ou d'utiliser des sifflets dès que des personnes apprenaient que les bandits s'approchaient.

Dans de nombreux cas, les membres des communautés travaillent avec les autorités locales pour trouver des solutions aux menaces posées à la protection¹. Dans une communauté du Sud-Kivu, les autorités ont interdit la vente d'alcool avant midi après que des femmes avaient signalé que la consommation d'alcool contribuait aux violences conjugales et aux conflits communautaires. Dans une autre communauté, après que des affaires de vol d'animaux avaient accentué les tensions dans la région, les autorités locales ont accepté d'établir une commission (dans laquelle siégeaient le vétérinaire local et un chef traditionnel) pour garantir la vérification systématique de la documentation du bétail en vente au marché local et dans les abattoirs. Enfin, dans une autre communauté, les autorités ont apporté leur appui à la population pour négocier une réduction des amendes infligées lorsque des membres de cette communauté manquaient de régler la « taxe de sécurité » imposée à la population par un groupe armé.

D'autres stratégies d'action communautaire peuvent engendrer de nouvelles menaces ou avoir des répercussions négatives sur tout ou partie de la communauté. Les Forces armées de la République démocratique du Congo

(FARDC, l'armée nationale) ne sont pas présentes dans de nombreuses régions, ce qui a incité les communautés à créer des groupes locaux d'autodéfense qui patrouillent la nuit. Cependant, les membres de ces groupes risquent souvent d'être attaqués et ils ont également été impliqués dans des cas de mauvais traitements, y compris des cas d'arrestation et de détention arbitraires, d'imposition d'amendes illégales et de torture de détenus. Certains quittent même leur communauté pour constituer eux-mêmes des groupes armés, aggravant ainsi un problème plus global.

Les personnes s'acquittent souvent de plusieurs taxes illégales afin de ne pas s'exposer à de plus grands risques de mauvais traitements. On peut citer par exemple les personnes qui, après avoir été arrêtées, doivent payer elles-mêmes leur transport jusqu'au poste de police et les victimes de violences sexuelles forcées de payer pour obtenir un certificat médical.

Dans les cas de violences sexuelles, une réponse courante consiste à organiser le mariage forcé de la victime à son violeur. Bien qu'en RDC les violences sexuelles soient perpétrées majoritairement par les groupes armés ou les FARDC, des enquêtes ont révélé que, dans la plupart des cas de violences sexuelles contre des femmes ou des filles, le coupable était connu de la victime. Même si le mariage forcé est aujourd'hui illégal, cette pratique se poursuit par coutume, par ignorance de la loi et en raison de l'impunité généralisée. Les membres des communautés du Sud Kivu ont cité comme justifications la crainte des parents qu'il ne soit plus possible de marier leur fille après qu'elle a été violée ou encore la pauvreté qui pousse les familles à accepter une dot de la part du violeur plutôt que d'entamer des poursuites en justice (dont l'aboutissement est incertain et qui peuvent impliquer également de couvrir les frais de transport du violeur et de la victime jusqu'au tribunal).

Pragmatisme face aux menaces

Certaines stratégies ne peuvent pas être définies comme simplement « positives » ou « négatives » : elles peuvent être positives pour un groupe au

sein d'une communauté mais négatives pour un autre. Dans certaines communautés, les hommes qui se rendent au marché risquent d'être torturés et tués lorsqu'ils passent par les postes de contrôle ; des familles au confiné avoir choisi consciemment d'envoyer les femmes vendre leurs produits au marché plutôt que les hommes, même si les femmes s'exposaient ainsi à des risques de violences et d'agressions sexuelles, car elles jugeaient qu'il s'agissait d'un risque plus acceptable. D'autres communautés ont entamé des pourparlers formels avec les groupes armés afin de trouver des solutions aux problèmes de protection en l'absence des FARDC : certaines ont conclu des accords pour donner de l'argent ou de la nourriture à ces groupes afin de ne pas subir de mauvais traitements, quoique cette stratégie ne permette pas d'éliminer totalement les menaces puisqu'elle aboutit souvent à des accusations de complicité et de mauvais traitements par les FARDC.

Le déplacement est une stratégie courante en RDC en réponse aux menaces imminentes ou en tant que mesure préventive. Mais alors que les personnes déplacées peuvent trouver de nouvelles possibilités de subsistance ou bénéficier d'un meilleur accès aux services là où elles ont fui, le déplacement les soustrait également à leurs réseaux sociaux et les éloigne de ce qu'elles connaissent, ce qui peut engendrer de nouveaux risques. Les femmes et les enfants sont souvent séparés de leur mari ou de leur père et d'autres membres de leur famille au cours du déplacement, que ce soit dans le cadre d'une stratégie délibérée (« femmes et des enfants d'abord ») ou le résultat d'une certaine confusion au cours du processus de déplacement. Pour empêcher une telle séparation, certains parents de Masisi, dans le Nord-Kivu, ont commencé à transporter une longue corde qu'ils peuvent attacher à leurs enfants au cours de leurs déplacements. La séparation peut accentuer l'exposition des femmes et des enfants aux violences sexuelles et au vol et, pour les hommes, au risque d'être assassiné ou accusé d'appartenir à un groupe armé. Lors du déplacement, il arrive aussi que les membres des groupes armés tentent de s'intégrer à la population, exposant ici encore cette dernière au risque d'être accusée de complicité.

Ces exemples démontrent que les stratégies de protection communautaire reflètent souvent une décision pragmatique de trouver la solution « la moins pire » à un problème de protection lorsque les personnes chargées de cette protection sont absentes, qu'elles sont incapables d'endosser pleinement leur rôle ou qu'elles représentent elles-mêmes la menace à éviter. Les organisations œuvrant en faveur de la protection communautaire devraient s'efforcer a) d'atténuer les risques ou

de dissuader les personnes de recourir à des stratégies de protection négatives, b) de renforcer les stratégies positives existantes et c) de soutenir l'établissement de nouveaux mécanismes positifs.

Comités de protection communautaire et bonnes pratiques

Depuis 2009, le programme de protection communautaire d'Oxfam² établit et soutient des comités de protection communautaire en RDC chargés d'identifier les risques au sein de leur environnement, de les prévenir et d'y répondre. Leurs activités incluent : la systématisation des stratégies positives existantes d'autoprotection ; les activités locales de plaidoyer ; la sensibilisation aux droits humains, à la loi et aux services médicaux, légaux et psychosociaux ; et la promotion de la participation de différents groupes de citoyens aux décisions relatives à la protection. De cette manière, les autorités civiles et militaires locales deviennent à la fois plus réceptives et réactives par rapport aux questions de protection et aux besoins des civils, tandis que les membres de la communauté deviennent mieux informés et plus susceptibles d'accéder aux services d'orientation adéquats. Grâce aux examens et aux évaluations de ces activités (y compris les dernières recherches menées impliquant 32 communautés ayant précédemment bénéficié du cycle complet de programmation et desquelles Oxfam s'était depuis retiré), Oxfam a pu rédiger un guide des bonnes pratiques pour les activités de protection communautaire.

Les modèles de protection communautaire ne sont pas tous adaptés à toutes les situations. Les comités de protection fonctionnent très bien en RDC mais pourraient ne pas être adaptés à des contextes tels que la Syrie, où les comités sont généralement associés à l'appareil de sécurité de l'État et appréhendés avec suspicion. En revanche, des éléments de bonne pratique peuvent être transférés d'un contexte à un autre afin de garantir la qualité des interventions de protection communautaire :

Toute action doit être éclairée par **une analyse solide des risques** auxquels une communauté spécifique est exposée. Cette analyse doit également examiner les stratégies et les solutions locales utilisées pour atténuer les risques, ce qui requiert une compréhension nuancée du contexte et des acteurs impliqués (formels et informels). Par exemple, dans certaines régions, le droit coutumier peut servir de point de référence à la communauté car la mise en application des lois nationales n'y est pas possible ou qu'elle est plus risquée que les pratiques coutumières. Dans le Haut-Uélé, les communautés reculées s'en remettent aux mécanismes traditionnels car le tribunal d'instance le plus proche se trouve

octobre 2016

www.fmreview.org/fr/protection-communautaire

à plus de trois jours de marche et que la police n'est pas en mesure de fournir au personnel de quoi se nourrir pendant ce trajet ni des armes pour se défendre ou défendre les prisonniers en cas d'attaque par l'Armée de résistance du Seigneur. Dans ce genre de situation, il faut d'abord entreprendre des activités de plaidoyer pour encourager une meilleure prestation de services de la part du système judiciaire avant de suggérer que la communauté suive la procédure officielle pour répondre aux crimes.

De plus, il faudrait fournir une formation et un appui continus pour faciliter l'analyse des risques. Il conviendrait de former les membres des communautés à identifier les risques potentiels de toute action qu'ils entreprennent afin qu'ils puissent décider si une action est trop dangereuse. À Mulenge, dans le Sud-Kivu, le comité de protection a décidé, après avoir conduit une analyse des risques, de ne pas approcher directement un groupe armé qui extorquait de l'argent aux passants. Il a choisi plutôt de soulever cette question avec les chefs coutumiers, qui sont allés rencontrer ce groupe armé à la place du comité. Les chefs ont accepté de donner des terres à ce groupe pour qu'il puisse les cultiver, mettant ainsi fin aux extorsions.

Il est important **d'engager toutes les parties prenantes** d'une communauté dans l'analyse des risques et l'élaboration des réponses. Les stratégies de protection « communautaire » ne prennent pas forcément en compte tous les groupes d'une communauté ou alors il arrive que certains groupes bénéficient d'une stratégie au détriment des autres. Pour garantir la participation de tous, il faudra peut-être établir des structures de protection intégrant des représentants de différents groupes ou donner à certains groupes un espace distinct pour leur permettre de discuter ouvertement de leurs préoccupations, qui seront ensuite incorporées aux actions plus générales. La stratégie d'Oxfam en RDC inclut un espace distinct pour les femmes au sein de chaque communauté, où elles peuvent discuter des problèmes de protection qui leur sont propres. Les questions qu'elles soulèvent sont ensuite intégrées systématiquement aux plans de protection communautaire. De plus, Oxfam étudie actuellement le meilleur moyen de garantir la participation efficace des jeunes au programme. Selon le contexte, les minorités ethniques ou les personnes déplacées pourraient également constituer un autre groupe.

Le bénévolat confère une grande crédibilité au travail des membres du comité et devrait constituer le fondement de la protection communautaire. Toutefois, il convient d'appliquer ce concept avec réalisme. Lorsqu'une activité prend une journée entière, une forme d'indemnisation devrait être versée aux participants : ils devraient au minimum être nourris ou, par exemple, leurs frais de transport devraient être

couverts. Les personnes ayant participé aux recherches récentes d'Oxfam démontraient un degré élevé de motivation et d'engagement découlant de la valeur intrinsèque au travail qu'elles réalisaient. En revanche, dans les zones où les personnes chargées des activités de protection reçoivent des incitations monétaires, la motivation de continuer disparaît souvent en même temps que les financements destinés au projet.

Pour changer les comportements et autonomiser les communautés, il faut du temps, **des ressources et de l'argent**. Dans l'idéal, il faudrait s'engager auprès d'une communauté pendant deux ou trois ans, selon le contexte, bien que de moindres gains soient réalisables dans une période de temps plus courte. Il est essentiel d'organiser régulièrement des séances de formation, de coaching et de résolution collaborative des problèmes. Enfin, au vu des besoins en termes de temps et de personnel, mais aussi de l'intensité des activités telles que la formation et la sensibilisation, il ne faut pas sous-estimer l'investissement financier requis.

La protection communautaire devrait **compléter d'autres activités** visant à réduire les vulnérabilités et l'exposition aux risques. Ces activités pourraient inclure l'amélioration de l'accès physique aux services et aux ressources et devraient également inclure la formation des autorités au sujet de leurs rôles et responsabilités en matière de protection. Mais surtout, elles devraient inclure des activités de plaidoyer au sujet des risques de protection et des lacunes dans les services ou des obstacles pour accéder, tels qu'identifiés par la communauté.

Les interventions dans le domaine de la protection communautaire **ne doivent pas remplacer les actions communautaires ni dégager les autorités de leurs responsabilités**. Le degré d'engagement des acteurs externes doit se réduire progressivement au cours du cycle de vie du projet, au fur et à mesure que les capacités des communautés et des autorités sont renforcées. L'organe de mise en œuvre ne doit en aucun cas se substituer aux acteurs responsables de la protection et ne doit jamais être perçu comme un tel substitut, de la même manière que les structures communautaires ne doivent pas être considérées comme un substitut aux autorités ni un système parallèle à ces dernières.

Richard Nunn RNunn@oxfam.org.uk

Conseiller en matière de protection régionale pour Oxfam www.oxfam.org.uk

1. Les menaces sont définies ici comme des actes violents ou des menaces de violence, de coercition ou de privation délibérée.
2. L'auteur souhaite remercier les personnes suivantes pour leur travail et leur contribution : Helen Lindley-Jones, coordinatrice de la protection pour Oxfam en RDC ; Melanie Kesmaecker-Wissing, directrice du programme de protection pour Oxfam en RDC ; Edouard Niyonzima, responsable de l'équipe de protection pour Oxfam au Sud-Kivu, RDC ; et Augustin Titi, coordinateur pour CEDIER au Sud-Kivu, RDC.

Assistants de liaison communautaire : une passerelle entre forces de maintien de la paix et populations locales

Janosch Kullenberg

Les assistants de liaison communautaire sont peut-être l'instrument le plus efficace des Nations Unies pour mobiliser la participation des communautés, et ils ont potentiellement l'occasion de jouer un rôle déterminant dans la protection des civils. Néanmoins une absence de vision globale, des réponses militaires hésitantes et la lourdeur des structures administratives viennent réduire leur efficacité.

La protection des civils est devenue un dogme central du maintien de la paix des Nations Unies (ONU). La plupart des missions de maintien de la paix ont maintenant pour mandat de soutenir les autorités de différentes manières mais nécessitent également d'agir unilatéralement si le gouvernement d'accueil ne peut pas ou ne veut pas protéger des civils menacés de violence physique. Il apparaît de plus en plus clairement que pour être en mesure de le faire, les forces de maintien de la paix nécessitent une meilleure compréhension locale et davantage de considération pour les mécanismes de protection en place.

Les forces de maintien de la paix de l'ONU¹ ont pendant longtemps éprouvé des difficultés à impliquer la participation des communautés locales à leur propre protection. Typiquement les interventions internationales se sont concentrées sur des processus politiques à l'échelle globale et à l'exécution d'échéances mandatées, comme de soutenir et permettre la signature d'accords de paix ou la tenue d'élections. En conséquence, la plupart du personnel civil des missions de maintien de la paix de l'ONU se trouve dans les capitales et les centres régionaux. Et même si le soutien de ces processus est important pour la création d'un environnement propice à la protection des civils, le véritable travail de protection des forces de maintien de la paix de l'ONU se déroule sur le terrain. Les contingents militaires de l'ONU, connus sous le nom de « Casques bleus », sont déployés dans de nombreux territoires isolés dont bien souvent ils ne parlent pas la langue locale. Des rotations rapides ne leur donnent pas suffisamment de temps pour connaître l'histoire et les éléments sociopolitiques des conflits locaux.

Cette absence de connexion a considérablement réduit l'efficacité des efforts de protection. Les communautés qui sont mises à l'écart – même de manière involontaire – par les missions de maintien de la paix tendent à percevoir ce comportement comme arrogant et

méprisant et réagissent souvent en opposant différentes formes de résistance. En outre, il peut arriver que la mission de maintien de la paix leur soit tellement étrangère que les populations locales ne comprennent absolument pas leur mandat complexe et leurs considérables restrictions pratiques. À l'inverse, elles voient d'innombrables landcruisers blanches, blindés et hélicoptères, et finissent par échafauder des attentes irréalistes qui peuvent altérer leurs perceptions de la sécurité et les mettre encore plus en danger.

Réciproquement, les soldats du maintien de la paix, sans comprendre entièrement les dynamiques locales du conflit, ont tendance à ne pas reconnaître les signes avant-coureurs et finissent par trouver difficile d'intervenir à temps. Dans les cas les plus dramatiques, cette situation a entraîné l'échec des forces de maintien de la paix qui n'ont pas réussi à éviter des flambées de violence extrême à l'égard des communautés locales. Le massacre de Kiwanja en 2008 en République Démocratique du Congo (RDC) est l'un de ces événements au cours duquel 150 civils ont été tués à moins de 1,5km de la base de l'ONU. La faillite des forces de maintien de la paix qui n'ont pas réussi à agir a déchainé des critiques extrêmement dures mais a également motivé le développement d'une innovation majeure.

Vers une meilleure liaison avec la communauté

Suite à une analyse attentive du massacre, la Section des affaires civiles de la MONUSCO (la mission de maintien de la paix de l'ONU en RDC) a convaincu l'état-major de la mission que davantage de connaissances et une meilleure compréhension de la situation locale étaient nécessaires en vue de prévenir la survenue à l'avenir d'incidents similaires. Il a été décidé, plutôt que de se contenter de recruter un plus grand nombre d'interprètes, qu'une ressource capable d'assumer un rôle plus global en s'impliquant auprès des communautés locales devrait être



mise à disposition des forces de maintien de la paix. Un nouvel instrument venait d'être créé – l'Assistant de liaison communautaire (ALC).

Les ALC sont des employés nationaux qui assument le rôle d'interface entre la mission de maintien de la paix, les autorités locales et les populations. Ils sont déployés avec les forces de maintien de la paix en uniforme directement sur le terrain où ils aident les commandants à comprendre les besoins de la population locale et à planifier des interventions adéquates en réponse aux menaces auxquelles ces communautés sont confrontées. Ils gèrent également le système d'alerte précoce de la MONUSCO en établissant des réseaux de radio, en diffusant largement des numéros d'appel et en remettant des téléphones et du crédit à des contacts clés. Ce système permet aux communautés dans des endroits très isolés d'alerter la MONUSCO et par extension les forces nationales de sécurité afin de répondre à des menaces immédiates. Outre la transmission d'alertes les ALC fournissent à toutes les sections de la mission des alertes, des informations et des analyses de contexte en provenance du terrain sous forme de rapports éclair, quotidiens et hebdomadaires.

En parallèle, les ALC disséminent auprès de la population des messages émanant de la mission et contribue à gérer les attentes de la population. Leurs activités de sensibilisation et de communication réciproques ont aidé à construire un climat de confiance dans les processus politiques et dans l'implication des acteurs internationaux. Finalement, l'expertise locale des ALC et leurs réseaux au plus près du terrain font qu'ils sont idéalement placés pour organiser des visites de terrain des personnels de maintien de la paix et leur permet de déployer toute une variété d'activités pertinentes en termes de protection.

À un moment où l'on reconnaît que le fait d'accorder davantage d'attention aux stratégies de protection propres aux communautés est plus efficace et plus rentable que de fonder les interventions sur les seules perceptions et priorités d'acteurs extérieurs, les ALC sont de plus en plus souvent chargés de travailler avec les communautés en vue de développer leurs facultés d'alerte et de réponse face aux menaces. Les ALC soutiennent les communautés pour qu'elles établissent des comités de protection communautaire au sein desquels la population locale, la société civile et les autorités traditionnelles peuvent se rassembler pour discuter des menaces, atténuer des différends et élaborer des solutions. Outre renforcer les capacités de ces comités en les formant et en travaillant

étroitement avec eux, les ALC les aident également à définir leurs stratégies dans le cadre de Plans de protection communautaire. Les communautés, à travers l'élaboration de ces plans peuvent réfléchir aux menaces de protection et développer des stratégies d'atténuation qui peuvent ensuite être partagées avec les forces de maintien de la paix de manière à mieux informer leurs interventions.² L'implantation de ces comités a connu quelques problèmes de mise en route et certaines questions subsistent comme de déterminer, par exemple, si les missions de maintien de la paix sont les mieux qualifiées pour mobiliser les communautés locales ou si cette tâche pourrait être accomplie de manière plus satisfaisante à travers la coordination d'autres organisations qui travaillent déjà dans ce domaine ; toutefois, dans les limites du cadre actuel cette initiative semble être fructueuse.

Généraliser l'instrument

Au vu de l'efficacité des ALC en RDC, l'initiative a obtenu une reconnaissance plus étendue et a été récemment adoptée par trois autres missions majeures de maintien de la paix pour établir de meilleures relations avec les communautés et les impliquer dans leur propre protection. Sous la supervision des concepteurs originaux de la section des Affaires civiles de la MONUSCO, l'UNMISS (Soudan du Sud), la MINUSMA (Mali) et la MINUSCA (République centrafricaine) ont recruté des ALC et ils sont maintenant 280 déployés sur le terrain.

L'immense majorité de ces ALC sont employés par la MONUSCO. Ceci d'une part parce que les missions « plus jeunes » sont encore en train d'étendre le programme pour atteindre un minimum de deux ALC par base de maintien de la paix, ce qui nécessite parfois des négociations complexes et par toujours satisfaisantes en matière d'allocations budgétaires. Et d'autre part parce que la diversité des contextes opérationnels a obligé les missions à adapter l'instrument et à assigner des visions différentes aux ALC. L'UNMISS, par exemple, a décidé de ne pas déployer les ALC avec les Casques bleus sur les bases de maintien de la paix mais leur demande de travailler comme du personnel civil normal auprès des chefs de bureaux régionaux. Une évaluation récente a démontré que cette mesure avait dilué la caractéristique déterminante des ALC compromettant ainsi leur capacité de fonctionner en tant que coordinateurs entre civils et militaires sur le terrain.³ Toutefois, avec la reprise d'hostilités majeures en 2013 et suite à leur regain à nouveau en juillet 2016, l'UNMISS est en mode de crise et n'a donc pas été en

octobre 2016

www.fmreview.org/fr/protection-communautaire

mesure d'optimiser son recours aux ALC. De manière similaire, les conditions logistiques et de sécurité au Mali ont limité la demande en ALC.

Malgré ces différences, la comparaison entre les différents contextes signale l'existence de certaines déficiences inhérentes à l'instrument. De par la nature même de leur déploiement, les ALC vivent dans des conditions difficiles et potentiellement dangereuses et comptent souvent sur un appui limité du bureau, une mobilité restreinte et un accès intermittent au réseau téléphonique et à Internet. Ces difficultés rendent la régularité du compte-rendu, de la gestion et des rotations compliquée. De plus, les ALC doivent trouver un équilibre difficile entre différentes contradictions liées à leur double rôle d'acteur interne et externe. Ils font par exemple partie intégrante des forces de maintien de la paix mais doivent négocier leur propre sécurité auprès des autres acteurs armés, notamment en cas de retrait de la mission. De plus, les ALC doivent construire des relations étroites avec la communauté tout en évitant la partialité et les infractions à la confidentialité. Toutefois et même si ces aspects sont effectivement compliqués, les recherches suggèrent que les questions les plus pressantes ne concernent pas directement les ALC eux-mêmes mais la manière dont ils sont utilisés et le pouvoir qui leur est attribué.

Possibilités d'avenir

Il est apparu évident à travers l'examen de l'ensemble des missions que les ALC ne suffisent pas en soi à constituer une stratégie et que leur valeur ne peut pas dépasser la valeur des structures administratives et des ressources consacrées à leur soutien. La tâche qui consiste à gérer un personnel national nombreux dans des endroits isolés est colossale. La rigidité relative des règlements administratifs de l'ONU ne facilite pas le déploiement flexible des ALC en fonction des besoins du terrain. En outre, toutes les informations de types différents que les ALC fournissent doivent être analysées, référencées et actées.

Malgré ces contraintes (et dans un contexte où elles ont eu besoin de recruter exceptionnellement rapidement un grand nombre de personnels), les missions n'ont pas été dotées d'une augmentation correspondante de leurs capacités de gestion. La MONUSCO s'est adaptée relativement rapidement en affectant deux ou trois ALC et certains bénévoles internationaux de l'ONU dans chacun des bureaux régionaux à la gestion des ALC déployés sur le terrain – une pratique qui a été imitée par d'autres missions alors que ce n'était probablement pas la meilleure solution sur le long terme. Les

employés internationaux doivent passer plus de temps sur le terrain avec les ALC, par exemple en effectuant des rotations dans et à l'extérieur des bureaux terrain. De plus, le siège de l'ONU a dû créer une nouvelle catégorie de personnel à l'intention des ALC en vue de permettre davantage de flexibilité dans leur déploiement.

Bien plus, l'efficacité des ALC dépend de la volonté des contingents militaires de l'ONU de réagir face aux menaces à l'égard des civils. Si les populations ont l'impression que les forces de maintien de la paix n'interviennent pas suffisamment, leur confiance dans les ALC diminue proportionnellement. Le fait que certains pays contributeurs de troupes refusent d'entreprendre des actions décisives pour protéger les communautés rend les ALC inefficaces, et dans le pire des cas les mettent en danger, dans la mesure où les groupes armés finissent par les considérer comme des informateurs sans aucun pouvoir.

Face à cela, les missions de maintien de la paix tentent d'intégrer les rapports et les alarmes des ALC à un système de rapports et de bases de données global et intégré de manière à ce que l'analyse et le partage de l'information soient plus systématiques et que la réaction aux alertes ne dépende pas autant de l'interprétation subjective des contingents nationaux. Au lieu d'une discussion entre un ALC et son commandant respectif au niveau local ou entre différents niveaux de la hiérarchie d'un contingent militaire – ce qui dans les deux cas entraîne souvent des délais d'intervention considérables – les rapports de l'ALC viendront alimenter directement une structure de rapport et d'intervention centralisée à l'échelle de la mission toute entière. De cette manière, les alertes de l'ALC seront traitées systématiquement et en toute transparence. Ce qui augmentera la pression sur les pays contributeurs de troupes de manière à les inciter à intervenir tout en évitant des conflits personnels entre les ALC et leurs commandants respectifs.

Janosch Kullenberg janosch.kullenberg@oxon.org
 Doctorant, International Graduate School of Social Sciences de l'Université de Brême www.bigsss-bremen.de; Universitaire invité du Saltzman Institute of War and Peace Studies de l'Université Columbia www.siwps.org; et ex-Officier spécialiste des affaires civiles, MONUSCO, RDC.

1. www.un.org/en/peacekeeping

2. Voir également : MONUSCO *CLA Best Practice Review 2014* <http://bit.ly/MONUSCO-CLA-Review-2014>

3. Pour plus de détails sur la généralisation des ALC voir l'évaluation à venir par la section DPKO/DFS Policy and Best Practice, sous le titre : *Survey or Practice: Community Liaison Assistants in United Nations Peacekeeping Operations*.

Développement de la communauté des réfugiés à New Delhi

Linda Bartolomei, Mari Hamidi, Nima Mohamed Mohamud et Kristy Ward

En reconnaissant que les processus sont aussi importants que les résultats, une approche axée sur le développement communautaire peut parvenir à soutenir efficacement les communautés locales en tant que prestataires de premier recours. Un projet dirigé par des communautés de réfugiés somaliens et afghans en Inde illustre comment une telle approche peut fonctionner.

Il est reconnu que les personnes elles-mêmes jouent un rôle crucial de « prestataires de premier recours » dans les situations de déplacement. La protection à base communautaire est dorénavant inscrite parmi les principes clés de l'UNHCR (l'agence de l'ONU pour les réfugiés) et des organisations non-gouvernementales (ONG) quoiqu'il soit encore aujourd'hui difficile de définir par quels moyens soutenir et renforcer les initiatives dirigées par les réfugiés. Il est donc essentiel de travailler auprès des communautés afin d'identifier le type de soutien qu'elles recherchent et que les organisations externes devraient leur apporter, mais aussi d'identifier qui devrait participer à cet effort.

La protection à base communautaire est souvent considérée comme un effort que la communauté doit réaliser toute seule, si bien que les initiatives impliquant d'autres organisations ou sympathisants ne sont parfois pas considérées comme de véritables projets « à base communautaire ». Cependant, les acteurs externes peuvent jouer un rôle crucial en aidant les communautés à identifier leurs propres besoins et diriger leurs propres projets. (Ce rôle peut s'avérer particulièrement important lorsque les personnes déplacées ne sont pas autorisées par la loi à créer leurs propres organisations communautaires, comme c'est le cas en Inde.) Cela implique de voir plus loin que les gains déterminants réalisés par l'UNHCR et les ONG, tels que les économies de coûts et l'extension de la portée de leurs services, et de revoir ce que signifie le « soutien » et comment il est possible de forger des partenariats. Le développement communautaire (en tant que cadre de théorie et de pratique distinct) peut apporter de nombreuses réponses à cet égard, dans la mesure où il reconnaît que les processus sont aussi importants que les résultats.

Le Projet de développement de la communauté de réfugiés (PDCR) était dirigé par les communautés de réfugiés somaliens et afghans dans le sud et le nord de Delhi, en Inde. Le PDCR avait été établi par le Centre de recherche sur les réfugiés (Centre for Refugee Research - CRR)

de l'université de Nouvelles Galles du Sud, en consultation avec la communauté de réfugiés et avec l'appui de l'UNHCR. L'ONG Don Bosco India, un partenaire d'exécution financé par l'UNHCR, fournissait un espace pour certaines activités du projet avant de devenir, les dernières années, un partenaire local de coordination qui facilitait l'intégration des enseignements du développement communautaire à l'éventail plus général de services destinés aux réfugiés. Au cours de ses quatre années d'opération (jusqu'à fin 2015), le projet a développé un programme exhaustif d'enseignement, d'appui aux femmes et d'activités de subsistance, employant 31 travailleurs communautaires somaliens et afghans et bénéficiant à 2 100 membres de la communauté des réfugiés ayant participé aux cours éducatifs, aux groupes de soutien social des femmes, aux pique-niques récréatifs et aux activités génératrices de revenus.

Ce projet est allé plus loin que la simple prestation de services. Son travail partait du principe que, pour apporter une protection véritable, il était essentiel de reconnaître explicitement les contributions des personnes dans les domaines personnel, communautaire et institutionnel. Ce modèle a encouragé la capacité d'action des personnes déplacées : c'est-à-dire, leur capacité à peser les choix, prendre des décisions et agir.

« La plupart de ces femmes jouaient un rôle dans leur pays - certaines étaient médecins, professeures d'université, enseignantes - mais après leur arrivée ici, dans un nouveau pays, elles avaient l'impression de ne plus servir à rien. Les groupes de femmes leur ont permis, d'une certaine manière, de reprendre confiance en elles. Aujourd'hui, elles se sentent importantes : elles font partie de quelque chose. »

(Une coordinatrice de projets somalienne)

Les éléments de cette réussite

Ce projet a également montré que les partenariats avaient beaucoup à offrir aux organisations issues de la communauté réfugiée mais qu'ils impliquaient de nouvelles méthodes de

octobre 2016

www.fmreview.org/fr/protection-communautaire

travail qui modifiaient leur rôle traditionnel en matière de prestation de services.

Une approche basée sur le développement communautaire : il existe une différence subtile mais importante entre les approches à base communautaire et le développement communautaire. Ce dernier implique un processus de soutien aux communautés afin qu'elles puissent identifier leurs propres problèmes puis élaborer et mettre en œuvre des solutions. Un développement communautaire efficace repose sur l'implication des communautés en tant que partenaires égaux à chaque étape des processus de développement, de mise en œuvre et d'évaluation du projet. Quant aux projets à base communautaire, ils peuvent eux aussi contenir des éléments de développement communautaire. Toutefois, même s'ils sont souvent exécutés avec l'appui de bénévoles issus des populations déplacées, ils sont planifiés et évalués par des organismes externes. Ainsi, le développement communautaire implique de voir différemment qui dirige et prend les décisions, qui définit le programme d'activités et comment le pouvoir est redistribué.

Les réfugiés en tant que leaders et décideurs : dans le cadre du PDCR, ce sont les communautés somaliennes et afghanes qui décidaient des activités du projet. En s'appuyant sur les dialogues régionaux de l'UNHCR avec les femmes et les filles déplacées qui s'étaient tenus en 2010-11, ils ont organisé une consultation de 48 heures avec plus de 200 personnes, établi un comité directeur de 12 personnes et mis au point une enquête communautaire conduite auprès de 300 foyers. Les travailleurs communautaires ont géré tous les aspects du projet et organisé eux-mêmes des réunions régulières avec le personnel de l'UNHCR et les partenaires d'exécution financés par l'UNHCR (y compris Don Bosco) pour assurer la coordination des activités et éviter leur duplication. Deux coordinateurs, l'un d'origine somalienne et l'autre d'origine afghane, dirigeaient le centre communautaire et les activités et apportaient un soutien aux travailleurs communautaires.¹ Les gens de la communauté disposent des compétences et des connaissances pour diriger des projets bien qu'ils ne bénéficient pas de la sécurité liée aux droits légaux et qu'ils manquent parfois de confiance, d'autant plus après avoir connu la discrimination et l'exclusion dans les pays d'accueil.

« Nous pouvons tout faire ici avec un appui minimal de la part de l'UNHCR. Tel est le sentiment que le programme a injecté chez les personnes : vous êtes toujours un être humain, vous êtes toujours vivants

et vous pouvez faire quelque chose. » (Un ancien coordinateur de projet afghan)

Aider les femmes à endosser un rôle de leadership : l'un des principaux objectifs du PDCR était de trouver des réponses au niveau élevé de violence basée sur le genre dont les femmes avaient discuté à l'occasion des dialogues régionaux avec l'UNHCR. Ayant décidé que le soutien social aux femmes devait constituer une activité essentielle du projet, la communauté a établi des groupes de femmes et des cours d'alphabétisation pour adultes. Trois femmes ont été nommées comme point focal pour chacun des groupes, à tour de rôle, afin de coordonner leurs activités mensuelles, tandis que les femmes participant à ces groupes apportaient un soutien à leurs pairs et partageaient leurs compétences. Les femmes ont confié qu'il était important qu'elles puissent s'exprimer car cela leur permettait d'être reconnues pour leurs capacités à faire des projets, à prendre des décisions et à gérer des activités de groupe.

Coopération avec l'UNHCR et les ONG partenaires : le PDCR n'aurait pas pu réussir sans l'appui de l'UNHCR et de ses ONG partenaires, y compris Don Bosco et le Centre d'information socio-juridique (CISJ). Au départ, ce projet était vu par certains comme une duplication des services existants mais, au fil du temps, le personnel de Don Bosco, du CISJ et de l'UNHCR a fini par en constater les avantages mutuels. Don Bosco apportait un appui à l'échelle locale en aidant l'équipe de projet dans les situations qui impliquaient de négocier avec la police, les services publics et les propriétaires de logements. En même temps, Don Bosco pouvait signaler les cas vulnérables au PDCR et créer ainsi des liens avec la communauté. Parallèlement, l'UNHCR a commencé à demander aux travailleurs communautaires réfugiés de co-animer des consultations participatives car ils disposaient des compétences et de l'expérience nécessaires, et à aider à informer la communauté des nouvelles modalités pour obtenir un visa. Le PDCR est ainsi devenu un intermédiaire important pour communiquer avec la communauté en général grâce à la relation de confiance que l'équipe avait su établir aussi bien avec les organisations humanitaires qu'avec la communauté.

Des salaires adaptés : les projets communautaires demandent souvent aux personnes de travailler comme bénévoles ou en échange d'un salaire peu élevé, soit parce que les réfugiés n'ont pas le droit de travailler, soit peut-être parce qu'ils supposent que les personnes déplacées ont beaucoup de temps

libre. Cependant, cette manière de faire déprécie les compétences et l'expérience des personnes et instaure une hiérarchie qui accorde une plus grande valeur au personnel travaillant pour des ONG établies qu'au personnel travaillant sur des projets communautaires, indifféremment de leurs responsabilités. Les travailleurs communautaires du PDCR étaient rémunérés au même salaire que les travailleurs indiens des ONG afin de refléter tant leurs compétences que leur niveau de responsabilité pour diriger une association communautaire forte de plus de 2100 participants et dotée d'un budget élevé.

Que pouvons-nous apprendre du PDCR ?

Les approches à base communautaire, lorsqu'elles s'appuient sur les valeurs du développement communautaire, peuvent jouer un rôle véritablement important et non pas seulement pallier l'insuffisance des services. Elles sont également cruciales pour reconnaître les capacités des personnes déplacées, y compris leur capacité d'action. Les initiatives communautaires réussies sont souvent reprises ou élargies par l'UNHCR et les ONG, qui disposent des fonds et des ressources nécessaires pour le faire. Mais ce sont d'abord les communautés qui devraient décider s'il convient d'élargir un projet, quelles actions il doit mener, comment les membres de la communauté y participeront et de quel type de soutien ils ont besoin. Il s'agit souvent d'un processus de longue haleine pour les communautés et pour ceux qui financent et soutiennent de telles initiatives. Cependant, il n'est pas possible d'obtenir de bons résultats en matière d'autonomisation et d'autodétermination sans suivre un processus adéquat. Un développement communautaire sain est un processus chronophage, complexe et désorganisé, pour lequel il n'est pas possible de définir dès le début des objectifs et des résultats précis qui seront mesurés en fin de projet. Cependant, ne pas savoir comment les choses évolueront constitue un obstacle dans un contexte obligeant à rendre compte de l'utilisation des financements des bailleurs. Ainsi, donner de la valeur au processus et à ses qualités transformationnelles pour les personnes et les communautés est essentiel à la réussite des initiatives à base communautaire dirigées par les réfugiés. Nous reconnaissons qu'à la lumière de leurs politiques et des exigences des bailleurs, ceci est difficile pour l'UNHCR et les ONG. Toutefois, nous estimons qu'il est possible de faire beaucoup plus pour accumuler suffisamment de données probantes sur lesquelles se baser afin de demander une plus grande flexibilité de la part des bailleurs.

Le PDCR avait été établi comme un projet pilote avec pour objectif explicite de développer et de modéliser des approches à base communautaire qu'il serait possible de reproduire dans d'autres contextes semblables où les organisations communautaires dirigées par les réfugiés n'ont pas le droit de se faire enregistrer. Bien que ce projet ne soit plus en opération à Delhi sous sa forme originale, les enseignements tirés ont été intégrés à l'ensemble des activités de l'UNHCR et de Don Bosco à Delhi, qui ont réorienté un grand nombre de leurs programmes et activités pour soutenir des projets et des initiatives dirigés par la communauté. Bien que le bureau du PDCR ait fermé à la fin 2015, les fonds restants ont permis aux groupes de femmes de continuer de se réunir mensuellement, tandis qu'une recherche de financements est en cours pour continuer. Tous les acteurs impliqués dans le projet sont fiers d'avoir élaboré et dirigé une initiative de protection faite « par les réfugiés, pour les réfugiés » et dont les « dividendes » en matière de protection ont largement dépassé l'ampleur des activités mises en œuvre. Nous étions particulièrement fiers d'avoir uni la communauté somalienne et la communauté afghane dans un même projet.

Cependant, les interventions à base communautaire ne sont pas une panacée en matière de protection. À elles seules, elles ne sont pas en mesure de répondre aux nombreux défis de protection auxquels les personnes déplacées sont confrontées. Le partenariat entre l'UNHCR, comme Bosco et le PDCR à Delhi a révélé que différentes organisations devraient non seulement endosser des rôles différents dans le cadre du même projet, mais qu'elles peuvent le faire. Dans de nombreux cas, ces rôles seront également différents de ceux auxquels les organisations sont habituées si bien qu'il pourrait être nécessaire de réorienter les approches et de transférer de nouvelles compétences à tous les acteurs impliqués.

Linda Bartolomei linda.bartolomei@unsw.edu.au
Directrice du Centre de recherche sur les réfugiés de l'université des Nouvelles Galles du Sud (UNSW) en Australie

Mari Hamidi basatjan@gmail.com
Travailleuse communautaire et ancienne coordinatrice du projet PDCR

Kristy Ward kristy.ward@unsw.edu.au
Chercheuse associée au Centre de recherche sur les réfugiés de l'UNSW

www.crr.unsw.edu.au

1. À partir de 2015, le projet a été dirigé par les auteurs Mari Hamidi et Nima Mohamed.

octobre 2016

www.fmreview.org/fr/protection-communautaire

Police de proximité dans le camp de Kakuma au Kenya

Hanno Brankamp

La police de proximité est devenue un moyen populaire pour promouvoir une prise en charge locale de la sécurité dans et aux alentours des camps de réfugiés au Kenya, mais c'est un moyen qui peut également être victime de sa position ambivalente à l'intersection entre communautés réfugiées et maintien de l'ordre de la part de l'État.

« Sécuriser » les camps de réfugiés pour leurs résidents est la responsabilité de la police, des militaires ou d'autres forces de sécurité nationales des pays d'accueil. Les agences d'aide comme les gouvernements s'accordent à reconnaître que la protection (physique) d'un camp de réfugiés n'a aucun sens sans la participation active des réfugiés eux-mêmes. En conséquence, dans un certain nombre de camps le maintien de l'ordre est maintenant effectué conjointement par la police nationale et des forces réfugiées auxiliaires qui opèrent dans le cadre d'accords spéciaux de police de proximité.

En tant que stratégie de gouvernance, la police de proximité a pour but de créer un lien direct entre les communautés locales et les forces gouvernementales officielles dans une tentative pour contrôler la violence et la criminalité et construire une relation de confiance durable avec la population. Dans de nombreuses sociétés africaines, la police de proximité est devenue le principal prestataire de services de sécurité au quotidien face à la corruption, la méfiance à l'égard de la police ou face à une mauvaise performance des autorités officielles. Les initiatives de police de proximité ont émergé comme une alternative toute prête pour administrer la justice et maintenir l'ordre en s'appuyant sur les connaissances locales, les pratiques coutumières et/ou les réseaux traditionnels d'autorité.

Dans les camps de réfugiés, où cohabitent des populations diverses pluriethniques et pluriconfessionnelles, les décideurs cherchent maintenant à ancrer les opérations de sécurité dans les structures locales. Aujourd'hui, dans les camps de réfugiés on trouve des polices de proximité dans toute une variété d'endroits, d'environnements sociaux et de cultures diverses et leurs responsabilités ne cessent de s'étendre. Ces responsabilités recouvrent l'échange d'information, la médiation entre parties à un conflit, le contrôle des foules et la manifestation physique d'une présence dans le camp à travers des patrouilles quotidiennes à pieds et des ratissages de sécurité qui

démontrent l'appropriation par les réfugiés des opérations de sécurité sur le terrain.

Dans le camp de réfugiés de Nyarugusu dans l'ouest de la Tanzanie, les gardes réfugiés – connus sous le nom de *Sungusungu* – sont équipés d'armes légères, comme des bâtons et des massues, et ont été impliqués dans la lutte contre la criminalité et le maintien de l'ordre public depuis le début des années 2000. Ils répondent directement au commandant du camp, un représentant officiel du gouvernement tanzanien chargé de superviser toutes les opérations du camp.

A Dadaab et Kakuma, deux camps de réfugiés au Kenya, les ONG et le HCR, l'agence des Nations Unies pour les réfugiés, sont confrontés à la résistance des communautés de réfugiés qui de manière compréhensible considèrent avec scepticisme toute interférence extérieure. Un système rudimentaire de police de proximité a été introduit pour la première fois à Dadaab en 2007 et a évolué depuis en Équipes communautaires pour la paix et la protection (Community Peace and Protection Teams - CPPT) sous les auspices de la Lutheran World Federation (LWF). Toutefois, des restrictions sévères à la mobilité dans le camp de Dadaab et aux alentours, et la puissance des formes claniques d'organisation des réfugiés ont eu une très forte influence sur le comportement des CPPT à l'intérieur des communautés et dans les camps.

La sécurité à Kakuma

Le cas du camp de Kakuma illustre certains des aspects les plus ambivalents et contradictoires de la police de proximité dans les contextes humanitaires. Le camp de Kakuma se trouve dans le Comté du Turkana, une région isolée à l'extrême nord-ouest du Kenya, et comprend un patchwork de 18 communautés nationales et de nombreux groupes ethniques de réfugiés qui ont fui différents conflits dans la région au cours des 24 dernières années. En mai 2016, 192 000 réfugiés résidaient à Kakuma, la majorité d'entre eux venant du Soudan du Sud, de Somalie, de République Démocratique du Congo, du Burundi et d'Éthiopie. Sa population hétérogène et sa

vaste étendue géographique font de ce camp un défi en termes de maintien de l'ordre.

Les agences de sécurité du gouvernement kényan sont responsables du maintien de la loi mais opèrent également en parallèle avec des compagnies de sécurité commerciales payées pour assurer la sécurité des enceintes humanitaires. Les rapports de sécurité révèlent une gamme variée de crimes se produisant dans le camp – violence sexuelle et viols, violence domestique, brigandage, vol, affrontements entre communautés, crime organisé, trafic et consommation de drogues, contrebande, infractions routières et désordres à l'ordre public – mais beaucoup de réfugiés considèrent la police kényane elle-même comme une source d'insécurité, de corruption et d'extorsion.

La police de proximité dans les camps de réfugiés a pour objet d'atténuer ces préoccupations en impliquant les communautés locales lorsqu'une intervention extérieure n'est pas voulue ou qu'elle est crainte. À Kakuma comme à Dadaab, LWF gère les CPPT, une force de police émanant des réfugiés qui coopère avec la police kényane en effectuant des patrouilles, en enquêtant sur des délits et en assurant le contrôle des foules. Le programme actuel tire son origine d'une initiative de sécurité antérieure – « les gardes réfugiés » - et coexiste parallèlement à

d'autres mécanismes de justice coutumière spécifiques aux différentes communautés. Les CPPT à Kakuma sont devenues depuis une force toujours en expansion qui comprend maintenant 330 officiers de sécurité réfugiés (55 femmes et 275 hommes) et 27 ressortissants kényans dans des rôles de supervision.

Au cours des dernières années, LWF s'est efforcé de décourager le sectarisme et les affiliations ethniques à l'intérieur de ses forces de police de proximité mais seulement avec un succès limité. Le camp de Kakuma est visiblement divisé entre de nombreuses communautés de réfugiés, et bien entendu les CPPT sont recrutés à l'intérieur de ces mêmes communautés. Malgré l'utilisation d'une langue ambitieuse qui cherche à dissocier le travail policier de l'appartenance ethnique ou clanique, les CPPT sont profondément ancrées dans leurs communautés ethniques respectives et leurs clans. Certains bâtiments administratifs communautaires

servent même de bases opérationnelles pour les patrouilles des CPPT, de lieux d'interrogation ou de médiation entre les parties en conflit.

Pour les réfugiés qui nécessitent une assistance et une protection physique, les CPPT peuvent sembler une solution plus accessible et moins intimidante que la police kényane, et chaque bloc ou quartier dispose d'au moins deux officiers réfugiés de garde nuit et jour. En théorie et en raison de leurs compétences linguistiques et de leurs connaissances des communautés locales, les CPPT sont responsables du recueil de l'information dans le cadre des enquêtes de police. Dans les situations d'urgence, les réfugiés contactent ces employés locaux qui évaluent la situation et demandent, le cas échéant, des renforts ou une ambulance. Une recrue

somalienne des CPPT affirmait catégoriquement que toutes les opérations de sécurité à Kakuma dépendaient entièrement de la police de proximité : « La police ne peut pas se contenter de débarquer ici et savoir immédiatement ce qui se passe. Ils dépendent de nous [CPPT] pour leur expliquer ce qui se passe et ce qu'il convient de faire dans chaque situation ». ¹ Et effectivement, ce n'est pas sans raison que les CPPT sont communément appelées les « yeux et les oreilles » de la police et du HCR.

Toutefois, cette association étroite a également créé toute une série de problèmes nouveaux ; certains résidents perçoivent les CPPT comme des espions et des collaborateurs dans le cadre d'un système de surveillance et de contrôle du camp et également comme des agents de corruption et non de protection. Ironiquement, les CPPT sont en même temps en butte à des violences policières, spécialement lorsque les équipes semblent interférer ou empiéter sur les responsabilités de la police. La police de proximité à Kakuma est donc non seulement subordonnée à la légitimité des CPPT qui doivent résoudre les disputes et cultiver des relations de confiance avec les communautés de réfugiés mais également aux relations, réelles ou perçues, qu'elles entretiennent avec les forces de police.

Hanno Brankamp hanno.brankamp@sant.ox.ac.uk
Candidat doctorant, School of Geography and the Environment, Université d'Oxford www.geog.ox.ac.uk

1. Entretien, Kakuma II, mars 2015.



Les CPPT patrouillent le camp de réfugiés de Kakuma.

octobre 2016

www.fmreview.org/fr/protection-communautaire

Le rôle des centres communautaires dans l'offre de protection : l'UNHCR et l'association Al Ghaith au Yemen

Nicolas Martin-Achard et l'association Al Ghaith

Les centres communautaires jouent un rôle important dans l'offre de protection aux communautés déplacées, et plus particulièrement aux membres de ces communautés qui présentent des besoins particuliers. Les réfugiés somaliens au Yémen ont créé l'association Al Ghaith et dirigent dorénavant leurs propres centres communautaires pour porter assistance à leurs homologues réfugiés. Ci-dessous, l'UNHCR et Al Ghaith décrivent leurs approches.

Les centres communautaires et leur rôle pour la protection

Nicolas Martin-Achard

Dans les situations de déplacement forcé, les liens qui unissent une communauté sont souvent sévèrement distendus, voire brisés. Il peut donc s'avérer particulièrement difficile de préserver le tissu social des communautés déplacées et de promouvoir leur coexistence avec les communautés d'accueil, dans les différents contextes dans lesquels les réfugiés évoluent : en milieu urbain et en milieu rural, qu'ils vivent parmi leurs hôtes ou dans des camps. Il est possible que les réfugiés peinent à trouver des espaces sûrs où ils peuvent se réunir, qu'ils ne reçoivent pas suffisamment d'informations et d'assistance ou qu'ils n'aient pas accès à un emploi leur permettant de mettre à profit leurs compétences et leurs capacités pour subvenir à leurs propres besoins. Tous ces facteurs limitent leur capacité à participer aux décisions qui influencent leur vie et à se protéger en tant qu'individus et en tant que communauté. Ces défis sont encore plus aigus pour les groupes marginalisés et les personnes présentant des besoins particuliers.

Dans le cadre de son travail pour tenter de surmonter ces défis, le HCR œuvre auprès des communautés locales pour appuyer les centres communautaires ou en créer de nouveaux : des espaces publics sûrs où des femmes, des hommes, des garçons et des filles issus de milieux différents peuvent se réunir dans le cadre d'événements sociaux, de programmes récréatifs, éducatifs ou de subsistance, pour échanger des informations ou encore à d'autres fins.¹

Bien que l'option privilégiée consiste à garantir que les réfugiés puissent accéder aux centres communautaires locaux existants, les utiliser et s'impliquer véritablement, cela n'est pas toujours possible (par exemple, lorsque les réfugiés vivent dans des zones reculées). Dans ce cas, il est en revanche possible d'aider les réfugiés

à mettre en place et à diriger leurs propres centres communautaires. Dans d'autres cas, par exemple au cours des premières étapes d'une intervention d'urgence, il se peut qu'aucune option ne soit réalisable si bien que le HCR ou une organisation partenaire (en consultation avec la communauté) doit parfois assurer la gestion initiale du centre communautaire. Dans ce type de scénario, l'idée est de transférer progressivement cette tâche à des organisations locales ou des groupes de réfugiés, comme dans le cas de l'association Al Ghaith.

Lorsque les réfugiés somaliens ont commencé à s'installer dans les camps du Yémen, le HCR a d'abord établi et dirigé des centres communautaires dans d'anciens bâtiments militaires. La gestion de ces centres a ensuite été confiée à des ONG partenaires. Parallèlement, certains réfugiés somaliens ont commencé à s'organiser eux-mêmes en donnant des cours d'informatique aux membres de leur communauté sur des ordinateurs d'occasion qu'ils avaient acquis. Ils ont fini par créer leur propre organisation, Al Ghaith, et se sont impliqués de plus en plus dans la gestion des activités des centres. Lorsque le partenariat entre le HCR et les ONG locales a pris fin, Al Ghaith a repris la gestion des centres communautaires, puis il a conçu et mis en œuvre leurs propres plans annuels avec l'appui financier du HCR.

Durabilité

La promotion de la durabilité constitue généralement le principal défi pour les opérations de soutien aux centres communautaires, qui encourent souvent des coûts de fonctionnement élevés, dont le loyer, les services et le personnel. Certains centres communautaires dirigés par des ONG locales ou des groupes de réfugiés ont trouvé des moyens de générer des revenus afin de réduire leur dépendance envers les financements

externes. En Égypte, une association de réfugiées syriennes dirigeant des centres communautaires dirige également une entreprise de restauration servant des clients syriens et autochtones. Les plats sont préparés par les femmes du centre. De plus, l'association facture un petit montant supplémentaire destiné à la formation des employés et à l'utilisation de la crèche ; les familles les plus vulnérables en sont toutefois dispensées. Dans la même veine, un comité de personnes handicapées dirigeant un centre communautaire dans le camp de Kigeme au Rwanda génère des revenus en diffusant des matchs de football à la télévision et en louant des chambres quand des événements ont lieu.

Sécurité et protection

L'approche de la protection à base communautaire du HCR repose avant tout sur la mobilisation et le renforcement des capacités des populations de réfugiés afin de préserver et renforcer leur dignité, leur estime de soi ainsi que leur potentiel productif et créatif. Les centres communautaires peuvent être une ressource essentielle pour promouvoir une coexistence pacifique par le biais d'activités communes réunissant les réfugiés et les communautés d'accueil. Par exemple, au Liban, les comités de gestion des centres communautaires se composent de réfugiés et d'autochtones. Au Népal, les centres de développement de la petite enfance établis dans les camps de réfugiés sont

également utilisés par les autochtones. Dans les contextes où les communautés et les autorités du pays hôte se montrent peu accueillantes, la possibilité de se réunir donne aux réfugiés un sentiment d'appartenance et de sécurité, en particulier aux personnes handicapées, aux personnes âgées, aux enfants non accompagnés ou séparés et aux autres personnes particulièrement marginalisées ou à risque.

Pour les réfugiés dont la mobilité est entravée par la distance, le coût des transports ou des problèmes de sécurité, il est particulièrement pratique de pouvoir accéder en un seul et même endroit à un vaste éventail de services et programmes destinés à des personnes aux profils différents en termes d'âge, de sexe et de diversité. Dans certains contextes, les centres communautaires collaborent également étroitement avec des réseaux de bénévoles ou de travailleurs communautaires, qui peuvent utiliser les centres comme bureaux et qui, par leurs activités de proximité, peuvent diffuser des informations au sujet de ces mêmes centres (et des services qu'ils fournissent) dans les zones reculées et aux personnes à mobilité réduite.

Nicolas Martin-Achard martinac@unhcr.org
Conseiller sur la protection à base communautaire,
UNHCR www.unhcr.org

1. Reportez-vous à la section pour les praticiens de la protection à base communautaire sur UNHCR Exchange www.unhcrexchange.org/communities/9159

Connaître sa propre communauté

Association Al Ghaith

Comme on le dit souvent, « nécessité est mère d'invention ». Cette « nécessité » nous a incités à établir notre propre association de réfugiés, Al Ghaith. En tant que réfugiés, nous avions remarqué une lacune et, afin de la combler, nous devions remplir notre rôle en servant notre communauté. Tandis que le HCR déploie ses efforts pour protéger les réfugiés, il ne peut pas couvrir l'ensemble des besoins de la communauté réfugiée dans tous les aspects de la vie. C'est en partant de cette conclusion que nous avons envisagé de constituer une association. Après de longues discussions ainsi que des délibérations et une planification méticuleuses, nous avons fondé Al Ghaith.

Les objectifs dont nous avions convenu définissaient nos cibles et les catégories de personnes que nous desservions, mais aussi les domaines du développement communautaire sur lesquels nous devrions concentrer nos efforts.

Comme nous étions nous-mêmes des membres de cette communauté, nous avons appris à connaître nos atouts et nos faiblesses et à travailler ensemble sur une même tâche pour répondre aux besoins de notre communauté. Grâce à une évaluation des besoins et des discussions avec différents groupes de consultation, nous avons identifié que notre principale priorité devrait être de soutenir les personnes présentant des besoins particuliers (y compris les personnes âgées, les plus pauvres et les orphelins).

De plus, nous administrons les dons que nous recevons afin de garantir que nous ciblons ces catégories de personnes en vue d'améliorer leur sécurité alimentaire, mais sans oublier également l'éducation en tant qu'outil de protection. Nous avons aussi identifié et recruté des membres qualifiés de la communauté qui sont devenus des enseignants, des gardes ou des personnels d'entretien dans nos centres et

octobre 2016

www.fmreview.org/fr/protection-communautaire

nos établissements, ce qui nous a ainsi permis de créer quelques sources de revenus.

Sur le plan de la durabilité, les contraintes budgétaires constituent les principaux défis que nous avons rencontrés. En tant que membres d'Al Ghaith, nous travaillons avec des ressources très limitées. Malgré l'appui du HCR, nous ne sommes toujours pas en mesure de répondre à tous les besoins de notre communauté, tandis que le manque d'installations ou d'équipements adaptés entrave notre capacité à organiser des activités récréatives dans les centres communautaires, telles que le football, le basket-ball et la musique, ou de fournir des espaces tels que des gymnases et des cours de récréation.

Bien que techniquement, Al Ghaith serait capable de répondre aux besoins de la communauté dans différents secteurs, le financement de ses activités demeure problématique. C'est pourquoi, actuellement, nous concentrons avant

tout nos efforts sur le renforcement des capacités de la communauté de réfugiés.

Promouvoir l'harmonie

Il est remarquable que la communauté ait la possibilité de gérer le centre, et cela a eu un fort impact. La liste de nos besoins est longue mais, d'un autre côté, nous sommes parvenus à poursuivre nos activités sociales indifféremment de toutes les difficultés que nous avons rencontrées. Nous donnons à chacun la chance de découvrir de nouveaux talents cachés puis de les améliorer par le biais d'activités en intérieur et en extérieur : jeux, composition musicale, ateliers et séances de sensibilisation. Et nous avons permis à notre communauté de socialiser dans les centres communautaires en encourageant l'affection et l'harmonie entre ses membres.

Association Al Ghaith

Le rôle des normes culturelles et des structures locales du pouvoir au Yémen

Mohammed Al-Sabahi et Fausto Aarya De Santis

Les structures de pouvoir et les attitudes communautaires au Yémen sont des facteurs clés pour que les PDI puissent obtenir protection et assistance.

Les besoins humanitaires étaient déjà aigus avant que le conflit ne s'intensifie en mars 2015. Le Yémen a toujours souffert d'une gouvernance et de services sociaux faibles, d'un taux de chômage élevé chez les jeunes et d'un taux de pauvreté important. La moitié de la population n'a pas accès à l'eau potable et les trois quarts n'ont pas accès à un assainissement sûr. De plus, environ 3,1 millions de Yéménites ont été déplacés à l'intérieur de leur pays, dont 2,2 millions étaient toujours déplacés en juillet 2016.¹

Au Yémen, la structure sociale tribale prédominante est basée sur la responsabilité et la redevabilité collectives des chefs de tribu (cheikhs) vis-à-vis de leur communauté. Ces tribus fonctionnent désormais comme des États, assurant stabilité, protection et soutien économique à leurs membres. Les cheikhs ont toujours exercé un niveau considérable de pouvoir informel, un pouvoir qui a non seulement survécu au conflit mais qui s'en est même trouvé renforcé.

En général, les cheikhs gagnent leur légitimité par leur habilité à résoudre les conflits et sauvegarder les intérêts de la tribu. Au cours du conflit actuel, certains cheikhs ont acquis une plus grande légitimité en s'alignant sur les groupes armés qui contrôlent la région ; ces cheikhs sont perçus comme les garants d'une meilleure sécurité pour la population – ce qui leur permet de renforcer leur propre statut. Par ailleurs, comme la population perd confiance dans les institutions gouvernementales, elle s'en remet de plus en plus à des structures de pouvoir comme celles que les cheikhs incarnent. Près de 65 % des PDI ont indiqué qu'ils comptaient sur les cheikhs pour leur sécurité et qu'ils se tourneraient vers eux pour résoudre un différend. L'intervention d'ONG humanitaires a également consolidé cette légitimité dans la mesure où elles chercheront à obtenir l'approbation des cheikhs avant de travailler dans leur communauté.

Les PDI ont tenté de trouver refuge dans des zones à proximité de communautés en lesquelles

elles ont confiance, c'est-à-dire de communautés gouvernées par un code tribal commun. Ces liens se sont aussi manifestés du côté des communautés d'accueil aidant les PDI pendant les périodes difficiles et partageant toutes les ressources qu'elles possèdent. Cependant, il est possible que l'assistance humanitaire, si elle échoue à couvrir tous ceux qui en ont besoin, ait un impact défavorable sur cette cohésion sociale et cette tendance au soutien communautaire. Un message fort est ressorti d'une récente étude conduite par Oxfam selon laquelle l'assistance ne devrait pas reposer sur le statut de PDI ou de communauté d'accueil mais plutôt sur le besoin. Actuellement, les priorités de l'assistance se basent plus souvent sur le statut que sur les besoins, si bien que les besoins urgents des communautés d'accueil demeurent sans réponse.

Selon une étude récemment menée par le Groupe de travail² pour l'engagement de la communauté du Yémen auprès de 416 ménages (dont 58 % de PDI), 48 % des personnes interrogées estimaient que l'aide humanitaire n'était pas forcément destinée aux populations les plus vulnérables. Deux facteurs importants sont à prendre en considération ici : l'accès à l'information ainsi que les attitudes communautaires au sein de la société yéménite.

Accès à l'information : Cette étude indiquait que les personnes âgées, les personnes ayant une déficience intellectuelle, les personnes analphabètes et les communautés les plus marginalisées de la société yéménite avaient plus de difficultés à accéder aux informations sur la disponibilité de l'aide humanitaire et, par conséquent, plus de difficultés à accéder à l'aide elle-même.

Curieusement, les chefs de la communauté et les cheikhs, bien que hautement considérés en termes d'utilité et de fiabilité par les communautés concernées, n'étaient pas les intermédiaires préférés pour relayer l'information entre la communauté humanitaire et les populations touchées et vice versa. Le téléphone portable (59 %) et le bouche à oreille (56 %) constituaient les canaux de communication les plus utilisés par les personnes concernées. Les bénévoles issus de la communauté (32%), la radio (25%) et WhatsApp (24%) étaient eux aussi fréquemment utilisés. (26 % de la population des PDI utilise WhatsApp). La télévision était également utilisée de manière courante mais beaucoup moins que les autres canaux. Il faut prêter une attention particulière à la manière dont les agences peuvent diffuser des

informations pertinentes afin d'atteindre plus de segments marginalisés de la population.

Attitudes de la communauté : Il pourrait également s'avérer nécessaire de déployer plus d'efforts pour comprendre comment la communauté définit la vulnérabilité. Al-Muhamasheen (« Les marginalisés ») est un groupe minoritaire au Yémen qui a continuellement souffert de la discrimination, de la persécution et de l'exclusion de la part de la société en général, et qui a continué d'être rejeté par le reste de la société même pendant ces périodes de conflit. Par exemple, pendant que les PDI « yéménites » vivent dans des logements loués, avec leur famille ou dans des bâtiments abandonnés ou publics, la majorité des PDI al-Muhamasheen vivent dans des tentes ou sur des terrains ouverts, toujours exposés aux risques d'expulsion ou de violence. Ils réalisent les tâches que personnes ne veut faire (ramasser les poubelles, balayer les rues et nettoyer les égouts) mais pendant le conflit, la majorité des PDI al-Muhamasheen se sont retrouvés sans travail. La seule solution pour eux est de vivre de l'aide humanitaire fournie par les ONG. Cependant, si ces dernières travaillent uniquement avec les cheikhs et les communautés établies, et alors même que les cheikhs ne reconnaissent pas la vulnérabilité des al-Muhamasheen, certains des PDI les plus vulnérables continueront d'être délaissés.

Alors que la communauté humanitaire tente d'aider les PDI au Yémen au cours du conflit actuel, les responsables politiques et les praticiens doivent trouver de nouveaux moyens de fournir l'aide humanitaire sans affaiblir la culture et les structures de pouvoir locales mais plutôt d'utiliser celles-ci pour aider l'ensemble des PDI et des communautés d'accueil à mieux supporter les conséquences du conflit.

Mohammed Al-Sabahi
mohammed.sabahi@hotmail.com

Agent de plaidoyer, Oxfam Yémen Fausto Aarya De Santis
faustoaarya@gmail.com

Coordinateur de la protection, Oxfam Yémen
www.oxfam.org.uk

1. Voir le 10ème rapport du Groupe de travail sur les mouvements de population du Groupe de la protection au Yémen, juillet 2016
<http://bit.ly/Yemen-TFPM-10thReport-July2016>

2. Voir De Santis F A et Carter S E (2016) *Enhancing Informed Engagement With Conflict Affected Communities in Yemen*
<http://bit.ly/Yemen-Community-Engagement-August2016>

Les conclusions d'une étude Oxfam sur les communautés touchées au Yémen (PDI et communautés d'accueil dans quatre gouvernorats) seront disponibles prochainement.

octobre 2016

www.fmreview.org/fr/protection-communautaire

Le rôle de la communauté dans les trajets des réfugiés vers l'Europe

Richard Mallett et Jessica Hagen-Zanker

Pour les Erythréens et les Syriens qui se rendent en Europe, les réseaux communautaires encouragent la décision initiale de partir et fournissent également des éléments de soutien tout au long du trajet.

Nous savons depuis longtemps que d'une certaine manière, les connections et les réseaux sociaux facilitent souvent la migration des personnes, par exemple en couvrant les frais initiaux ou en recevant les personnes à leur arrivée. Mais ces mêmes réseaux ont aussi un rôle à jouer en tant que promoteurs de la migration comme option parfaitement viable. Dans le cadre d'une étude menée pour l'Overseas Development Institute¹, nous avons interrogé 52 personnes de trois pays différents (Erythrée, Sénégal et Syrie) qui ont récemment « réussi » en émigrant dans trois pays européens : l'Allemagne, l'Espagne et le Royaume-Uni. Pour beaucoup d'entre elles, les conseils et les actions de personnes qu'elles connaissaient les ont souvent aidées à prendre la décision de partir. La plupart du temps, ces sources d'influence étaient des contacts personnels qui avaient déjà fait le voyage. Presque tous les Syriens interrogés, par exemple, connaissaient personnellement quelqu'un qui avait déjà entrepris le voyage par les Balkans. Cette réalité, ainsi que le partage des parcours individuels de ces personnes par le biais des communautés sociales en ligne, sont deux des éléments qui normalisent l'idée de franchir les frontières.

La couverture médiatique de la « crise des réfugiés » tend à représenter les réfugiés et les migrants comme des victimes passives soumises aux humeurs de passeurs malveillants. Mais il est inexact de s'imaginer que ces personnes n'exercent aucun contrôle sur leur destin. Malgré la vulnérabilité qui sous-tend les trajets de beaucoup de réfugiés et migrants (découlant elle-même de leur statut de sans-papiers, du désespoir, de la peur et du manque de connaissance des nouveaux lieux et des nouvelles règles), les réfugiés négocient, unissent leurs forces et ripostent.

Jusqu'à présent la « crise des réfugiés » a été en partie définie par le rôle de la communauté, qui facilite la migration et protège les individus vulnérables. Les exemples les plus visibles ont fréquemment revêtu la forme d'interventions de citoyens européens mais les migrants et les réfugiés eux-mêmes s'apportent mutuellement des éléments de soutien vitaux. Le résumé du

trajet d'une Syrienne en offre une illustration unique mais loin d'être atypique :

Après la traversée depuis la Turquie, Fatima et ses deux enfants ont fini par voyager de la Grèce à l'Allemagne avec un groupe de quatre hommes irakiens qu'elle avait rencontrés sur le bateau de la Turquie à la Grèce. Ils ont défendu Fatima dans les situations menaçantes, payé sa part des frais une fois qu'elle était à court d'argent et porté ses enfants quand ils marchaient pendant des jours. Lorsque le groupe de voyageurs est arrivé à Munich, chacun d'entre eux est parti dans différentes villes où ils avaient des amis. Fatima est restée coincée à la gare de Munich sans argent. Mais encore une fois, la chance a croisé son chemin. Elle a rencontré un Allemand qui lui a dit qu'il y avait à proximité un supermarché tenu par des Irakiens qui seraient susceptibles de l'aider. Elle s'y est rendue. L'Irakien lui a acheté des billets de train, a donné des biscuits aux enfants ainsi que 50 euros pour eux. Plus tard, le même jour, ils ont pris le train pour Berlin.

Par conséquent, loin d'être le produit d'un comportement rationnel purement individualiste, nous voyons que la migration est au contraire un exemple d'actions collectives. Comme l'illustre le cas de Fatima, cette action collective est facilitée par une identité commune, qui pourrait provenir de la participation conjointe au trajet lui-même, et même finalement de l'appartenance à une communauté, aussi floue et temporaire qu'elle soit. Nous pouvons constater cela par rapport au financement, à la prise de décision et, de manière plus générale, à la facilitation. Nous pouvons dire la même chose sur la manière dont les migrants et les réfugiés s'efforcent de garantir leur protection tout au long du voyage ; ces actions collectives, loin d'être des faits uniques, sont sans cesse observées.

Richard Mallett r.mallett@odi.org @rich_mallett

Jessica Hagen-Zanker j.hagen-zanker@odi.org
Chercheurs associés pour l'Overseas Development Institute www.odi.org

1. Hagen-Zanker J et Mallett R (2016) *Journeys to Europe: the role of policy in migrant decision-making*. Insights Report, Overseas Development Institute <http://bit.ly/ODI-JourneysToEurope>

Intégrer la protection à la préparation aux catastrophes en République dominicaine

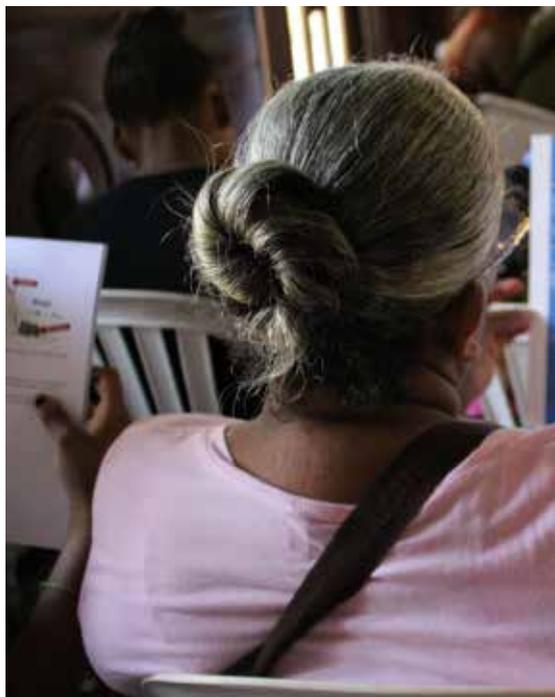
Andrea Verdeja

Considérer la protection comme un élément clé de la réduction des risques et des efforts de préparation en cas de catastrophe est essentiel afin de préserver les droits humains dans les situations de catastrophe ou d'urgence.

Dès le début des années 2000, le secteur de la protection a accompli des avancées conséquentes dans sa manière d'identifier et de répondre aux risques susceptibles de toucher les populations locales pendant les situations d'urgence, qu'il s'agisse d'interventions en cas de conflit ou de catastrophe. Alors qu'une somme importante de connaissances, d'expériences et de documentation a été générée au cours des dernières années autour de la protection dans ce type de contextes, la réflexion sur la protection dans le cadre de la préparation aux catastrophes a suscité bien moins d'attention. C'est-à-dire, dans les situations de catastrophe, des mesures et des activités de protection sont habituellement mises en œuvre au cours de la phase d'intervention mais bien souvent sans être pleinement considérées comme une part intégrante de la réduction des risques de catastrophe et des efforts de prévention.

Dans de nombreux pays, pendant ou immédiatement après une catastrophe, il est fréquent que les acteurs d'intervention de l'État se trouvent dans l'impossibilité d'atteindre les populations touchées pendant un laps important, ou qu'ils n'aient pas la capacité ou les ressources d'aider la population pendant toute la période nécessaire. En conséquence, en cas de catastrophe ce sont les communautés elles-mêmes et non pas les organes de l'État responsable, qui le plus souvent se trouvent en position de premiers intervenants. À ce titre, les communautés jouent un rôle crucial en relation à leur propre protection ; et à condition de disposer des outils adaptés, elles peuvent s'impliquer efficacement dans la mise en œuvre des mesures de protection en vue de prévenir et/ou de répondre aux dommages ou aux abus qui ont souvent lieu au cours des situations d'urgence. C'est dans ce contexte qu'un consortium¹ regroupant plusieurs organisations parmi lesquelles Oxfam, Plan International et Habitat for Humanity, s'est efforcé de travailler au niveau communautaire en République dominicaine avec des collectivités riveraines pauvres – *barrios* – en milieu urbain confrontées à des risques particulièrement élevés de déplacement induit par une catastrophe.

La République dominicaine subit périodiquement des événements climatiques majeurs qui lorsque combinés aux conditions sous-jacentes d'inégalités extrêmes et de paupérisation généralisée finissent bien trop souvent par produire des catastrophes. Parmi les exemples récents les plus significatifs on se souvient de l'ouragan Gorges de 1998, qui a laissé plus de 85 000 personnes déplacées et causé 350 décès ; des inondations soudaines de Jimani en 2004, qui ont anihilé plusieurs communautés et ont laissé plus de 600 morts et environ 1000 déplacés ; et, en 2007, des tempêtes tropicales Noël et Olga pendant lesquelles 160 personnes sont mortes et 14 000 familles ont été déplacées à l'intérieur du pays.



Formation à la réduction et à la gestion des risques de catastrophe, San Cristóbal.

octobre 2016

www.fmreview.org/fr/protection-communautaire

Des milliers de familles déplacées par ces événements, rendues presque complètement invisibles par manque d'enregistrement ou de recensement national et n'ayant fait l'objet que d'un suivi très limité ou inexistant du gouvernement, continuent de vivre encore aujourd'hui dans les « refuges temporaires » dans lesquels elles avaient été initialement relogées par le gouvernement et elles attendent toujours après des années si ce n'est des décennies, d'être réinstallées ou renvoyées vers leurs lieux d'origine. En réalité, ces « refuges » ne sont guère plus que des cahutes improvisées construites avec de la tôle, du carton, de la terre battue ou de la toile de tente, souvent situées dans des zones à forts risques de catastrophe, sans accès aux services de base, complètement surpeuplées et dans des conditions déplorable.

Toutefois, pendant et après les situations d'urgence, les communautés touchées sont exposées à des risques supplémentaires de protection particulièrement graves. De nombreux Dominicains qui vivent dans des zones à forts risques refusent, par exemple, d'être évacués et envoyés dans des abris collectifs organisés par l'État parce qu'ils sont considérés comme

dangereux du fait de la prévalence des abus et de l'exploitation sexuels aux mains des acteurs étatiques (particulièrement des militaires) et des responsables d'abris qui tirent avantage de la vulnérabilité de la population dont ils ont la charge.² Plus spécifiquement, l'accès à la nourriture et aux soins médicaux est souvent refusé de manière délibérée par les acteurs de l'intervention qui imposent des relations sexuelles de nature transactionnelle ou des 'faveurs' sexuelles en échange de l'aide humanitaire. Un tel abus de pouvoir se manifeste également par des cas de corruption, de coercition et de privation intentionnelle de services fondés sur l'affiliation politique, le statut socioéconomique ou l'appartenance ethnique, dans ce dernier cas la discrimination cible de manière prédominante les immigrants haïtiens et les Dominicains d'origine haïtienne auxquels l'accès à l'assistance et aux services de base est refusé et qui, dans certains cas n'ont même pas le droit d'utiliser les abris.³ Des cas de traite à des fins sexuelles et des réseaux de prostitution forcée, ainsi que de travail et d'exploitation d'enfants ont également été signalés dans ces endroits, particulièrement dans des zones urbaines marginalisées.

Le programme pilote du consortium d'une durée d'un an qui doit s'achever en septembre 2016, avait pour objectif d'établir des brigades communautaires de protection en vue de répondre à ces menaces en ciblant les *barrios* riverains de la ville de San Cristobal ou des milliers de personnes ont été forcées de s'installer sur la plaine inondable de la rivière Nigua en réponse aux assauts de la pauvreté combinée à l'absence d'une planification foncière adéquate. Comme cela s'est déjà produit dans le cas des tempêtes tropicales Noël et Olga, ces communautés courent toutes des risques énormes de se voir emportées lors du prochain ouragan, de la prochaine tempête tropicale ou de la prochaine crue soudaine.

Dans le cadre de ce travail, les efforts ont été concentrés sur la formation et l'organisation des communautés riveraines de San Cristobal en vue de réduire et de gérer les risques de catastrophe à travers l'établissement dans chaque quartier de réseaux de prévention, d'atténuation et d'intervention en cas de catastrophe. Chaque réseau regroupe entre 25 et 30 membres de la communauté, spécifiquement recrutés de manière à assurer un équilibre adéquat en termes de sexe et d'âge - avec la participation de femmes et d'hommes allant des jeunes adultes aux personnes âgées - et à favoriser l'inclusion de personnes habituellement exclues



Oxfam-Plan International-Habitat for Humanity/Ana Paola Van Dalen

des espaces de prise de décisions collectives au sein de la communauté, comme les personnes handicapées et les immigrants haïtiens.

Ces réseaux communautaires de RRC sont structurés en unités de 6 à 10 membres, et chaque unité reçoit plusieurs mois de formation spécialisée dans un des aspects de l'intervention en cas de catastrophe : évacuation et sauvetage, WASH (eau, assainissement et hygiène), communication ou gestion d'abris. Même si ces différents aspects font bien partie des rôles que jouent traditionnellement les réseaux de RRC partout dans le monde, le projet a cherché à former spécifiquement les membres chargés de la gestion des abris à la création d'une brigade de protection spécialisée, un initiative pilote qui si elle s'avère efficace pourrait être reproduite ailleurs en République dominicaine et même au-delà.

Brigades de protection

Dans le cadre de cet objectif qui vise une intégration efficace de la protection à la préparation en cas de catastrophe au niveau communautaire, tous les membres du réseau ont reçu une formation relative aux mesures et principes de protection, et notamment à la manière de fournir une assistance adaptée aux besoins spécifiques des femmes, des enfants, des personnes âgées, des personnes handicapées, des personnes qui vivent avec le VIH/Sida ou une autre maladie chronique et aux populations immigrées (principalement haïtiennes). Les brigades de protection ont pour tâche cruciale de transformer ces principes en action concrète. Suite à une formation additionnelle sur la prévention de l'exploitation et des abus sexuels et sur la protection de l'enfant, ces brigades communautaires de protection servent également de mécanisme de suivi, de contrôle, de prévention et d'intervention à l'intérieur des abris collectifs face à la récurrence des cas de violence sexuelle et d'autres types d'abus de pouvoir. Cela inclut la garantie d'un accès à des mécanismes de transferts et de plaintes en cas de violation des droits, afin de veiller à ce que les victimes obtiennent une réponse, des soins adaptés par le biais de filières appropriées et un accompagnement tout au long du processus.

Alors que les réseaux communautaires de RRC sont intégrés au système national de gestion des situations de risque sous la supervision et la coordination de la Défense civile, les brigades de protection bénéficient de travailler en collaboration directe avec les agences gouvernementales de protection sociale,

un aspect crucial en vue de garantir à la fois leur efficacité et leur pérennité. Pour cette raison, une ou deux personnes de référence ont été sélectionnées au sein de chaque équipe dans le but d'assurer la liaison entre les populations touchées et le département de la justice du gouvernement local et les services de protection sociale, et plus particulièrement avec les représentants provinciaux du Ministère de la femme, de l'Agence pour la protection et le bien-être des enfants, de l'Agence nationale pour la protection des personnes handicapées, des Services de santé publique et du Bureau du procureur général.

Dans le but d'institutionnaliser cette coordination, des protocoles spécifiques de protection en cas d'urgence ont été mis en place conjointement avec ces acteurs gouvernementaux qui jusqu'à présent n'avaient qu'un accès limité ou étaient très peu au courant des violations et abus qui se produisaient en cas d'urgence dans leur juridiction. Grâce à l'établissement d'un mécanisme de coordination entre les agences gouvernementales de protection sociale au niveau provincial et les brigades communautaires de protection sur le terrain, nous espérons qu'un plus grand nombre de cas se produisant en situation d'urgence obtiendront une réponse et seront traités adéquatement à travers les systèmes gouvernementaux de protection et de justice.

Tous les pays dans cette région, et particulièrement les petits États insulaires en développement des Caraïbes savent qu'ils vont se trouver confrontés à une situation de catastrophe à plus ou moins longue échéance. Faire en sorte que des mesures et des mécanismes de protection sont intégrés aux efforts de réduction et de préparation des risques de catastrophe, particulièrement au niveau des communautés, peut contribuer grandement à la protection des droits humains au moment et à l'endroit où surviennent des catastrophes.

Andrea Verdeja averdeja@oxfamintermon.org

Responsable de la protection humanitaire, Oxfam en République dominicaine

www.oxfam.org/en/countries/dominican-republic

1. Fondé dans le cadre du programme d'ECHO de préparation aux catastrophes (DIPECHO) dans les Caraïbes
2. Casares García R (2013) *Mujeres y Niñas en Contextos de Desastre: Tres Estudios de Caso sobre Vulnerabilidades y Capacidades en la República Dominicana*, Oxfam/Plan International. <http://bit.ly/Oxfam-Plan-mujeres-ninas-DomRep-2013>
3. Oxfam/Plan International/Habitat for Humanity (2014) *DIPECHO 2015-2016 Needs Assessment on Protection Needs in DRR*.

octobre 2016

www.fmreview.org/fr/protection-communautaire

Comblent l'écart de financement de la protection communautaire

Khalid Koser et Amy Cunningham

Une initiative visant à aider les communautés locales à renforcer leur résilience contre l'extrémisme violent pourrait apporter des enseignements utiles concernant l'accès des communautés à des financements en vue de soutenir leurs efforts d'autoprotection.

Le manque de financements constitue l'un des principaux obstacles à l'organisation des communautés cherchant à se protéger. Souvent, celles-ci comprennent mieux que les personnes extérieures les défis qu'elles pourraient rencontrer et développent des idées innovantes pour les surmonter, mais elles manquent de fonds pour mettre ces idées en pratique.

Les recherches conduites par le Fonds mondial pour l'engagement de la communauté et la résilience (GCERF, Global Community Engagement and Resilience Fund) ont permis d'identifier trois raisons principales pour lesquelles des communautés locales ne parviennent pas à lever des fonds. Premièrement, elles ne disposent pas de réseaux adaptés. Elles ne sont pas suffisamment informées des opportunités de financement ou n'ont pas aisément accès à celles-ci (par exemple, par l'entremise des autorités nationales, des programmes de petits dons mis en place par des agences donatrices ou des organisations non gouvernementales nationales ou internationales). Deuxièmement, même lorsqu'elles sont conscientes de ces opportunités, les communautés locales ne sont souvent pas en mesure de solliciter ces fonds ou ne répondent pas aux critères d'admission. Par exemple, elles ne sont pas enregistrées ; elles ne sont pas en mesure de compléter les cadres logiques et les propositions de budget demandés ; ou elles ne sont pas à même de réaliser les activités de suivi et d'évaluation généralement requises. Troisièmement, il existe parfois un manque de confiance entre les communautés locales et les bailleurs prospectifs, qu'il s'agisse d'autorités nationales, de donateurs bilatéraux ou d'ONG.

Essayer de manière plus systématique de combler l'écart de financement est tout aussi important que de soutenir une sélection de communautés locales vulnérables. À cette fin, le GCERF agit notamment en faisant participer un éventail de parties prenantes au mécanisme de financement (autorités nationales, société civile, secteur privé et représentants locaux des bailleurs). Ainsi, par exemple, lorsque les

autorités élaborent des plans d'action nationaux en vue de prévenir les violences extrémistes, le financement des communautés locales est mis en lumière comme une composante cruciale. De la même manière, les entreprises locales ont été sensibilisées au sujet de la capacité potentielle de leurs investissements à contribuer à la stabilisation des environnements fragiles.

Le GCERF s'emploie spécialement à soutenir les initiatives des communautés locales¹ visant à renforcer la résilience face aux ambitions de l'extrémisme violent. Bien que les liens entre ce phénomène et le déplacement n'aient pas encore été étudiés de manière exhaustive, la plupart des déplacements observés aujourd'hui dans le monde se déroulent au sein ou en provenance de sociétés accablées par les violences extrémistes. Dans certains cas, le GCERF apporte un appui ciblant directement les communautés déplacées, par exemple les communautés Rohingya au Bangladesh. Mais même si les communautés concernées ne sont pas directement touchées par le déplacement, les enseignements tirés du renforcement de la résilience parmi les communautés exposées aux violences extrémistes peuvent certainement être appliqués aux efforts d'assistance destinés aux populations menacées par le déplacement.

Les initiatives soutenues par le GCERF lors de sa première série d'octroi de subventions (mi-2016) peuvent être classifiées en trois grandes catégories. La première consiste à sensibiliser à l'extrémisme violent, par exemple en travaillant avec les médias locaux. La seconde consiste à mobiliser contre l'extrémisme violent, par exemple en établissant des équipes d'intervention communautaires. Le troisième ensemble d'interventions consiste à fournir des solutions alternatives à l'extrémisme violent, par exemple via la génération de revenus. Il reste toujours d'immenses obstacles à surmonter (tels que le suivi et l'évaluation, la sécurité et le contrôle des frais de gestion pour que la plus grande proportion possible des financements soit affectée aux communautés locales) mais, au bout du compte, les enseignements tirés

de cette initiative devraient avoir une portée bien plus large, y compris pour les acteurs qui soutiennent les communautés locales exposées au risque de déplacement.

Khalid Koser k.koser@gcerf.org

Directeur exécutif du Global Community Engagement and Resilience Fund (GCERF)

Amy Cunningham a.cunningham@gcerf.org
Conseillère en chef

www.gcerf.org

1. Actuellement au Bangladesh, Kenya, Kosovo, Mali, Myanmar et Nigeria.

La Grande Négociation : plus de fonds pour les organisations locales ?

Comme prévu, la « localisation » est sortie grande gagnante des discussions du Sommet humanitaire mondial de mai 2016, la « Grande Négociation » ayant permis d'approuver l'objectif de verser 25 % des financements humanitaires « aussi directement que possible » aux organisations locales et nationales.

Vingt-sept ONG internationales ont également signé la nouvelle charte Charter4Change (<https://charter4change.org>) qui les engage à transférer 20 % de leurs fonds aux ONG nationales d'ici 2018 (et de publier en toute transparence le pourcentage véritable) mais aussi à atténuer l'impact défavorable du recrutement de personnel local au sein des ONG internationales, qui prive les organisations locales de capacités.

Ce sommet a également donné l'occasion de lancer NEAR (www.near.ngo), un réseau visant à « refaçonner le système d'aide humanitaire et de développement actuel qui, pour l'heure, fonctionne selon le principe hiérarchique, afin qu'il soit géré et ancré localement et bâti autour de partenariats équitables, dignes et redevables ».

Adapté de « Sommet humanitaire mondial : gagnants et perdants », IRIN, 26 mai 2016

www.irinnews.org/fr/analyses/2016/05/26/sommet-humanitaire-mondial%C2%A0-gagnants-et-perdants

Options d'accès à RMF – ce que vous ne savez peut-être pas...

Que préférez-vous, lire en ligne ou sur papier, ou encore écouter en podcast ?

- Lire chaque numéro complet, télécharger le numéro complet au format PDF ou uniquement certains articles individuels au format html ou PDF : www.fmreview.org/fr/issues
- Écouter séparément certains articles de RMF (uniquement en anglais): bit.ly/2bbWxeY
- Demander une version papier de la revue dans son intégralité ou du condensé qui l'accompagne (avec les codes QR et les liens web) : www.fmreview.org/fr/demandez-rmf

Voulez-vous savoir immédiatement si un nouveau numéro ou un appel à articles paraît en ligne ?

- Souscrivez à nos alertes électroniques (avec des liens vers les articles en ligne) : www.fmreview.org/fr/souscrivez-aux-alertes-e-mail
- Suivez-nous sur Twitter @FMReview ou Facebook www.facebook.com/FMReview/

N'oubliez pas : nous publions en français, anglais, espagnol et arabe, en version papier et en ligne...

octobre 2016

www.fmreview.org/fr/protection-communautaire

Se préparer à l'auto-préservation

Casey Barrs

Bien trop souvent, il s'avère impossible d'apaiser les violences, si bien que les organismes d'assistance internationaux doivent se retirer et laisser les populations civiles locales seules face au danger. Les acteurs externes doivent donc acquérir une bien meilleure compréhension de l'expérience des communautés locales et de leurs stratégies d'autoprotection, et s'engager beaucoup plus profondément pour soutenir ces communautés.

Au cours de chaque nouvelle crise, ce sont souvent les éléments de base de la communauté qui apportent les premières, les dernières et peut-être même les seules réponses tactiques pour garantir la survie. Mais il arrive fréquemment que la communauté humanitaire internationale ne soit pas prédisposée à reconnaître ces éléments et préfère plutôt choisir des institutions comme partenaires, bien que les partenaires institutionnels issus des secteurs gouvernementaux et non gouvernementaux n'aient pas toujours la légitimité ni la durabilité requises ou ne soient pas les mieux adaptés au contexte. Nous avons tendance à assimiler les ONG partenaires à la société civile alors qu'elles n'en constituent en fait qu'un fragment. De plus, en règle générale, lorsque des atrocités sont commises, les personnes protègent leurs proches ou sont protégées par leurs proches : elles ne se rendent pas dans les locaux d'une ONG. La société civile est donc bien la clé de l'auto-préservation locale, mais sous des formes beaucoup moins institutionnalisées.

Par exemple, certains chefs disposent d'une légitimité qui leur permet d'inspirer confiance, d'unir et d'être rapidement suivis, ce qui est absolument essentiel dans un contexte de violence courante. Souvent, ces chefs n'ont pas été élus formellement et les structures sur lesquelles ils s'appuient ne sont pas constituées de manière statutaire ni hébergées dans des bâtiments officiels. Il s'agit d'individus qui, par leur statut social, ou par l'entremise d'un contrat social ou d'une unité sociale, sont mus par la motivation de venir en aide à leur peuple. Il peut s'agir de prestataires de services qui, par leur profession, soutiennent la population. Il peut aussi s'agir de chefs communautaires qui, par tradition, veillent sur leur peuple. Ou il peut s'agir de chefs de clan ou de famille qui protègent les leurs. Dans cet article, le terme « communauté » englobera cette architecture sociale générale de la protection.

Le Cuny Centre a répertorié des centaines de tactiques auxquelles les populations locales ont recours pour survivre aux violences. Cet inventaire documente l'auto-préservation liée à la sécurité ainsi qu'à l'alimentation et aux services vitaux. Dans le contexte d'un conflit, la malnutrition et la maladie constituent des menaces bien plus

grandes que les machettes ou les balles, et un bien plus grand nombre de personnes décèdent suite à l'effondrement de la chaîne alimentaire et des services que des conséquences directes de la violence, d'autant plus que les civils prennent souvent des risques pour subvenir à ces besoins élémentaires. Certaines stratégies locales ont sauvé la vie de millions de personnes : accords passés avec les belligérants, systèmes d'alerte précoce développés localement, agriculture et cueillette de subsistance, réseaux de partage et de transferts monétaires, économies parallèles et de survie, prestation directe des services, ou encore fuite.

Si les civils décident finalement que la fuite est leur meilleure option, mieux ils seront préparés et plus ils auront de chances d'arriver à leur destination en ayant préservé intacts leurs unités sociales et leurs actifs économiques. L'intégrité de ces derniers contribuera à repousser le jour où ils n'auront d'autre choix que de s'en remettre à des pratiques de survie dangereuses ou qu'ils deviendront les victimes du comportement prédateur des autres. Elle permet de repousser l'épuisement des ressources une fois à destination, un facteur qui, souvent, incite à fuir une deuxième ou une troisième fois, dans des conditions plus dangereuses. Disposer d'un capital social et financier peut même les aider à surmonter les défis et assumer les coûts liés au retour dans leur pays et à la reconstruction de leur vie à un stade encore précoce.

Les limites et la dure réalité

« Par leur origine même, tous les mécanismes de survie sont sous-optimaux. [...] Pourtant, ils représentent la réponse la plus éclairée en cas de crise car ils sont élaborés par ceux dont la vie et les moyens de subsistance sont les plus exposés. »¹ Toutefois, les calculs et les choix et effectués par les personnes à risque en vue de se protéger et de protéger leur communauté ne tiennent pas nécessairement compte de l'ensemble des possibilités, des conséquences et des besoins.

Premièrement, la forte pulsion des personnes à protéger les leurs peut se traduire par l'exclusion des minorités. Deuxièmement, les croyances sociétales influencent également le champ de la protection, d'une manière qui met parfois les personnes

extérieures mal à l'aise, en particulier en ce qui concerne les questions de genre puisque les gardiens des mesures protectrices sont généralement de sexe masculin. Et troisièmement, les communautés s'arment ou s'alignent souvent sur des groupes armés, ce qui peut leur apporter une protection mais risque également de renforcer le cycle de la violence. En soutenant les capacités de survie non violentes, il devient possible d'atténuer les facteurs d'attraction et de répulsion qui entraînent une réponse violente, et ainsi d'offrir des choix là où il semblait n'en exister aucun autre que la violence armée.

En matière d'autoprotection, les capacités locales sont loin d'être parfaites. Cependant, comme l'a remarqué Nils Cartensen de l'initiative Local to Global Protection, nous devons trouver le bon équilibre entre les principes et le pragmatisme : travailler avec des structures et des stratégies « non conventionnelles » impliquera de développer de « nouvelles modalités de soutien agiles et flexibles »². Nous disposons déjà de l'ensemble des compétences pour l'essentiel de ce travail ; les plus grands défis relèvent de notre état d'esprit. En effet, un bien trop grande partie des actions que nous qualifions comme « innovantes » peinent en fait à se libérer des cadres habituels. Comme l'a déjà dit Bernard Kouchner de MSF, « la professionnalisation et la bureaucratisation nuiraient à l'orientation révolutionnaire, agile et hérétique de l'organisation » et « étoufferaient ses stratégies d'improvisation ».³ Aujourd'hui, l'hérésie de Bernard Kouchner et la non-orthodoxie brillante et exaspérante de Fred Cuny sont trop rares. De nombreuses voix appellent depuis longtemps à soutenir les capacités locales de l'autoprotection mais aucune approche de ce type n'a encore été systématisée dans le secteur de l'aide.

Soutenir l'autoprotection

Parmi les nombreuses organisations œuvrant dans les domaines de la paix et des conflits, c'est le plus souvent le prestataire de services d'assistance qui est le mieux placé pour soutenir les capacités locales d'autoprotection car il peut généralement s'appuyer sur un meilleur accès, de meilleurs contacts et une plus grande confiance sur le terrain, mais aussi parce qu'il comprend mieux que quiconque le contexte et les nuances culturelles. Ces prestataires ont également à leur disposition les ensembles de compétences nécessaires (puisque'ils fournissent les denrées alimentaires et les services vitaux) et sont engagés en faveur de la mobilisation communautaire. Enfin, ils sont aussi plus à-même de justifier leur présence dans des zones de conflit et disposent comparativement d'une plus grande autonomie d'action.

Lorsque les prestataires d'assistance locaux et internationaux unissent leurs forces, ils peuvent considérablement renforcer la préparation à l'autoprotection dans les zones reculées et instables. Alors que les violences se rapprochent, un prestataire d'assistance peut déployer de plus amples efforts pour renforcer les capacités de ses homologues (son personnel et ses partenaires locaux) pour agir seuls face au danger et, avec ces mêmes homologues en ligne de front, déployer de plus amples efforts pour renforcer la capacité des communautés à survivre seules face au danger.

Parmi tous les types de protection possibles, ceux qui consolident les capacités locales sont les plus durables dans la mesure où ils renforcent les personnes qui doivent résister seules alors que les violences les isolent du reste du monde. Même dans ce cas, nous devons veiller à ce que les initiatives que nous appelons « autoprotection communautaire » sont effectivement impulsées par la communauté et ne sont pas simplement un projet conçu par nous-mêmes puis exécuté par la communauté. Nous devons également nous assurer que cette protection ne se fonde pas principalement sur la capacité à influencer les violences ou sur la présence de parties externes.

Ceux qui, parmi nous, œuvrent au sein de la communauté internationale de l'aide expriment parfois leur conviction que « la présence, c'est la protection ». Mais il existe un risque que nos homologues locaux et les communautés locales croient également cela et, par conséquent, ressentent un faux sentiment de solidarité et de sécurité qui pourrait freiner leurs propres instincts naturels à se préparer à la survie. Cette situation enfreint à son tour un autre précepte de la protection : « ne pas nuire » à ceux que nous servons. Ce précepte implique une double responsabilité. La première est de ne pas mettre ces personnes en situation de danger, par exemple en leur donnant de faux espoirs. La seconde est de ne pas les laisser dans une situation de danger, par exemple en nous retirant sans avoir renforcé leur capacité à survivre.

Casey Barrs contact@civiliansinharmsway.org
Attaché de recherche sur la protection au Cuny Center et fondateur du Center for Civilians in Harm's Way (Centre pour les civils dans une situation de danger) civiliansinharmsway.org

1. Lautze S et Hammock J (1996) *Coping with Crisis, Coping with aid: Capacity Building, Coping Mechanisms and Dependency, Linking Relief and Development*, p3 www.alnap.org/pool/files/erd-2690-full.pdf

2. Correspondance avec Nils Carstensen, conseiller en chef chez L2GP, le 27 janvier 2016.

3. Barnett M (2011) *Empire of Humanity: A History of Humanitarianism*, Cornell University Press, p152.

Repenser le genre dans le cadre du régime international des réfugiés

Megan Denise Smith

À l'heure actuelle les instruments de détermination du statut de réfugié font dépendre les demandes d'asile d'une image de la femme caractérisée par la victimisation et la maternité.

Le régime international des réfugiés, tel que défini par la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et son Protocole de 1967, traite les persécutions sexospécifiques de manière tout à fait inadéquate et, en particulier, les demandes d'asile des femmes réfugiées. La Convention s'appuie sur un descriptif libéral des droits qui repose sur une applicabilité universelle et « non sexiste » - mais parce que le sexe n'est jamais mentionné dans la Convention, celle-ci ne saurait tenir compte des persécutions sexospécifiques qui touchent principalement les femmes.

Alors que l'image de la femme réfugiée a surgi dans l'imaginaire populaire comme le portrait emblématique de la migration forcée des temps modernes, les femmes qui cherchent à obtenir l'asile, et plus largement le genre en tant que concept sont restés historiquement en marge du régime des réfugiés. Ce n'est qu'à partir des années 1990 que les persécutions sexuelles et sexistes ont commencé à influencer la Détermination du statut de réfugié (DSR).

Les tentatives des activistes féministes et des universitaires en vue d'intégrer les expériences vécues par les femmes à ce cadre juridique ont culminé dans le discours libéral « les droits des femmes sont des droits humains » et sa codification dans la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.¹ Ce cadre juridique à travers la représentation des femmes requérantes d'asile comme des victimes, ou plus exactement des femmes et des mères pauvres venues du tiers monde, et particulièrement à travers l'amalgame auquel il procède en englobant femmes et enfants dans une même catégorie, finit toutefois par nuire à la protection des personnes qui fuient des persécutions liées au genre. De telles représentations des femmes requérantes d'asile posent problème.

Les femmes requérantes d'asile fuient la persécution pour de nombreuses raisons similaires à celles de leurs homologues masculins. Mais bien plus nombreuses encore sont celles parmi elles qui subissent d'autres persécutions et souffrent de la privation de droits politiques et socioéconomiques supplémentaires. Différentes manifestations des préjudices sexospécifiques comme les mutilations

génitales féminines, les mariages forcés, les soi-disant crimes d'honneur et la stérilisation forcée apparaissent couramment dans les demandes d'asile déposées par les femmes. La nature sexospécifique de ces formes de préjudice est substantielle parce que des difficultés persistent chaque fois qu'il s'agit de faire admettre ces revendications fondées sur le sexe du requérant comme relevant du champ d'application du droit sur les réfugiés.

Plus spécifiquement, aux termes de la Convention de 1951 les femmes réfugiées sont classifiées comme un groupe social particulier. Un groupe social particulier est un groupe de personnes qui ont une caractéristique commune en même temps que leur risque d'être persécutées, ou qui sont perçues comme partageant un attribut commun, inné ou immuable et fondamental à leur identité. Les rôles sexospécifiques des femmes deviennent alors leur définition en tant que membre d'un groupe social particulier et cette définition devient le motif par défaut de la demande d'asile en ce qui concerne les femmes.

La « quintessence » de la femme

Créer un espace propre aux femmes dans le cadre juridique a été l'un des moyens que les féministes ont tenté de favoriser pour contrer l'invisibilité des femmes dans la Convention. Toutefois, faire entrer les femmes dans la Convention à travers les Lignes directrices de 2002 sur la persécution liée au genre² n'a été accompli qu'en peignant un tableau monolithique des femmes et en les représentant comme des victimes vulnérables, passives et dépendantes, c'est-à-dire, n'ayant qu'un rôle périphérique dans la politique internationale et sans pouvoir d'action.

Les mesures destinées à améliorer la Détermination du statut de réfugié et à étendre la définition de la Convention des persécutions liées au genre ont eu tendance à dépeindre des identités de « femme réfugiée quintessentielle » telles que construites par le HCR, les médias et les gouvernements, mais pas par les femmes réfugiées elles-mêmes. Certaines images et catégories, comme l'assimilation au sein d'un même groupe « des femmes et des enfants » dans l'une des statistiques les plus fréquemment citées dans les stratégies et

la littérature sur les réfugiés qui affirme que les femmes et les enfants constituent 80 % des réfugiés dans le monde, sont une composante essentielle de cette narration fondée sur la victimisation. Dans la mesure où les femmes et les enfants représentent généralement jusqu'à 80 % de toute population, qu'elle soit réfugiée ou non, une telle représentation choisit, et cela pose problème, de représenter la femme réfugiée sous la forme d'une figure maternelle enfermée dans un rôle de genre particulièrement étroit. Le fait de confondre les femmes et les enfants a pour effet d'identifier les hommes comme la norme par rapport à laquelle tous les autres individus se retrouvent dans une catégorie fourre-tout de dépendants plutôt que d'acteurs autonomes.

Deuxièmement, une caractérisation de cet ordre perpétue une narrative paternaliste de l'État, en tant que sauveur et protecteur des « femmes et des enfants ». Une étude sur la DSR au Royaume-Uni montre une corrélation directe entre l'octroi du statut de réfugié et la conformité du requérant d'asile à une narration de victimisation.³ Afin d'obtenir la protection de l'État, une femme doit démontrer qu'elle se comporte de manière « correcte » pour une femme, c'est-à-dire comme une personne sans voix et apolitique, victime d'une culture oppressive. Passer sous silence sa capacité d'action augmente ses chances d'obtenir le statut de réfugié.

Une approche plus efficace devrait incorporer des formes multiples d'identités et de relations – et pas uniquement celles fondées sur le genre. Dans l'optique d'assurer adéquatement la protection des femmes réfugiées, Le HCR – l'agence des Nations Unies pour les réfugiés, mandatée par la Convention sur les réfugiés comme responsable de leur protection – devrait faire en sorte de garantir une prise en compte et une compréhension correctes des persécutions fondées sur le genre. Le processus de réforme que cela implique nécessitera des changements plus fondamentaux que de simples nuances de lecture de la Convention à travers l'application des Lignes directrices. Pour avoir un impact sérieux sur la vie des femmes et des hommes déplacés, il sera nécessaire de se concentrer de manière durable sur l'ouverture d'espaces politiques et juridiques alternatifs. La nature des institutions chargées de gérer la réponse aux réfugiés ne changera pas simplement à cause d'un renforcement d'une sorte de priorité généralisée axée sur le genre à travers laquelle les femmes sont conçues comme un groupe ayant des besoins spéciaux.

Les Principes directeurs en matière de DSR n'ont été adoptés que par une minorité de juridictions dans le monde, et de nombreuses difficultés spécifiques auxquelles les femmes requérantes d'asile sont confrontées restent encore bien souvent ignorées.

Le HCR est l'acteur clé par sa capacité à influencer les États à cet égard, particulièrement dans les pays du Nord. Même si le HCR en soi n'a aucun pouvoir de contrainte sur les États, il dispose d'une autorité extrêmement persuasive et les États ont l'obligation de coopérer avec lui. Le HCR reste donc l'organe directeur clé dans ce domaine en matière de bonne pratique sur le genre. Il est à même d'assumer un rôle de premier plan en fournissant un cadre de travail adéquat en vue de modifier la manière dont le genre est caractérisé en pratique dans les processus de DSR.

Conclusion

Le droit et le processus de DSR ont tendu à marginaliser et, surtout, à infantiliser les femmes. C'est une vision bien plus critique qui doit représenter les femmes réfugiées en tant qu'actrices à part entière, au-delà des catégories de « femmes et enfants » ou de victimes à sauver. Inclure la voix des femmes est impératif afin de modifier les représentations dominantes que nous avons actuellement des femmes réfugiées et plus généralement de leur protection.

Du fait de leur nature le HCR et les Lignes directrices ne peuvent qu'informer et non dicter la politique juridique d'un État envers les femmes réfugiées. Dans tous les cas, les Lignes directrices telles qu'utilisées pour guider l'interprétation des demandes liées à des persécutions sexospécifiques sont fondées sur des jugements a priori relatifs à la catégorie ou au stéréotype attendu d'une femme réfugiée idéalisée, alors que le droit s'est contenté d'incorporer un concept de genre qui fonctionne au détriment des femmes requérantes d'asile. Il est donc nécessaire d'établir un moyen de contrecarrer les concepts essentialistes sur le genre qui informent aujourd'hui la prise de décision, la jurisprudence et la doctrine. La Convention sur les réfugiés est un instrument vivant qui doit peut-être changer et évoluer afin d'être à la hauteur des difficultés et des exigences des réfugiés.

Megan Denise Smith

reporting.bekaa.lebanon@intersos.org

Déléguée à la protection, INTERSOS à Zahlé, Liban
www.intersos.org/en/lebanon

Les opinions exprimées dans cet article sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement celles d'INTEROS.

1. www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/text/ftconvention.htm

2. UNHCR (2002) *Principes directeurs sur la protection internationale : La persécution liée au genre dans le cadre de l'article 1A (2) de la Convention de 1951 et/ou son Protocole de 1967 relatif au Statut des réfugiés*
www.unhcr.org/3d58ddef4.pdf

3. Crawley, H (1999) 'Women and Refugee Status: Beyond the Public/Private Dichotomy in UK Asylum Policy' (Les femmes et le statut de réfugié: Au-delà de la dichotomie public/privé dans la politique d'asile du Royaume-Uni) in Indra, D (Ed) *Engendering Forced Migration*. Berghahn Books.

Colombie: le processus de paix et les solutions pour les migrants forcés

Jeisson Oswaldo Martínez Leguizamó

Si, comme cela paraît probable, la Colombie parvient à conclure un accord de paix qui mette un terme à son long conflit interne, son règlement créera probablement les conditions juridiques et politiques nécessaires pour résoudre le phénomène de la migration forcée de ses citoyens.

La recherche de solutions durables aux conflits est peut-être l'un des défis les plus grands et les plus exaltants des sociétés modernes. La Colombie semble maintenant en passe de mettre fin à une période de violence qui – en plus des morts et des disparus – a provoqué six millions de déplacés internes et 400 000 réfugiés.

Les négociations de paix à la Havane à Cuba entre le gouvernement colombien et le principal groupe rebelle, les FARC-EP, ont commencé à produire des accords comportant des mesures concrètes touchant aux migrants forcés. L'un des éléments fondamentaux de l'accord est le Système Intégral de Vérité, Justice, Réparation et Non-Répétition.

Vérité : Une Commission sera mise en place avec trois objectifs clés : « contribuer à clarifier ce qui s'est passé, en proposant une explication de la complexité du conflit afin de promouvoir une compréhension commune à l'intérieur de la société » ; « promouvoir la reconnaissance des victimes comme des personnes dont les droits ont été violés et comme des sujets d'importance pour la transformation du pays » ; et, « promouvoir la coexistence dans le pays, en créant un environnement propice à la transformation qui permette une résolution pacifique des différences et la construction d'une culture de respect et de tolérance démocratique ».

L'accord prévoit également que la Commission pour l'éclaircissement de la vérité examine comment la guerre a touché différents groupes, y compris les femmes, les enfants, les personnes handicapées, les populations indigènes et afro-colombiennes, les individus LGBTI, les syndicalistes et les commerçants. Il donne également pour mandat à la Commission d'éclaircir des questions relatives au déplacement et à la dépossession des terres, deux raisons majeures du conflit.

Justice : Ce chapitre comporte cinq objectifs touchant : au droit des victimes à la justice, à la vérité due à la société colombienne, à la protection des droits des

victimes, à l'instauration d'une paix stable et durable, et à la protection des droits de ceux qui ont participé directement ou indirectement au conflit armé. Les droits des victimes et la gravité des violations qu'elles ont subies doivent être au centre du processus. Le document remarque que les conséquences de ces violations sont d'autant plus sérieuses que les personnes appartiennent à des groupes vulnérables, comme les personnes déplacées et les réfugiés.

Même si l'accord prévoit l'amnistie par l'État des délits politiques, il est évident que ceux responsables de déplacements forcés, de crimes contre l'humanité et de graves crimes de guerre ne pourront pas faire l'objet d'une amnistie ou d'un pardon.

Réparations : L'objectif de ces mesures est que tous ceux qui ont causé des préjudices pendant le conflit contribuent à en remédier les conséquences. Ainsi, à la fois les groupes rebelles et le gouvernement doivent entreprendre des actions individuelles et collectives de réparation ainsi que des mesures concrètes et symboliques en vue de réparer les dégâts causés au tissu social. De tels efforts doivent viser plus particulièrement des mouvements politiques, des organisations de femmes et des groupes professionnels touchés par le conflit.

En termes de compensation pour le déplacement, l'accord affirme « que le gouvernement démarrera des programmes de retour et de réinstallation des personnes déplacées » et « des plans d'assistance et d'accompagnement au retour volontaire des victimes qui sont à l'étranger (...) pour qu'elles puissent rentrer dans la sécurité et la dignité ». Les plans de retour et réinstallation doivent cibler en premier lieu des zones où il est prévu de mettre en œuvre des programmes de développement et ce, en coordination avec le processus de restitution des terres. En outre, retours et réinstallations doivent avoir lieu en association avec des plans de construction de logements ruraux ainsi que des programmes

d'eau, de génération de revenus, de promotion de l'économie rurale et de décontamination afin d'éliminer les munitions non explosées.

Le gouvernement devra impliquer à la fois les individus et les communautés à la conception de mesures de sécurité et devra renforcer les programmes de défense communale en vue de promouvoir les droits humains en complément des processus de restitution des terres, de retour et de réinstallation.

En ce qui concerne spécifiquement les migrants forcés à l'extérieur du pays, l'accord parle de « renforcer la reconnaissance et la réparation des victimes à l'étranger, y compris des réfugiés et des exilés... à travers des plans d'accompagnement et d'assistance au retour ». En vue de faciliter leur retour dans le pays, le programme créera « les conditions leur permettant de reconstruire leur existence, notamment par l'accès aux droits élémentaires au travail, à la santé, au logement et à l'éducation à tous les niveaux ». L'accord insiste également pour que « la priorité soit accordée au retour dans les endroits desquels ces personnes ont été chassées, en respectant la volonté de la victime ».

De l'accord à l'exécution

La configuration des Accords de La Havane (qui doivent être ratifiés par le peuple colombien dans le courant de l'année 2016) est celle d'un outil politique ambitieux, non seulement destiné à mettre un terme à la confrontation armée mais à inverser un schéma de développement inégalitaire et à mettre en place des solutions durables à la migration forcée des colombiens, déplacés internes comme exilés politiques. Toutefois, le succès de son exécution nécessitera de la société colombienne dans son ensemble qu'elle comprenne les différents éléments des Accords et les respecte. Pour que cela se produise, le gouvernement devra élaborer une stratégie éducative afin de rassembler tous les colombiens (y compris les exilés, les réfugiés et les migrants) autour de ce processus.

Les déplacés internes et les exilés ont été impliqués à différentes étapes de la recherche de la paix. Avant l'instauration du processus de paix à proprement parler, ils ont contribué à différentes activités à l'intérieur et à l'extérieur du pays, comme défenseur d'une position anti-guerre et en faveur d'une résolution concertée du conflit. Après le début des dialogues, les exilés ont eu une

influence déterminante dans la dissémination internationale des progrès à travers des forums, des réunions, des conférences et des rassemblements. Et ils ont veillé à ce que les résultats de ces événements soient amenés sur la table des négociations – certains de ces résultats figurent d'ailleurs dans les accords qui ont été signés. Ils ont également apporté un soutien international non négligeable au processus venant de la société civile ainsi que de personnalités importantes de la politique et de la culture. À certains moments critiques, lorsqu'il semblait que les parties étaient sur le point d'abandonner les négociations, les exilés et les réfugiés se sont mobilisés pour demander la poursuite du dialogue et pour insister sur l'importance d'un cessez-le-feu bilatéral afin d'en garantir la continuité.

Aujourd'hui, alors que la plupart des obstacles aux accords ont été surmontés, le processus semble avoir atteint un point de non-retour. Dans ces circonstances, il reste encore plusieurs tâches à accomplir auxquelles les personnes déplacées peuvent prendre part. La plus urgente consiste à promouvoir une participation active et éclairée au processus de validation qui aura lieu par le biais de ce qui est appelé le Plébiscite pour la paix. Tous ceux en faveur de la paix ont déjà démarré des campagnes à travers l'ensemble du pays et à l'étranger en faveur d'un vote pour le « Oui ». Ce plébiscite aura lieu entre 30 et 45 jours après la signature définitive de l'accord.

Le gouvernement pour sa part doit garantir la sécurité de ceux qui essaient de disséminer le contenu des dialogues et des accords. Le gouvernement fera une grave erreur s'il ne s'engage pas pleinement derrière ce processus de dissémination et qu'il le laisse à la merci des groupes puissants qui ont actuellement le monopole de l'information. Malgré les engagements pris par l'exécutif de dissoudre les groupes paramilitaires, ceux-ci continuent d'opérer dans plusieurs zones du pays. C'est pour cette raison qu'un « Accord sur des garanties de sécurité » s'est avéré nécessaire, stipulant qu'afin de construire la paix il était essentiel de combattre les organisations criminelles – notamment celles qui ont succédé aux paramilitaires et qui sont responsables de meurtres et de massacres ou qui continuent de menacer les défenseurs des droits de l'homme, les mouvements sociaux et les politiciens.

Une fois les accords ratifiés, leur mise en œuvre devra faire l'objet d'une participation nationale active et d'une observation

octobre 2016

www.fmreview.org/fr/protection-communautaire

internationale. L'étendue des réformes exige que l'accord définitif ne se borne pas à un document purement déclaratif mais bien qu'il ait un statut juridique et normatif irréversible pour que toutes ses dispositions acquièrent un caractère contraignant obligeant tous les citoyens à les accepter et les respecter. Ce n'est que de cette manière que les accords pourront

créer des conditions politiques et juridiques nécessaires pour mettre un terme au conflit et pour trouver des solutions efficaces et durables à la migration forcée des colombiens.

Jeisson Oswaldo Martínez Leguizamo

jeisson.martinez@um.es

Doctorant, Université de Murcie, Espagne

www.um.es

Apatridie et crise des réfugiés en Europe

Katalin Berényi

Il est impératif que l'Union européenne émette une directive concernant des normes communes en matière de procédures pour la détermination de l'apatridie en vue d'atténuer les impacts particuliers de l'apatridie dans le contexte de la persistance de la crise des réfugiés en Europe.

Dans le bouleversement qu'entraîne aujourd'hui la crise des réfugiés, les fonctionnaires européens de l'immigration peuvent se trouver confrontés aux cas particuliers et cependant confus de personnes apatrides¹ demandant l'asile en Europe ; avec pour résultat que des apatrides passent régulièrement de longues périodes en détention en attendant d'être identifiés comme des apatrides nécessitant une protection internationale.

Le fait d'avoir une nationalité constitue un lien juridique avec un État² assorti de nombreux droits ainsi que d'obligations. Ne pas avoir de nationalité fait que l'individu concerné est juridiquement non-existant et en grande partie sans protection aux termes des législations nationales. L'accès de ces individus à l'éducation et aux soins de santé est extrêmement limité, ils ne peuvent pas se marier légalement, ne peuvent pas voter et il se peut même qu'ils ne puissent pas retourner dans leur pays d'origine en tant que ressortissants. L'apatridie peut se devoir à toute une série de causes variées,³ mais dans le cas des réfugiés syriens qui cherchent à obtenir la protection dans les pays voisins et en Europe, la faute retombe en grande partie sur des lois discriminatoires en matière de genre.

En Syrie, en Jordanie et au Liban, la nationalité est transmise exclusivement par le père. En conséquence, en l'absence du père, les mères syriennes ne peuvent pas déclarer la naissance de leurs enfants qui de ce fait risquent de ne pas avoir de nationalité. Du fait de la prolongation du conflit et du déplacement, il peut arriver que le père soit introuvable ou que sa localisation soit inconnue. En outre, un enfant peut également être apatride si son père est apatride, s'il n'y a pas de preuve que son père est

ressortissant du pays concerné, si l'enfant est né en dehors du mariage, ou si le mariage n'a pas été enregistré (ce qui est loin d'être rare dans les circonstances actuelles). Les Kurdes syriens sont particulièrement susceptibles d'avoir déjà été privés de nationalité. Finalement, les pratiques d'enregistrement des naissances dans les pays qui accueillent la plupart des réfugiés syriens (Turquie, Jordanie et Liban) sont gravement déficientes, ce qui fait courir un risque d'apatridie aux nouveau-nés. Tous ces facteurs se conjuguent pour menacer d'apatridie toute une génération d'enfants syriens qui de ce fait seront dans l'impossibilité de revendiquer leurs droits.

En quoi cela est-il important pour l'UE ?

En termes pratiques, l'Union européenne (UE) à la fin du conflit ne sera peut-être pas en mesure de renvoyer les personnes sans nationalité. Mais en attendant, en ce qui concerne les demandeurs d'asile apatrides qui remplissent le critère défini à l'article 1 de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés – y compris ceux qui n'avaient pas de nationalité avant leur départ – c'est la Convention de 1951 qui doit être appliquée et non pas les conventions relatives à l'apatridie de 1954 et 1961. Contrairement aux conventions postérieures, la Convention de 1951 relative aux réfugiés a été signée et ratifiée par tous les États membres de l'UE. Toutefois, la Convention de 1954 a également été signée par la plupart des États membres de l'UE, qui sont donc obligés de fournir un certain degré de protection aux apatrides se trouvant sous leur juridiction.

Le mandat de l'UE de protéger les apatrides est souvent contesté. Alors que **la prévention et la réduction de l'apatridie** sont des questions du ressort des législations nationales qui tombent



HCR/Achilleas Zavaljis

Une jeune femme venue de Syrie tient son enfant dans ses bras à côté d'un camp de fortune situé près de la gare d'Idomeni sur la frontière entre la Grèce et l'ARYM, mars 2016.

sous la compétence des États membres, la **protection des personnes apatrides** est gouvernée par le biais de la législation sur la migration, un domaine qui selon le Traité de Lisbonne relève incontestablement de la compétence⁴ de l'UE ; et dans le cadre du contexte de l'asile, l'UE doit s'attaquer à plusieurs difficultés juridiques et de protection liées à l'apatridie.

Pour que l'UE réussisse à gérer avec succès le cas de milliers de réfugiés apatrides, au-delà de la référence juridique contenue dans le Traité de Lisbonne, elle doit mettre en place une Directive européenne fournissant des normes communes nécessaires à l'élaboration de procédures de détermination de l'apatridie dans chaque État membre⁵ de l'UE. L'élaboration à travers l'ensemble de l'UE de procédures dédiées serait à même d'aider les États membres à offrir des régimes tout à fait similaires de protection, évitant ainsi que le bon fonctionnement des procédures dans certains États membres ne crée un facteur d'attraction. À ce stade cependant, seul la Belgique, la France, la Hongrie, l'Italie, la Lettonie, la Slovaquie, l'Espagne et le Royaume-Uni ont mis en place des procédures de ce type même si elles comportent de sérieuses lacunes.

L'élaboration de normes communes visant l'instauration d'une procédure de détermination de l'apatridie à l'échelle de l'ensemble de l'UE pourrait améliorer considérablement l'accès

à un statut de protection pour les individus concernés dans une situation d'afflux massif, éviter le « shopping de protection », et remettre en question les procédures actuelles de manière constructive. Même si les considérations et les intérêts des États membres peuvent différer face aux apatrides, ce qui peut retarder l'élaboration de normes communes de ce type, l'intégration de leurs droits, la détermination de leur statut et les exigences relatives à leurs besoins de protection méritent une priorité plus élevée dans l'ordre du jour politique de l'UE.

Katalin Berényi berenyikatalin@hotmail.com
Attaché (Droits de l'Homme), Mission permanente de la Hongrie auprès de l'ONU à Genève

1. La définition juridique internationale d'une personne apatride aux termes de la Convention de 1954 relative au statut des apatrides est la suivante : « toute personne qu'aucun État ne considère comme son ressortissant par application de sa législation ».
2. Article 2 (a) de La Convention européenne sur la nationalité.
3. Voir : (2009) *Revue Migrations Forcées* no. 32 « Apatrides » www.fmreview.org/fr/apatridie
4. Cette compétence a été établie par l'article 67 (2) en conjonction avec l'article 352 du Traité de Lisbonne, « aux fins du présent titre, les apatrides sont assimilés aux ressortissants des pays tiers » comme suggéré par Molnar T (2014) 'Moving Statelessness Forward on the International Agenda', *Tilburg Law Review* 19
5. Voir par exemple : Pratiques et approches des États membres pour prévenir et mettre fin à l'apatridie, étude pour la commission LIBE, Parlement européen (2015) [Disponible uniquement en anglais] <http://bit.ly/EUParl-statelessness-2015>

Des réfugiées chefs d'entreprises en Australie

John van Kooy

En Australie le programme « Stepping Stones to Small Business » [qui pourrait se traduire par Tremplin vers la petite entreprise] est très apprécié des participants mais le concept d'entrepreneuriat pose problème pour des femmes issues de milieux réfugiés.

En Australie, on parle souvent du démarrage d'une petite entreprise en lien avec la capacité de « prendre des risques » propre aux entrepreneurs. Une telle description donne à l'entrepreneuriat une résonance positive et aventureuse associée à une promesse de récompense. Néanmoins, certains groupes en Australie n'ont pas d'autre choix que de travailler à leur compte du fait des restrictions auxquels ils font face au sein du marché du travail. En termes d'accès à l'emploi, les réfugiées, en particulier, sont confrontées à des obstacles liés à la langue, la culture, le sexe et la famille ainsi qu'aux attitudes et pratiques des employeurs. Pour beaucoup de femmes de ces milieux, l'entrepreneuriat comporte des risques conséquents et n'est ni motivé par l'opportunité ou l'ambition mais bien par la nécessité.

« Stepping Stones to Small Business » est un programme qui propose une formation à l'entrepreneuriat, fournit des possibilités de mise en réseau et de mentorat à des femmes réfugiées à Melbourne. Une évaluation du programme en 2015 a suggéré que les participantes même si elles étaient positives par rapport aux connaissances qu'elles ont acquises et aux réseaux qu'elles ont pu développer, en règle générale n'avaient pas réussi à convertir ces ressources nouvelles en un revenu généré par une petite entreprise. De nombreuses réfugiées ont fait preuve de caractéristiques souvent associées à l'entrepreneuriat – désir d'indépendance et d'autonomie par exemple, mais restaient confrontées à des obstacles qui les empêchaient de développer une entreprise, comme l'absence d'économies personnelles et la nécessité de retarder leur activité pour des raisons familiales. Nos constatations sont le reflet une distinction importante entre des notions entrepreneuriales de prise de risques et de récompense, les réalités du développement d'une petite entreprise, et le chevauchement entre opportunités et contraintes associées au genre, à l'éthnicité et au statut lié à la migration forcée.

Facteurs incitatifs et dissuasifs

La nécessité économique et les difficultés à obtenir un emploi salarié poussent souvent

les personnes qui bénéficient de la protection accordée aux réfugiés vers l'autoentreprise. En Australie, les réfugiés ont un taux plus faible de participation au marché du travail, un taux de chômage plus élevé et des revenus moyens inférieurs à ceux des autres migrants. Ils sont également plus susceptibles de rester au chômage à long terme, ils ont moins de probabilité d'obtenir de « bons » emplois (tels que définis par l'Organisation internationale du Travail), et tendent à être concentrés dans des activités peu qualifiées de statut inférieur. Comme dans de nombreux autres pays d'accueil, lorsqu'ils cherchent un emploi les réfugiés en Australie sont confrontés à des obstacles de langue, d'expérience et de qualifications non reconnues et dévalorisées ainsi qu'à « une distance culturelle » sur le lieu de travail et à la discrimination des employeurs.

D'autres facteurs incitent également les réfugiés à la création d'entreprise comme l'attrait de la sécurité financière et de l'indépendance ou une expérience antérieure d'entrepreneuriat dans leur pays d'origine. L'auto-entrepreneuriat peut offrir une possibilité d'amélioration du statut professionnel ainsi que des revenus plus élevés qu'un emploi salarié, parce qu'en règle générale les emplois salariés des migrants sont moins bien rémunérés et plus précaires.

Les réfugiés en Australie démontrent de nombreuses qualités qu'une vision stéréotypée associe habituellement à l'entrepreneuriat. Une étude de 2011 sur des réfugiés de première et de deuxième génération en Australie, a découvert que de nombreux réfugiés tendent à prendre des risques et à tirer parti des opportunités lorsqu'elles se présentent.¹ Des données publiées récemment par le Bureau australien de la statistique indiquent également que les réfugiés tirent une proportion plus élevée de leurs revenus de l'auto-emploi que les autres migrants, et que ce revenu augmente nettement après cinq années de résidence.

Toutefois, les femmes migrantes entrepreneurs rencontrent des difficultés particulières lors du développement d'une petite entreprise, obtention du capital initial, manque de compétences financières, accès

restreint à des services de garde d'enfants abordables, systèmes de soutien et réseaux adaptés au marché plus restreints que ceux des hommes. Les attentes liées aux responsabilités familiales renforcées par les restrictions religieuses et les normes culturelles viennent encore s'ajouter à ces limitations.

Même dans les cas où les femmes réussissent à surmonter les obstacles relatifs à l'attitude sein de leur famille et de leur communauté à l'égard des femmes entrepreneures, il est probable qu'elles soient tout de même considérées comme entièrement responsables des soins aux enfants et des tâches domestiques ce qui peut engendrer un conflit entre obligations familiales et professionnelles. Il arrive néanmoins pour beaucoup de femmes migrantes que l'incitation à démarrer une petite entreprise surgisse également d'un désir de se libérer de l'insécurité et de surmonter les obstacles traditionnels liés aux difficultés de langue et aux restrictions financières et institutionnelles comme la solidarité ethnique et communautaire.

« Stepping Stones to Small Business »

La Brotherhood of St Laurence (BSL) est une organisation non gouvernementale qui s'occupe de recherche, de prestation de service et de plaidoyer, et s'efforce d'atténuer et prévenir la pauvreté. Des consultations avec des communautés de réfugiés ont identifié un intérêt dans un service qui permettrait d'aider des femmes issues de milieux réfugiés à acquérir des connaissances relatives à l'auto-entreprenariat en Australie. En réponse à cet intérêt, BSL a développé le programme Stepping Stones to Small Business grâce à un financement philanthropique et gouvernemental. Depuis 2011, 128 femmes migrantes d'âge et de milieux culturels et linguistiques différents ont participé à des ateliers et des séminaires.

Le programme Stepping Stones fournit une formation et un accompagnement, et enseigne à l'éventuelle entrepreneure les connaissances, les compétences et les attitudes nécessaires en vue d'améliorer la performance d'une microentreprise. Les formations sont imparties de manière flexible, de manière à tenir compte des exigences linguistiques de la femme migrante et de ses obligations familiales et parentales. Les formateurs et les coordinateurs s'efforcent de créer un environnement d'apprentissage propice en termes de soutien et de genre, adapté à des personnes pour lesquelles l'anglais est une langue additionnelle, et attentif aux spécificités

des participantes. Les coordinateurs du programme, les formateurs et les mentors cherchent à identifier et à développer les points forts et les compétences des participantes afin de les aider à élaborer leurs idées commerciales.

Les candidates au programme doivent articuler leurs idées commerciales et les motivations qui les poussent à démarrer une d'activité d'autoentreprise. Les femmes qui ont une idée sont acceptées par le programme qui leur fournit alors sur huit jours une formation gratuite et intensive à la création d'une microentreprise. La formation couvre les principaux concepts comme la commercialisation, la clientèle, les obligations juridiques, le capital initial et les opérations de gestion. Les participantes autoévaluent leurs propres progrès par rapport à un cadre d'activités commerciales en 12 étapes qui inclut par exemple comment estimer des budgets annuels ou effectuer des opérations comptables élémentaires.

Des ateliers additionnels donnent des informations sur les formes de soutien disponibles auprès des conseils locaux, les options bancaires à base communautaire, les services gouvernementaux, et l'accès aux conseils de spécialistes indépendants en marketing ou communication. En fin de formation, chaque diplômée est mise en relation avec un mentor sélectionné parmi un groupe de bénévoles appartenant au milieu local des affaires.

Une évaluation menée en 2015 a montré que les participantes, dans leur immense majorité, s'accordaient à reconnaître la valeur des sessions de formation intensive lors de la création de leur entreprise. L'acquisition de nouvelles connaissances et informations a permis aux participantes de renforcer leur confiance en elles-mêmes et leur autonomie.

« Avant de participer au programme j'avais connu la perte d'emploi et j'étais en proie aux doutes et aux sentiments négatifs. Le programme m'a permis de penser à autre chose qu'à mes problèmes personnels et m'a aidé à reconstruire ma propre estime... [Les femmes] sont confrontées à des obstacles, des difficultés et des tabous. Elles ont besoin de soutien et leur confiance en soi doit être restaurée. » (Femme de 59 ans originaire d'Inde)

Depuis leur participation au programme Stepping Stones, 96 % des participantes ayant pris part à l'évaluation ont indiqué avoir constaté une « amélioration » ou une « nette amélioration » de leurs réseaux sociaux. 76 % d'entre elles ont également dit que leurs

octobre 2016

www.fmreview.org/fr/protection-communautaire

contacts commerciaux s'étaient « améliorés » ou « beaucoup améliorés » depuis leur participation.

Les participantes ont également expliqué comment elles avaient transmis certaines connaissances et informations à d'autres femmes au sein de leurs communautés, en Australie ou dans leurs pays d'origine. Par exemple :

« Maintenant je vais continuer à développer mon entreprise... Par la suite je vais économiser davantage d'argent afin d'aider d'autres femmes dans mon pays. En Irak, les femmes handicapées n'ont aucun pouvoir, ne disposent d'aucun soutien de la part du gouvernement et n'ont souvent pas de quoi se nourrir... Je peux aider des femmes en Irak. »
(Femme de 60 ans originaire d'Irak)

Ces témoignages soulignent les motifs complexes qui fondent le développement d'une entreprise, et certaines femmes souhaitent utiliser l'augmentation de leurs capacités financières pour aider non seulement leur famille mais aussi d'autres personnes – et particulièrement des femmes - dans leurs pays d'origine.

Des résultats encore insaisissables en termes d'entrepreneuriat

Même si les participantes ont reconnu la valeur de cette formation, la plupart d'entre elles n'avaient pas encore créé leur entreprise suite à l'obtention de leur « diplôme ». Au terme du programme de 2015, 71 % des participantes qui ont répondu à l'évaluation dépendaient encore de leur principale source de revenu antérieure. Moins de 20 % d'entre elles tiraient un revenu de leur entreprise ou employaient du personnel. Des données sur la période 2011 à 2014 du programme suggèrent que 57 % des participantes n'avaient pas encore démarré d'entreprise ou avaient déjà cessé l'activité initiée suite à l'obtention de leur diplôme. Parmi celles qui avaient créé une entreprise, le chiffre d'affaires annuel moyen atteignait à peine 14 160 \$AU. À titre de comparaison, le salaire minimum annuel pour un emploi à temps complet en Australie est légèrement supérieur à 34 000 \$AU.

Parmi les raisons principales qui expliquent pourquoi les femmes n'ont pas démarré d'entreprise il faut citer l'absence de capital initial, la nécessité d'avoir une expérience de travail et les raisons familiales. Les résultats de l'évaluation de la cohorte de 2015 montrent que 72 % des répondantes préféraient cumuler des économies personnelles plutôt que recourir à un crédit ou un emprunt

pour obtenir leur capital de démarrage, ce qui implique la nécessité pour les femmes d'avoir déjà un emploi et un revenu stable.

Comment est-il possible de concilier le feedback extraordinairement positif que les femmes ont donné à propos du programme avec leurs résultats médiocres en termes de création d'entreprises ? Une explication réside peut-être dans les risques inhérents à l'environnement entrepreneurial : les chiffres du gouvernement indiquent qu'en Australie moins d'un tiers de toutes les microentreprises atteignent un stade opérationnel dans les trois ans. Il n'est donc pas surprenant au vu des obstacles supplémentaires auxquels elles doivent faire face que le taux de succès des microentreprises débutantes opérées par des femmes migrantes soit encore plus faible.

Une autre explication est que les paramètres conventionnels pour mesurer le succès d'une entreprise – comme le chiffre d'affaires annuel et les ventes, la croissance, la rentabilité et l'inscription au registre de l'entreprise et l'innovation – demandent peut-être à être redéfinis afin de mieux traduire les besoins et les aspirations des femmes issues de milieux réfugiés. Les femmes qui rencontrent des difficultés à obtenir un emploi traditionnel peuvent bénéficier du chiffre d'affaires d'une microentreprise modeste qui vient compléter une autre source de revenu familial. Les autres, celles qui préfèrent trouver un emploi rémunéré et économiser de l'argent sont peut-être également considérées comme des entrepreneures « ratées » - alors qu'un emploi stable est un moyen d'éviter les risques financiers liés à la microentreprise.

Les politiques et les programmes doivent reconsidérer l'entrepreneuriat et ce qu'un comportement d'entreprise signifie pour des femmes à la lumière des influences exercées par le genre, l'ethnicité et le statut migratoire. Il est nécessaire de prendre en compte des formes plus diverses de soutien habitant qui permettent de répondre à leurs contraintes d'emploi, tout en émancipant les femmes et en les aidant à faire des choix qui renforcent leur sécurité économique.

John van Kooy jvankooy@bsl.org.au
Chercheur associé, Brotherhood of St Laurence
www.bsl.org.au/knowledge

1. Hugo, G (2011), *Economic, social and civic contributions of first and second generation humanitarian entrants* (contributions économiques, sociales et civiques des entrants humanitaires de première et deuxième génération), National Centre for Social Applications of GIS: Université d'Adelaïde
<http://bit.ly/Hugococontributions>

Pouvoir, politique et privilège : santé publique sur la frontière entre la Thaïlande et la Birmanie

Nikhil A Patel, Amos B Litchman, Mohit M Nair et Parveen K Parmar

Des participants à un cours dispensés sur la frontière birmano-thaïlandaise sur les méthodes de recherche adaptées au terrain en matière de santé des réfugiés ont appris qu'au-delà des vecteurs biologiques et des processus pathologiques qui contribuent à la souffrance humaine, le pouvoir, la politique et les privilèges jouent un rôle central qui affecte négativement la santé des réfugiés.

Cet article est issu d'un voyage d'apprentissage expérientiel entrepris dans le cadre d'un cours de santé publique sur la santé des réfugiés organisé par l'intermédiaire de l'Initiative humanitaire de l'Université d'Harvard. Six étudiants en santé publique de la Harvard T H Chan School of Public Health et 13 étudiants karen en deuxième année d'un cours universitaire de deux ans en santé publique ont passé trois semaines à élaborer un projet de recherche susceptible d'aider l'une des nombreuses organisations non gouvernementales issues des camps qui proposent des soins dans un camp sur la frontière birmano-thaïlandaise. Pour les étudiants d'Harvard, dont les réflexions constituent cet article, il s'agissait d'une expérience limitée ; pour les étudiants karen, qui pour la plupart ont grandi dans l'un de ces camps le long de la frontière il s'agissait d'une réalité quotidienne.

Avant d'arriver dans le camp, nous imaginions des chemins de terre impraticables dans un environnement précaire et montagneux, mais en réalité le camp se trouve à proximité d'une autoroute asphaltée. Au premier regard jeté sur les habitations on peut être amené à conclure hâtivement que les résidents viennent juste d'arriver dans le camp, alors qu'en réalité, ces 120 000 réfugiés de Birmanie sont en Thaïlande depuis plusieurs dizaines d'années. En face du barrage routier gardé par les militaires thaïlandais se trouve un panneau à l'entrée du camp sur lequel on peut lire « abri temporaire », même si le camp est là depuis 17 ans.

L'un de nos collègues karen a 27 ans et il aura vécu dans ce camp depuis des années. Il est arrivé ici de son village en Birmanie à la recherche d'une formation scolaire. Les combats ont provoqué de nombreuses fuites au-delà de la frontière vers la Thaïlande et ont laissé très peu de possibilités d'éducation en Birmanie orientale. Sa famille est restée dans l'État Karen, et il n'a pas vu ses parents depuis son arrivée au camp. Il s'est marié, mais peu après, sa femme a également fui la Birmanie et a été réinstallée dans un autre pays où elle vit et travaille depuis.

Elle lui envoie de petits transferts d'argent, et ils se parlent fréquemment par téléphone, mais il ne pense pas être en mesure de la rejoindre un jour.

La situation des réfugiés est désespérée. Dans le climat géopolitique actuel aucune des trois « solutions durables », rapatriement volontaire, intégration locale ou réinstallation, ne constitue une option viable. Le gouvernement thaïlandais, en accord avec les autorités birmanes, a annoncé son intention explicite de fermer les camps le long de la frontière. Des rumeurs de clôture des camps circulent mais les résidents ont indiqué dans leur immense majorité ne pas vouloir rentrer.

Pendant la période que nous avons passée dans le camp, nous sommes tombés sur un article écrit quelques semaines avant notre arrivée.¹ Les observations de l'auteur l'amenaient à penser qu'il était temps de fermer les camps, et il disait : « la subsistance est assurée et le travail est interdit. Ce qui a découragé l'indépendance, l'initiative et l'entrepreneuriat ». Toutefois, il cite des données selon lesquelles la moitié des résidents du camp souffriraient de problèmes de santé mentale, une conséquence « de la perte d'autonomie et d'une pensée à court-terme accrue ».

Pour nous en tant que professionnels de la santé débutants mais aussi en tant que simples observateurs, de telles affirmations sont sans fondement et risquent véritablement de porter préjudice aux réfugiés. Les étudiants avec lesquels nous avons travaillé réfléchissent de manière indépendante, font preuve d'entreprise et de volonté créative, en dépit des restrictions du camp. Ils font également preuve de résilience. Les problèmes de santé mentale sont certes significatifs et ne sont pas suffisamment pris en compte dans le camp mais les troubles mentaux les plus courants comme la dépression, l'anxiété, les névroses post-traumatiques sont davantage la conséquence des antécédents terribles et des traumatismes que tant de réfugiés ont endurés.

Santé mentale

L'un de nos projets de groupe a été conçu et développé pour évaluer les attitudes de la

octobre 2016

www.fmreview.org/fr/protection-communautaire

communauté dans le camp vers les soins de santé mentale. Après avoir vécu des facteurs de stress et de déplacement, les réfugiés ont un risque particulièrement élevé de souffrir de troubles chroniques de santé mentale. Parmi les facteurs associés aux problèmes de santé mentale, se trouve les conditions de vie instables, le manque d'opportunités économiques, la peur d'un retour forcé et la persistance du conflit dans les régions qu'ils ont initialement fuies.²

Dans le cadre d'une étude destinée à évaluer les incidences de maladie mentale parmi les réfugiés d'origine karen, 11 % des répondants ont indiqué qu'ils avaient déjà eu auparavant un diagnostic de trouble mental.³ On observe une prévalence de symptômes physiques spécifiques à la culture qui incluent « une sensation d'insensibilité », « des pensées qui tournent en boucle » et « une impression de chaleur sous la peau ». Comme l'expliquait succinctement un réfugié, « ...je n'ai pas le droit de sortir du camp. Il n'y a pas d'emploi, pas de travail. Tellement de stress et de dépression. J'ai l'impression que je vais devenir fou ici ».⁴

Il est absolument impératif de mieux comprendre la santé mentale dans une telle situation. Malheureusement, nos étudiants karen ont été informés qu'ils devaient retourner immédiatement dans leur camp pour être comptabilisés dans le cadre d'un exercice de contrôle, ce qui a mis un terme abrupt à l'étude proposée sur la santé mentale. L'ironie est poignante, dans la mesure où c'est effectivement cette instabilité et le manque de contrôle sur la vie quotidienne qui contribuent à la détresse psychologique. Les implications en termes de santé mentale d'une existence qui ne permet pas d'exercer adéquatement des libertés élémentaires de mouvement, de moyens d'existence et d'activité politique, sont énormes. Il s'agit de questions de droits humains, et ces droits humains sont directement liés à la santé individuelle et publique.

Le prisme à travers lequel nous voyons une situation détermine la façon dont nous comprenons ses causes et nos obligations. Nous avons eu le privilège de pouvoir passer trois semaines en compagnie de nos collègues dans le camp et pendant cette période nous avons pris conscience avec acuité des disparités en termes de santé et de droits humains que produisent le déséquilibre des dynamiques de pouvoir, l'absence d'autonomie politique et le manque inhérent de privilège.

Ce voyage à presque 20 000 km de chez nous, nous a donné non seulement une perspective précieuse sur l'omniprésence des questions de pouvoir, de politique et de privilège dans les camps de réfugiés mais nous a permis également d'apprécier notre privilège inhérent. Nous sommes

libres de nous déplacer sans contraintes, de nous exprimer librement et de tirer parti d'opportunités qui paraissent illimitées. Quel peut donc être notre rôle en tant qu'observateurs transitoires dans un tel contexte ? Nous sommes convaincus qu'en étant témoins de l'injustice, nous avons pour responsabilité de défendre et d'amplifier les voix et les préoccupations de ceux qui n'ont pas le privilège de se faire entendre. Les mots du Dr Martin Luther King Jr. dans sa « Lettre de la prison de Birmingham » en 1963, résonnent de vérité encore aujourd'hui : « Toute injustice, où qu'elle se produise, est une menace pour la justice partout ailleurs. Nous sommes pris dans un réseau de relations mutuelles auquel nous ne pouvons échapper ; notre destinée commune est un vêtement sans couture. Ce qui affecte directement l'un de nous nous affecte tous indirectement ».

Nikhil A Patel

sunny.patel@mail.harvard.edu @sunnyapatel

Médecin résident, Cambridge Health Alliance et
Moniteur clinique, Harvard Medical School
<http://www.challiance.org/>

Amos B Lichtman amoslichtman@mail.harvard.edu

Médecin résident, David Geffen School of Medicine,
Université de la Californie, Los Angeles
<http://medschool.ucla.edu/>

Mohit M Nair mmn452@mail.harvard.edu

Chercheur en santé publique, Harvard TH Chan School
of Public Health www.hsph.harvard.edu/

Parveen K Parmar pparmar@usc.edu

Professeure associée, Keck School of Medicine de
l'Université de la Californie du Sud <http://keck.usc.edu/>

Nous souhaitons remercier Shoshanna Fine, Blake Johnson, Kayla Enriquez, Paul Gregg Greenough et Kelsey Gleason pour les conversations riches de réflexion que nous avons eues sur notre expérience partagée. Finalement, nous tenons à exprimer nos remerciements sincères à nos collègues karen pour leur hospitalité et leur générosité.

1. Bandow D (2014) 'Time to Close Down Thailand's Refugee Camps for Burmese Refugees?' (Est-il temps de fermer les camps de Thaïlande pour les réfugiés birmanes ?)

www.cato.org/blog/time-close-thailands-camps-burmese-refugees

2. Ringold S, Burke A et Glass R (2005) 'Refugee mental health' (Santé mentale des réfugiés) *Journal of the American Medical Association* 294(5) <http://jama.jamanetwork.com/article.aspx?articleid=201333>

3. Cardozo B, Talley L, Burton A et Crawford C (2004) 'Karenni refugees living in Thai-Burmese border camps: traumatic experiences, mental health outcomes, and social functioning'. (Réfugiés karenni vivant dans des camps à la frontière birmano-thaïlandaise: expériences traumatisantes, effets sur la santé mentale et fonctionnement social) *Social Science and Medicine* 58(12) www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0277953603005070

4. Human Rights Watch (2012) *Ad Hoc and Inadequate: Thailand's Treatment of Refugees and Asylum Seekers*. (Ad hoc et inadéquat: Traitement en Thaïlande des réfugiés et des demandeurs d'asile) www.hrw.org/sites/default/files/reports/thailand0912.pdf

Visas humanitaires : s'appuyer sur l'expérience du Brésil

Liliana Lyra Jubilit, Camila Sombra Muiños de Andrade et André de Lima Madureira

Les visas humanitaires du Brésil en ce qu'ils offrent aux migrants forcés une passerelle légale permettant d'atteindre un pays plus sûr sont un outil important de protection complémentaire. Ils comportent tout de même des défauts à corriger si l'on veut qu'ils puissent servir ailleurs de modèle d'instrument amélioré pour la protection des migrants humanitaires.

Le Brésil a commencé à délivrer des visas humanitaires aux Haïtiens en 2012 après le séisme dévastateur qui avait frappé Haïti en 2010. Cette mesure a été étendue en 2013 de manière à ce que les personnes touchées par le conflit syrien puissent en bénéficier. La législation nationale sur la migration remonte à la période de la dictature (de 1964 au milieu des années 1980) et, dans sa logique de sécurité nationale, n'offre que des possibilités restreintes de visas et de statuts réguliers aux migrants. Cette situation a été légèrement modifiée vers la fin des années 1990 lors de l'entrée en vigueur d'une législation spécifique aux réfugiés qu'il est possible de considérer comme un pas en avant vers l'acceptation de motifs humanitaires pour résider dans le pays. Depuis les débats n'ont pas cessé pour modifier le régime migratoire de manière à permettre d'autres formes d'entrée et de résidence pour motif humanitaire dans le pays mais la seule avancée réelle a été l'introduction de visas humanitaires ad hoc à l'intention des migrants forcés, ce qui a tout de même valu des félicitations au Brésil.

Les Haïtiens

Au lendemain du tremblement de terre de 2010, les Haïtiens qui voulaient émigrer au Brésil rencontraient deux difficultés : premièrement, un visa de tourisme courant était nécessaire, ce que de nombreux Haïtiens ne possédaient pas, et deuxièmement, les routes jusqu'au Brésil étaient dangereuses du fait de l'activité des trafiquants humains. En 2012, le gouvernement brésilien a décidé de créer une passerelle pour faciliter la venue des Haïtiens au Brésil et a rendu possible l'obtention à l'ambassade brésilienne de Port au Prince de visas humanitaires mentionnant « la détérioration des conditions de vie de la population haïtienne suite au tremblement de terre dans ce pays le 12 janvier 2010 ».

Le quota initial de 1200 visas par année et la restriction qui limitait la délivrance des visas à Port au Prince, ont été révoqués par la suite. N'importe quel nombre de visas pouvaient être obtenus et auprès de n'importe quel consulat brésilien, y compris en dehors d'Haïti. Il est

important de remarquer que les exigences imposées pour l'obtention des visas humanitaires sont moindres que pour un visa de tourisme courant, et ne nécessitent qu'un passeport en cours de validité, une preuve de résidence en Haïti et une preuve de bonne réputation.

Ces visas devenaient ainsi un moyen de faciliter l'arrivée des Haïtiens au Brésil, une mesure novatrice qui permettait l'entrée dans un pays plus sûr. Mais une fois dans le pays ils n'avaient aucune garantie de statut migratoire. Au vu de cela, la plupart des Haïtiens ont cherché à obtenir le statut de réfugié ce qui leur



Une fille de 12 ans, réfugiée syrienne, joue avec ses nouvelles amies dans la cour de l'école à Sao Paulo, au Brésil.

octobre 2016

www.fmreview.org/fr/protection-communautaire

permettait à partir de ce moment-là d'obtenir des documents provisoires et un permis de travail. Toutefois, le gouvernement ne considérait pas les crises environnementales comme un motif valable de reconnaissance du statut de réfugié. La solution adoptée a donc consisté à transmettre les demandes de statut de réfugié des Haïtiens au Conseil national de l'immigration (National Immigration Council - CNIG) qui a la compétence de statuer sur les cas considérés comme « spéciaux ou hors régulation ». Le CNIG a accordé la résidence permanente pour motif humanitaire aux Haïtiens, et ceux d'entre eux qui possédaient un visa humanitaire voyaient leur statut migratoire résolu plus rapidement. On estime que plus de 85 000 Haïtiens sont entrés au Brésil depuis le tremblement de terre.

Les Syriens

Le gouvernement brésilien considère qu'il est important pour les réfugiés d'avoir accès à des procédures de demande d'asile, de reconnaître

le fardeau disproportionné qui risque de peser sur les pays voisins des conflits, et de voir la communauté internationale agir parce qu'il s'agit de questions de droit international.¹

À la lumière de ce qui précède, en 2013 le Comité national des réfugiés (CONARE) a adopté une résolution permettant l'octroi de visas aux personnes touchées par le conflit syrien assortie d'exigences encore moins contraignantes que pour l'obtention d'un visa courant.² Valable initialement pendant deux ans, cette résolution a été renouvelée en 2015 pour trois années supplémentaires.³ La résolution reconnaît que ceux qui fuient ou sont persécutés ne sont habituellement pas en mesure de remplir les conditions officielles attachées à l'obtention d'un visa brésilien, comme par exemple de présenter des relevés de compte en banque, des lettres d'invitation et un billet d'avion aller-retour. Dans ce cas, les ambassades brésiéliennes ont exceptionnellement l'autorisation d'accorder des visas même lorsque le titre de voyage a une validité de moins de six mois et de fournir un laissez-passer à ceux qui n'ont pas de passeport en cours de validité. Toutefois, les membres de famille des ressortissants syriens qui se trouvent au Brésil n'ont pas été en mesure d'obtenir des visas humanitaires pour eux-mêmes. Dans les représentations diplomatiques brésiéliennes ces personnes ont reçu pour conseil d'opter plutôt pour une demande de réunification familiale, mais dans la mesure où un nombre non négligeable de Syriens au Brésil sont encore des demandeurs d'asile, pas encore des réfugiés, une telle demande signifie dans la pratique que les membres de leur famille n'ont pas la possibilité d'entrer au Brésil.⁴

Les dispositions générales de la résolution permettent l'octroi de visas non seulement aux ressortissants syriens mais également à toute personne touchée par le conflit syrien de telle sorte que des groupes minoritaires comme les Palestiniens et les Kurdes peuvent également se prévaloir de ce programme de visas humanitaires du Brésil. Plus de 8500 visas humanitaires ont été accordés au total⁵ et 26 % de tous les réfugiés actuellement au Brésil sont Syriens. Forts de 2298 membres les Syriens constituent le groupe de réfugiés le plus important dans le pays.⁶

Comme dans le cas des Haïtiens, les visas humanitaires destinés aux personnes touchées par le conflit syrien permettent de faciliter le voyage au Brésil. Une fois que ces personnes se trouvent dans le pays, il devient alors nécessaire de trouver des formes de régularisation de leur statut migratoire.



Une bonne solution, mais jusqu'à quel point?

Le HCR, l'agence des Nations Unies pour les réfugiés, a félicité le Brésil pour l'utilisation des visas humanitaires dans le contexte du conflit syrien et a encouragé instamment d'autres pays à prendre des mesures similaires afin de contribuer à la mise en place de voies de migration régulière à l'intention des personnes touchées par ce conflit.

Toutefois, et même si les visas humanitaires constituent un développement positif du régime migratoire brésilien, le système comprend des défauts. Le premier d'entre eux réside dans le fait que les visas humanitaires brésiliens sont établis par le biais de résolutions normatives adoptées par des organes administratifs de l'exécutif. Cela signifie qu'ils peuvent arriver à expiration, être amendés ou révoqués en fonction du bon vouloir politique du gouvernement. Fin 2015, alors que la résolution sur les visas humanitaires pour les personnes touchées par le conflit syrien approchait de sa date d'expiration, il existait un risque bien réel qu'elle ne soit pas renouvelée. Elle l'a finalement été, mais l'incertitude et l'insécurité juridique sont la caractéristique de ces deux formes de visas.

Un deuxième problème concerne le fait que les visas humanitaires ont été établis et sont appliqués dans des situations ad hoc fondées sur la nationalité ou des contextes spécifiques, à savoir pour des groupes ou des personnes spécifiques. Il semblerait donc qu'ils constituent une infraction aux principes d'équité et de non-discrimination. La question doit être posée, pourquoi d'autres migrants provenant de situations similaires ne bénéficient-ils pas de cette même forme de protection ?

Dans la mesure où ces deux défauts peuvent être perçus comme prêtant davantage de flexibilité à l'application des visas humanitaires, le modèle pourrait sembler acceptable à des États qui souhaiteraient l'imiter tout en restant en mesure d'adapter les visas humanitaires à certains groupes ou situations en fonction de leurs souhaits. Ce modèle ajoute toutefois un degré d'incertitude et renforce la nature politique d'une mesure par ailleurs humanitaire.

Troisièmement, il reste le fait qu'une fois dans le pays d'autres formes de protection doivent être trouvées. Dans le cas du Brésil, toutes les formes de protection humanitaire mènent en pratique vers une demande de reconnaissance du statut de réfugié, ce qui engendre une inflation sévère et fait peser une pression conséquente sur le système

chargé de s'occuper des réfugiés. Il ne semble toutefois pas exister de plan d'urgence dans le cas où des personnes qui ont obtenu des visas humanitaires ne seraient pas reconnues comme des réfugiés, ou ne réussiraient pas à obtenir un autre statut migratoire au Brésil.

Pour finir, pendant la plus grande partie de la période d'existence de ces visas, les demandeurs d'asile provenant du conflit syrien qui ont obtenu des visas humanitaires ont été reconnus comme des réfugiés en tant que groupe et sur une base prima facie, c'est-à-dire à première vue sans avoir à subir de détermination du statut de réfugié à titre individuel. Une telle pratique pourrait potentiellement mener à reconnaître comme réfugiés des auteurs de persécutions. Récemment néanmoins des entretiens individuels ont été réintroduits en tant que mesure toute simple de correction de ce problème.

De manière similaire, il semble exister des solutions évidentes à toutes les critiques que suscitent les visas humanitaires du Brésil. Si les visas humanitaires sont appelés à devenir une avancée plus généralisée vers la protection des migrants humanitaires, la pratique brésilienne peut être considérée comme un bon point de départ.

Liliana Lyra Jubilut ljubilut@gmail.com
Professeure, Université Catholique de Santos
www.unisantos.br

Camila Sombra Muiños de Andrade
camilamuinos@gmail.com
Doctorante, Université de São Paulo www.usp.br

André de Lima Madureira alimadureira@gmail.com
Étudiant en maîtrise ès sciences en droits de l'homme, London School of Economics www.lse.ac.uk et Membre du Groupe de recherche « Human Rights and Vulnerabilities » de l'Université Catholique de Santos www.unisantos.br

Les trois auteurs font partie du projet Brazil's Rise to the Global Stage (BraGS) de PRIO : Humanitarianism, Peacekeeping and the Quest for Great Powerhood
www.prio.org/Projects/Project/?x=1645

1. Propos de l'Ambassadeur du Brésil lors de la Réunion de haut niveau sur le partage au plan mondial des responsabilités par des voies d'admission des réfugiés syriens. Genève, 30 mars 2016.
2. www.legisweb.com.br/legislacao/?id=258708
3. www.legisweb.com.br/legislacao/?id=303612
4. Entretien avec Larissa Leite, Coordinatrice protection du Centre pour les réfugiés de Caritas, Archidiocèse de São Paulo.
5. L'Ambassadeur du Brésil, voir note 1
6. <http://dados.mj.gov.br/dataset/comite-nacional-para-os-refugiados>

Investir dans l'innovation parmi les réfugiés et les PDI

Danielle Robinson

Les acteurs humanitaires traditionnels devraient développer des mécanismes en vue de soutenir l'innovation chez les personnes déplacées. Deux cas d'innovations technologiques développées par les réfugiés syriens illustrent cette assertion.

De plus en plus, l'innovation et la technologie sont reconnues comme des composantes importantes du système humanitaire. L'innovation et l'utilisation de la technologie par les personnes déplacées elles-mêmes est un phénomène qui apparaît parallèlement aux acteurs traditionnels qui opèrent dans le système humanitaire. Les technologies mobiles, en particulier, sont centrales à la vie des migrants forcés : importantes ressources en termes de survie économique, maintien et développement des réseaux sociaux, et navigation des routes migratoires. Il n'est donc pas surprenant que les réfugiés et les demandeurs d'asile aient commencé à utiliser les technologies mobiles de manière créative en vue de régler certains de leurs propres besoins politiques, sociaux et économiques. Ce qui est surprenant par contre est la réponse tardive du système humanitaire à reconnaître et soutenir ces usages.

Les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI) et les demandeurs d'asiles utilisent la technologie afin de se construire leurs propres communautés virtuelles, de se connecter avec leur famille et leurs amis, de documenter leurs expériences migratoires personnelles et de donner des conseils à d'autres personnes déplacées à travers le monde.¹ Ce faisant, ils identifient des difficultés uniques à leurs propres communautés et développent des produits et des services en vue de les surmonter, bien souvent sans le soutien des acteurs humanitaires traditionnels.

Dubarah

Dubarah est un réseau en ligne qui aide les réfugiés et les demandeurs d'asile syriens à trouver des opportunités d'emploi dans les pays dans lesquels ils sont réinstallés. Dubarah a été fondé en 2013 par Ahmad Edilbi, qui travaillait dans une société de téléphonie mobile lorsque le conflit syrien a éclaté. Postérieurement, il s'est vu forcé de fuir la Syrie et s'est déplacé à Dubaï alors que le reste de sa famille s'installait au Liban ou en Turquie. Au cours des années qui ont suivi sa réinstallation, Ahmad a été témoin et a vécu la perte de but et de dignité ainsi que la perception négative de soi qui accompagnent la vie de réfugié. Inspiré par son expérience, et

se rendant compte du pouvoir de la diaspora syrienne, il a lancé le réseau Dubarah comme un outil destiné à aider les réfugiés à jouer un rôle actif et productif au sein de la société.

Dubarah constitue une communauté virtuelle pour les Syriens qui fuient le conflit et se réinstallent dans des pays qu'ils connaissent peu et où ils n'ont pas de contacts. Le réseau facilite l'échange d'informations sur des emplois vacants, des bourses d'étude, des possibilités d'éducation, des opportunités d'investissement, des conseils juridiques et des assistances au logement. En tant que plateforme il sert également de guide en donnant des explications sur les conditions de vie dans 32 pays différents et aide les réfugiés à mieux comprendre la culture des pays d'accueil dans lesquels ils se trouvent et de ceux susceptibles de les accueillir à l'avenir. Dubarah s'efforce également d'apporter un soutien psychologique aux membres du réseau en ligne en mettant en lien des réfugiés avec des expatriés syriens et d'autres membres de la diaspora syrienne en vue de rassembler et partager des ressources adaptées aux besoins culturels, sociaux, politiques et économiques spécifiques aux réfugiés et aux demandeurs d'asile syriens.

En 2013-14, Dubarah a fourni « en moyenne 500 solutions et consultations... par jour, et a permis de garantir l'accès à 25 900 opportunités en termes d'emploi, d'investissement, de conseil de démarrage, de logement, de consultations juridiques et de possibilités d'éducation ».² Ce qui avait débuté comme une plateforme internet, s'est maintenant étendu et inclut une application mobile et un annuaire mondial des professionnels syriens.

Gherbetna

Gherbetna est une application pour smartphone et un site internet à l'intention des réfugiés du Moyen-Orient. Gherbetna qui signifie « exilé » en arabe, aide les réfugiés et les demandeurs d'asile à s'adapter à la vie dans leurs pays de réinstallation. Les usagers peuvent obtenir des conseils pour s'installer dans différents pays comme l'Arabie Saoudite, la Jordanie, le Liban, la Turquie, l'Algérie, l'Autriche et la Suède, et peuvent également poser des questions sur

des sujets qui vont de l'enregistrement officiel aux meilleures options de nourriture locale.

Gherbetna a été créée en 2014 par Mohjed Akil, un jeune développeur de logiciels syrien qui avait fui en Turquie en 2011 alors que ses parents et ses frères et sœurs avaient fui séparément vers l'Arabie Saoudite et Dubaï et qu'il se trouvait contraint de s'orienter seul à travers les barrières politiques et économiques mises en place par le gouvernement turc. « J'avais besoin de me rendre quotidiennement dans les bureaux du gouvernement pour obtenir des informations sur ce qu'étaient mes droits [en Turquie] ». ³

Cette application donne des nouvelles sur les routes de migration, comme par exemple sur les postes frontières ouverts et les zones les plus sûres, tout en mettant à disposition un forum en ligne signalant des emplois ou des opportunités éducatives ainsi qu'une section de discussion générale que les usagers peuvent utiliser pour poser des questions. Parce qu'une part importante de la population de réfugiés et demandeurs d'asile syriens se trouve en Turquie, l'application comprend de nombreux tutoriels spécifiques à la Turquie qui proposent un guide pas à pas pour s'orienter à travers les services gouvernementaux turcs comme par exemple le processus de demande d'un permis de résidence. Des tutoriels similaires existent également pour d'autres pays.

Conclusions

L'élément essentiel qui a fait l'attrait et le succès de Dubarah comme de Gherbetna réside dans la capacité à faciliter une interaction entre réfugiés qui partagent des expériences communes. Outre cela, ces deux plateformes ont su tirer parti des connaissances et des ressources des communautés de la diaspora.

Une réponse ciblée adaptée aux besoins spécifiques des femmes et des filles manque toutefois à la conception de Dubarah comme de Gherbetna. Au moment où cet article était rédigé, il n'y avait eu, sur les deux plates-formes, que très peu de discussions publiques concernant les besoins des femmes : expériences sexospécifiques des femmes et des filles concernant la migration, besoins spécifiques en matière de protection et manière d'y répondre ou difficultés rencontrées par les femmes et les filles lorsqu'elles tentent d'obtenir des services publics comme l'éducation ou des soins de santé. En outre, de par leur nature-même ni l'une ni l'autre des deux plates-formes ne tient compte du fait que les femmes ont en général un accès plus restreint aux téléphones et ordinateurs mobiles et que l'activité en ligne

lorsqu'elles en ont une est couramment surveillée par leurs pères, leurs époux ou leurs frères.

Les utilisations innovantes de la technologie ont aidé les personnes déplacées à contribuer à la résilience de leurs communautés en déplacement. Les acteurs humanitaires traditionnels peuvent et doivent trouver le moyen de mieux soutenir ce type d'innovations. Un investissement accru dans les « incubateurs » d'innovation peut permettre aux réfugiés et PDI de mieux utiliser leurs talents, leurs compétences et leur créativité au service de leurs communautés.

Les contraintes et les opportunités en termes d'innovation varient en fonction du contexte. Si la communauté humanitaire veut soutenir les communautés déplacées, elle doit tout d'abord comprendre les obstacles sociaux, politiques et économiques à l'innovation que rencontrent les populations déplacées. Celles-ci incluent la xénophobie et la discrimination ; le manque d'accès aux services financiers, de banque, aux logements et au droit à l'emploi ; et la perte des biens. En comprenant ces contraintes – et leurs catalyseurs potentiels – les acteurs humanitaires pourraient être à même de mieux cibler leurs ressources en direction de l'innovation. En faisant cela, la communauté humanitaire se rendrait mieux à même d'aider les réfugiés et les PDI à s'aider eux-mêmes.

Dans la conception et la mise en œuvre de chaque innovation, indépendamment du contexte, il est important de tenir compte des caractéristiques démographiques des usagers visés. Cela concerne, parmi d'autres considérations, des différences de genre, mais aussi d'âge, d'affiliation religieuse, de race et d'ethnicité. De manière plus décisive encore, la communauté humanitaire – qui devrait comprendre l'impact sexospécifique ainsi que les autres impacts de la migration, du déplacement et de la technologie – doit développer des mécanismes assortis de mesures pour répondre à ces impacts tout en soutenant les technologies initiées au sein de la communauté concernée.

Danielle Robinson

Danielle.Robinson10@gmail.com

Étudiante diplômée, The Fletcher School of Law and Diplomacy, Université Tufts <http://fletcher.tufts.edu/>

1. Betts A, Bloom L et Weaver N (2015) *Refugee Innovation: Humanitarian innovation that starts with communities* (Innovation des réfugiés: l'innovation humanitaire qui commence avec les communautés) Centre d'études sur les réfugiés <http://bit.ly/RefugeeInnovation>
2. www.ashoka.org/fellow/ahmad-edilibi
3. *Buzzfeed News* (2015) <http://bit.ly/Akilinterview>

Les soins prodigués par les sages-femmes sud-africaines aux femmes migrantes et réfugiées

Mamokgadi Gloria Victoria Koneshe

Au cours des dernières années, l'Afrique du Sud a accepté de nombreux réfugiés et demandeurs d'asile, parmi lesquels des femmes nécessitant des services de maternité. Parce que les valeurs et les pratiques culturelles des migrantes enceintes diffèrent parfois de celles des sages-femmes il peut arriver que leur droit à un traitement adéquat soit violé.

La sage-femme assume des responsabilités nombreuses et diverses – défendre, conseiller, écouter en confiance, prendre des décisions, enseigner et coordonner la prise en charge des soins. À mesure que la diversité culturelle s'intensifie, les exigences en termes de connaissances spécialisées en vue de remplir tous ces rôles augmentent également ; plus spécifiquement, les sages-femmes doivent être capables de surmonter les barrières culturelles.

En Afrique du Sud, il est attendu de toute sage-femme qu'elle prodigue des soins à une femme enceinte indépendamment de sa race, de sa couleur, de son appartenance ethnique ou religieuse ou de sa nationalité. Toutefois, la relation thérapeutique entre une sage-femme et une patiente peut être défavorablement affectée si la sage-femme fait preuve d'ethnocentrisme ou de xénophobie ou si elle n'a pas été correctement formée à la communication ou aux valeurs propres à la profession.

Dans les hôpitaux publics, certains centres cliniques manquent de personnel et d'équipement, et des sages-femmes peuvent avoir en conséquence le sentiment que ces ressources devraient être réservées uniquement aux ressortissantes sud-africaines. Il semble que les femmes migrantes ne reçoivent pas les mêmes soins que les femmes locales (ou qu'elles sont traitées différemment), et les migrantes enceintes ont l'impression d'être rudoyées simplement parce qu'elles sont étrangères ou réfugiées.

Les obstacles de langue entre les sages-femmes et les migrantes enceintes ont un impact négatif au cours de l'accouchement. Les femmes migrantes sont amenées à se sentir mal à l'aise à cause de leurs difficultés à communiquer avec le personnel, de l'impossibilité qu'elles ont fréquemment de suivre les conseils donnés et de la réaction des sages-femmes. Les femmes migrantes trouvent que les sages-femmes sont brusques pendant l'accouchement, alors que leur manque de compréhension de la langue les empêche de comprendre ce que celles-ci attendent d'elles ; même les

intonations, la qualité de la voix, le vocabulaire, le silence peuvent avoir des significations différentes dans des cultures différentes. Une sage-femme qui n'est pas consciente de ces différences risque involontairement de manquer de respect à l'égard d'une migrante.

« Elles m'ont dit qu'elles ne pouvaient pas s'occuper de moi parce que je suis une immigrée, que je n'ai pas de papiers et que je n'ai pas de justificatif de résidence ».

Les femmes qui reçoivent des soins anténataux dès le début de la grossesse et qui ont des consultations anténatales plus nombreuses ont un taux de mortalité plus faible et l'issue de leur grossesse est meilleure. Il est fréquent cependant que les femmes migrantes soient renvoyées de ces services parce qu'elles ne sont pas en possession des documents adéquats ; et au cours des dernières décennies, elles restent nombreuses à se plaindre des soins anténataux qu'elles reçoivent.

Des migrantes ont affirmé que leurs relations avec les sages-femmes n'étaient pas cordiales, et qu'elles sont même réellement alarmantes, et elles attribuent le manque d'attention personnelle au fait d'être migrantes. De nombreuses migrantes ont signalé qu'on s'adressait à elles de manière méprisante et qu'on les désignait à l'aide de noms indiquant qu'elles venaient de pays étrangers. Les femmes migrantes sont souvent laissées seules, agressées verbalement ou menacées de violence physique, ce qui a induit chez certaines d'entre elles des troubles de stress post-traumatique.

« Les infirmières que j'ai rencontrées, n'étaient même pas disposées à regarder mon visage... »

Malgré l'engagement des sages-femmes de respecter l'être humain, sa dignité, son droit à l'intimité et à la vie privée, ses valeurs personnelles, ses convictions et ses traditions culturelles, la plupart du temps les femmes enceintes immigrées n'ont aucun droit de prendre des décisions et leurs convictions et pratiques culturelles sont bien souvent ignorées. Dans

leur majorité les migrantes sont privées des soins et du soutien auxquels elles ont droit.

Recommandations et difficultés

Les éducateurs dans les écoles et universités en soins infirmiers doivent insister davantage sur l'importance de la sensibilité culturelle dans le cadre des soins liés à la maternité. Les sages-femmes doivent être formées à la relation avec les patientes et acquérir des compétences en communication ; elles doivent être encouragées à participer à des séminaires sur les droits de l'homme et les questions culturelles.

Certaines sages-femmes considèrent qu'elles n'ont pas d'obligation de parler anglais avec les migrantes parce qu'elles pensent que ces femmes devraient avoir appris au moins l'une des langues sud-africaines. Dans les cas où les migrantes ne sont pas en mesure de communiquer ne serait-ce qu'en anglais, il

est nécessaire de recourir aux services d'une interprète, même si cela met potentiellement en péril la confidentialité due entre sage-femme et patiente enceinte. Alternativement, les sages-femmes peuvent inclure la participation de l'époux ou d'un membre de la famille à des fins de communication et de soutien.

Finalement, la direction des hôpitaux devrait fournir aux employés de premier recours des directives claires sur la manière de procéder à l'admission et à l'enregistrement des migrantes et devraient procurer aux sages-femmes une assistance administrative pour qu'elles puissent assurer des soins adaptés à la diversité culturelle des patientes qu'elles rencontrent.

Mamokgadi Gloria Victoria Koneshe

Mamokgadi.Koneshe@gauteng.gov.za

Enseignante formation des sages-femmes, Ann Latsky Nursing College, Johannesburg, Afrique du Sud

Listes thématiques

En réponse à la demande de nos lecteurs, nous publions maintenant des listes thématiques de RMF. Les trois premières de ces listes sont maintenant en ligne sur : www.fmreview.org/thematic-listings.

Chaque liste thématique propose une sélection d'articles de RMF (ainsi que des numéros complets) regroupés autour d'un thème spécifique. Les thèmes des trois premières listes sont :

- **Protection en mer** • **Jeunesse** • **Santé**

Pour chacun des articles faisant partie de la liste vous trouverez : le titre, l'année de publication, le ou les

auteur(s), quelques phrases d'introduction et des liens (url et code QR) vers les endroits où vous pouvez obtenir en ligne la version intégrale de l'article. La plupart des articles existent en anglais, arabe, français et espagnol. Les articles sont habituellement disponibles en ligne au format PDF ou html : les articles plus récents sont également disponibles au format audio/mp3.

N'hésitez surtout pas à inclure un lien vers ces listes, à les partager ou à les imprimer.

Merci à tous nos donateurs pour l'année 2015-16

RMF dépend entièrement de financements extérieurs et nous sommes très reconnaissants de votre soutien financier et de votre collaboration pleine d'enthousiasme.

Catholic Relief Services-USCCB • DanChurchAid • Danish Refugee Council • European Union • Global Protection Cluster • Government of Denmark • International Committee of the Red Cross • International Organization for Migration • Luxembourg Ministry of Foreign Affairs • Mohammed Abu-Risha • Norwegian Ministry of Foreign Affairs • Open Society Foundations • Oxfam • Swiss Federal Department of Foreign Affairs • UNHCR • Women's Refugee Commission

Merci également aux lecteurs individuels qui ont effectué des donations en utilisant notre site de dons en ligne <http://tinyurl.com/don-en-ligne-RMF> pour soutenir la production et la diffusion de la Revue.

Conseil consultatif international de RMF

Quoique l'affiliation institutionnelle des membres figurent ci-dessous, ils sont membres du Conseil à titre personnel et ne représentent pas forcément leur institution.

Lina Abirafeh

Lebanese American University

Guido Ambroso

UNHCR

Alexander Betts

Refugee Studies Centre

Nina M Birkeland

Norwegian Refugee Council

Jeff Crisp

Independent consultant

Mark Cutts

OCHA

Eva Espinar

University of Alicante

Elena Fiddian-Qasmiyeh

University College London

Rachel Hastie

Oxfam

Lucy Kiama

HIAS Kenya

Khalid Koser

Global Community Engagement and Resilience Fund

Erin Mooney

UN Protection Capacity/ProCap

Steven Muncy

Community and Family Services International

Kathrine Starup

Danish Refugee Council

Richard Williams

Independent consultant

octobre 2016

www.fmreview.org/fr/protection-communautaire**Emergency Shelter and Forced Migration****[Abris d'urgence et migration forcée]**

Série de séminaires publics du Centre d'études sur les réfugiés Semestre d'automne/hiver 2016, mercredi, 17 h. Cette série de séminaires organisés par Tom Scott-Smith et Mark E Breeze, rassemblera des experts en architecture, planification urbaine, anthropologie, histoire et humanitaire ainsi que des ingénieurs et des concepteurs autour d'une discussion interdisciplinaire sur les abris destinés aux réfugiés en vue d'examiner ensemble : l'architecture du camp de réfugiés, l'histoire et les politiques des abris d'urgence, et les limitations conceptuelles de la gestion du déplacement. Plus de détails sur : www.rsc.ox.ac.uk/seminars-michaelmas-2016 Cette série de séminaires complètera le numéro 55 de RMF : Abris qui sera publié en 2017, voir : www.fmreview.org/fr/abris.

Beyond Crisis: Rethinking Refugee Studies**[Au-delà de la crise : repenser les études sur les réfugiés]**

Conférence du Centre d'études sur les réfugiés (RSC) 16 - 17 mars 2017, Keble College, Oxford

Au cours de l'année écoulée, ce qui a été couramment appelé la crise européenne des réfugiés a suscité un intérêt public sans précédent pour le déplacement forcé, ainsi qu'une énorme demande en matière de recherches. Or il n'y a eu que très peu d'espace permettant de réfléchir à l'état des Études sur les réfugiés et d'explorer dans quelle mesure nous disposons véritablement des instruments universitaires nécessaires pour penser et répondre à un monde en changement. Le RSC prévoit d'accueillir une conférence internationale majeure en vue d'évaluer les connaissances, les éléments probants et les concepts qui nous font défaut en vue de comprendre et de répondre aux défis contemporains. Davantage de détails sur : <http://bit.ly/RSC-Beyond-Crisis>.

Mobilising the Diaspora: How Refugees Challenge Authoritarianism [Mobiliser la diaspora : comment les réfugiés défient l'autoritarisme]

Alexander Betts et Will Jones. Octobre 2016. ISBN 9781107159921.

En se mobilisant à travers les frontières, les diasporas se lèvent pour défier des gouvernements autoritaristes. En se concentrant principalement sur l'expérience des exilés rwandais et zimbabwéens, cet ouvrage examine la centralité du transnationalisme dans le cadre des politiques mondiales, les contingences politiques et historiques des diasporas et la précarité de la capacité d'action des réfugiés. <http://bit.ly/Betts-Jones-2016>

Refugee Economies: Forced Displacement and Development [Les économies réfugiées : déplacement forcé et développement]

Alexander Betts, Louise Bloom, Josiah Kaplan et Naohiko Omata. Novembre 2016. ISBN 9780198795681.

L'Ouganda accorde aux réfugiés le droit de travailler et un degré non négligeable de liberté de mouvement. Cet ouvrage étudie ce qui devient possible lorsque les réfugiés jouissent de libertés économiques de base et montre que loin d'être un fardeau inévitable, les réfugiés ont la capacité non seulement de s'aider eux-mêmes mais aussi d'apporter une contribution aux sociétés qui les accueillent. <http://bit.ly/RefugeeEconomies2016>

Assessing Refugees' Right to Work and Access to Labor Markets [État des lieux : quel droit au travail et quel accès aux marchés du travail pour les réfugiés]

Roger Zetter et Héloïse Ruaudel, Document de travail dans le cadre de KNOMAD (Global Knowledge Partnership on Migration and Development)

Ce document de travail défend la notion selon laquelle le droit de travailler est vital pour les réfugiés afin de réduire leur vulnérabilité, renforcer leur résilience et garantir le maintien de leur dignité. S'appuyant sur un échantillon de 20 pays qui accueillent 70 % de la population réfugiée mondiale, ce document de travail étudie le rôle et l'impact des dispositions juridiques et normatives qui accordent et protègent le droit au travail des réfugiés dans le cadre de la Convention sur les réfugiés de 1951 mais aussi dans la perspective des États qui n'en sont pas signataires. www.knomad.org

Nouvelles nominations au Centre d'études sur les réfugiés

Dr Olivier Sterck (Enseignant chercheur, Économies de la migration forcée), il étudiera les économies réfugiées au Kenya, en Ouganda et au Burundi ; il travaillera également à l'évaluation de l'impact d'un programme destiné à étendre la délivrance de permis de travail à des réfugiés syriens en Jordanie.

Dr Natascha Zaun (Enseignante chercheuse, Politiques mondiale à l'égard des réfugiés), elle entreprendra des recherches sur la réforme du régime mondial à l'égard des réfugiés ainsi que sur le partage de la responsabilité dans le cadre des politiques mondiales sur les réfugiés.

Dr Ali Ali et Dr Fulya Memişoğlu sont Responsables de recherches du projet de RCS, Les politiques de la crise des réfugiés syriens, qui cherche à comparer les réponses et les stratégies à l'égard des réfugiés syriens au Liban, en Jordanie et en Turquie.

Elizabeth Colson: 15 juin 1917 – 3 août 2016

Le Centre d'études sur les réfugiés est peiné de devoir annoncer le décès de la Professeure Elizabeth Colson, une anthropologue de renom qui a apporté une énorme contribution à la compréhension des implications de la réinstallation en termes de développement économique et à l'étude de la migration forcée de manière plus générale. Elle a également joué un rôle déterminant dans l'établissement et la consolidation de RSC à ses

débuts de 1980 jusqu'au début des années 1990. La fondation d'une Chaire professorale Elizabeth Colson en migration forcée et l'instauration d'une Conférence publique Colson donnée chaque année par un anthropologue distingué commémorent la contribution universitaire et personnelle d'Elizabeth Colson au Centre d'études sur les réfugiés et plus généralement à la recherche sur les réfugiés.

Enquête 2016 auprès des lecteurs de RMF : résultats et observations

Entre fin 2015 et début 2016, RMF a mené, en ligne et par le biais d'un encart dans RMF 51, une brève enquête auprès des lecteurs en anglais et en espagnol. Malheureusement nous n'avions pas suffisamment de ressources ou de capacités pour pouvoir la mener et l'analyser également en français et en arabe. Nous avons pensé que vous aimeriez tout de même voir un échantillon des résultats de cette enquête – il est possible de consulter le rapport intégral en anglais et en espagnol en suivant le lien indiqué ci-dessous.

Nous avons reçu de nombreuses suggestions de changements et d'améliorations, par exemple concernant le site Internet, des vidéos d'introduction aux thèmes de RMF, et des nouveaux sujets à couvrir, mais le message d'ensemble semble être que nous faisons plutôt bien les choses. Plusieurs répondants ont suggéré des choses que nous faisons déjà : podcasts, alertes électroniques, Twitter et Facebook, et des versions html des articles en ligne. Rendez-vous sur : www.fmreview.org/fr pour consulter tout cela.

Notre proposition de compiler occasionnellement des « listes thématiques » a rencontré l'approbation générale, et trois de ces listes sont déjà disponibles en anglais sur : www.fmreview.org/thematic-listings; la plupart des articles répertoriés sont également disponibles en français et en arabe.

La capacité de RMF de mettre en œuvre certaines des suggestions les plus radicales (voir à cet effet l'intégralité des résultats de l'enquête) est limitée. Que devrions-nous cesser de faire pour nous permettre de faire ces choses nouvelles ? Mettre en œuvre certaines des propositions exigerait un financement accru et nous sommes prêts à considérer toutes suggestions de partenariat en vue d'un financement supplémentaire potentiel. Il n'en reste pas moins très utile de savoir dans quelle direction les lecteurs pensent que RMF devrait s'engager.

Pour plus de détails (en anglais et espagnol), voir : www.fmreview.org/readersurvey2016

Est-ce que RMF pourrait contribuer à soutenir votre demande de financement?

Il est arrivé que RMF ait été associée à des demandes de financement de programme ou de recherches couronnées de succès et ce, à l'avantage mutuel des deux parties. Si vous préparez une demande de financement extérieur, pourquoi ne pas envisager d'inclure RMF à votre proposition (et à votre budget) de manière à accroître la diffusion et l'impact de ce que vous aurez appris ou de vos constatations ? Veuillez contactez les Éditeurs en chef à ce propos en leur écrivant à : fmr@qeh.ox.ac.uk

Anciens numéros de RMF

Saviez-vous que la Revue Migrations Forcées est publiée en français depuis 2005? Tous les numéros précédents sont disponibles sur www.fmreview.org/fr/issues et une liste de thèmes que nous avons couverts – ainsi qu'un peu d'histoire de la Revue – est disponible sur www.fmreview.org/fr/histoire.

Nous pensons qu'une importante partie du contenu des numéros précédents est susceptible d'intéresser durablement les chercheurs et les praticiens. Par exemple, les quatre numéros ci-dessous :



Être jeune et pas à sa place
www.fmreview.org/fr/jeune



Acteurs armés non-étatiques
www.fmreview.org/fr/non-etatiques



Handicap et déplacement
www.fmreview.org/fr/handicap



Les violences sexuelles
www.fmreview.org/fr/violencessexuelles

